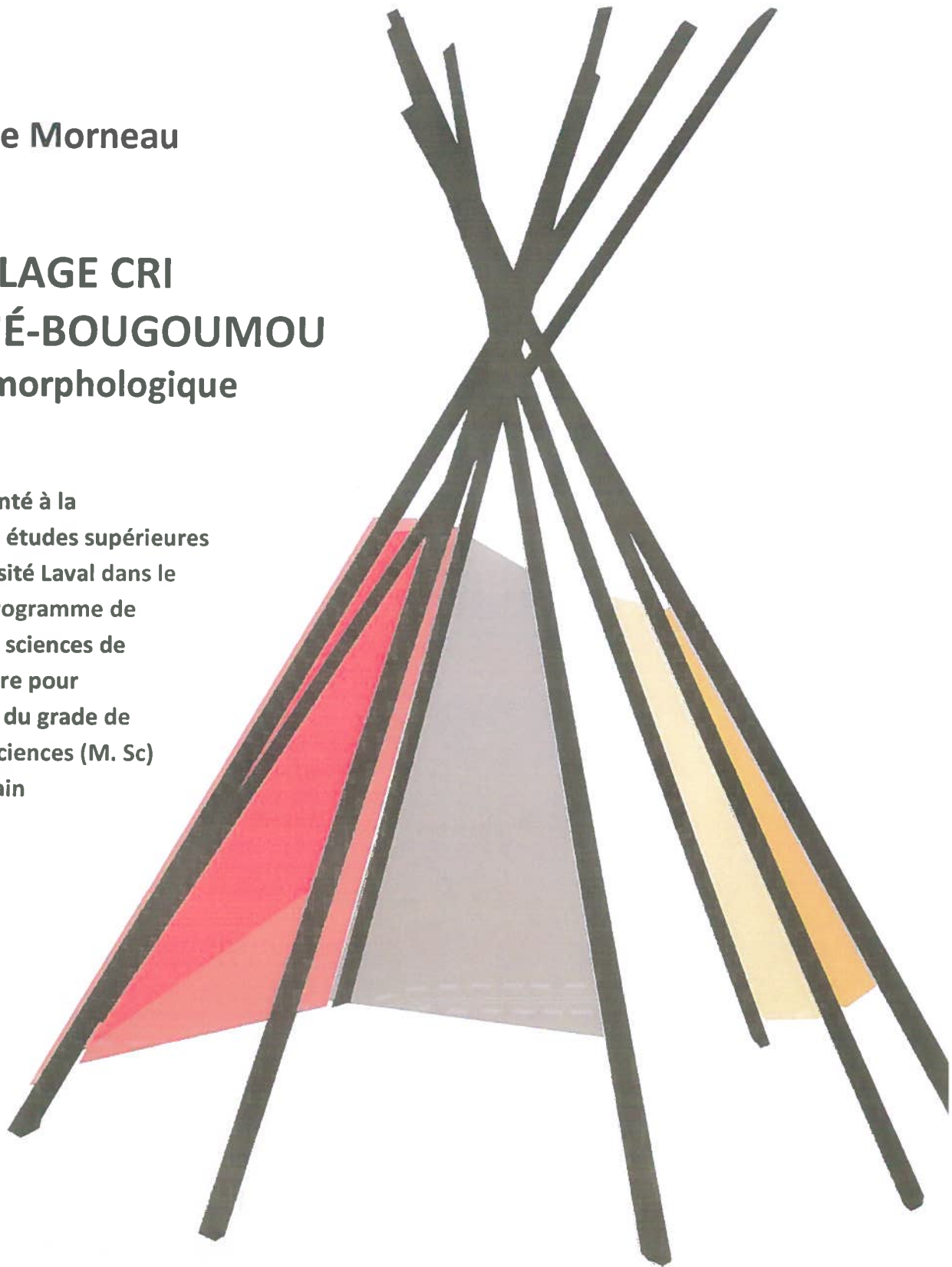


**Caroline Morneau**

# **LE VILLAGE CRI D'OUJÉ-BOUGOUMOU**

## **Étude morphologique**

Essai présenté à la  
Faculté des études supérieures  
de l'Université Laval dans le  
cadre du programme de  
maîtrise en sciences de  
l'architecture pour  
l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc)  
Design urbain



© Août 2009

École d'architecture de l'Université Laval  
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels  
Université Laval, Québec



## RÉSUMÉ

---

Cet essai en design urbain porte sur l'analyse morphologique et des espaces publics du village cri d'Oujé-Bougoumou. Depuis les années 80, les revendications territoriales et gouvernementales des Premières Nations coïncident avec une conception différente des établissements autochtones. Dans certains cas, comme celui d'Oujé-Bougoumou, les communautés se sont impliquées dans le processus d'aménagement de leur milieu de vie. Cela dit, l'émergence d'un nouveau paysage urbain ne se fait pas sans tenir compte de pénibles expériences de relocalisation, de sédentarisation et d'acculturation, ou encore en confrontant traditions et modernité (Vizenor 1999, ix). Considéré comme un cas particulier, le village d'Oujé-Bougoumou, qui résulte d'un processus de planification communautaire, a été étudié sous plusieurs angles sans toutefois aborder la morphologie du cadre bâti.

L'objectif général de cette recherche est de décrire la relation entre la forme et les modes d'appropriation observables des espaces collectifs du village cri d'Oujé-Bougoumou dans l'idée de saisir certains fondements de l'identité locale. Plus précisément, la recherche veut saisir *en quoi l'environnement bâti d'Oujé-Bougoumou est le reflet d'une vision du monde propre aux Cris du Nord-du-Québec*. Cette question s'avère pertinente considérant que ce village est une référence pour plusieurs communautés autochtones au Canada (Coppin 2007; Porter 2008).

La méthode privilégiée est une étude de cas. Premièrement, l'analyse morphologique documente, décrit et interprète le milieu bâti à partir de données historiques, morphologiques et visuelles. Plus précisément, elle consiste à caractériser les composantes du cadre bâti d'Oujé-Bougoumou en mettant l'accent sur l'espace collectif (équipements communs, place publique, parcs, rues et parcours). Ces données, recueillies notamment à partir de cartes, sont croisées avec : 1) quelques entrevues et des observations sur le terrain (analyse visuelle) pour saisir certains modes d'occupation des espaces communs; et 2) des données sur l'histoire et la culture crie en lien avec le développement urbain. Finalement, un portrait évolutif du village (morphogenèse) permet l'élaboration d'hypothèses concernant certains changements culturels, dont la confrontation des modes de vie traditionnel et moderne, et leurs manifestations dans le cadre bâti.

Mots clés : Oujé-Bougoumou, morphologie urbaine, Cris, autochtones, village cri, Baie-James.



## ABSTRACT

---

This essay in urban design focuses on the form and uses of public spaces in the Cree village of Oujé-Bougoumou. Since the 80s, land claims and self-governance of First Nations peoples have catalyzed new ideas and approaches for the settlement of Amerindians. Some communities, like Oujé-Bougoumou, were involved in the planning process of their built environment. However, the design of a new urban landscape cannot emerge without consideration of painful experiences associated with relocation, settlement and acculturation, or by confronting tradition with modernity (Vizenor 1999, ix). Considered a successful model (Coppin 2007; Porter 2008) as a culturally adapted urban planning, the village of Oujé-Bougoumou has been studied from various angles without, however, tackling the subject of the built landscape.

The aim of this research is to describe the relationship between the form of public spaces and the different modes of appropriation with an aim to understand the basis of local identity as it relates to the built environment. *How does the built environment of Oujé-Bougoumou reflect a certain vision of the world held by Cree residents? What role do morphological qualities play – especially those of collective places -- in making this village a reference among Canada's First Nations Peoples?*

The method selected is that of a case study. First, a detailed morphological analysis documents describes and interprets the built environment with the help of historical, morphological and visual data. This case study first makes a detailed morphological analysis which documents, describes and interprets the built environment, more specifically, it characterizes the components of Ouje-Bougoumou's built landscape, with a focus on the spatial attributes of shared or public common spaces such as community infrastructure, parks, streets and other pathways. Second, these data, mainly collected from maps, are compared with: 1) some interviews and visual on-site observations of people using these spaces in order to infer different appropriation practices taking place in common spaces, and 2) analysis of historical and cultural data as they play a role in the urban development. Finally, the portrait of the village's morphological evolution through time (morphogenesis) sheds light on some of the cultural changes confronting the Cree community, such as the confrontation of traditional and modern lifestyles, as manifest in the urban form.

Key words : Oujé-Bougoumou, urban morphology, Cree, First Nations, Cree village, James Bay.

## REMERCIEMENTS

---

La réalisation de cet essai est le fruit de nombreuses démarches personnelles mais aussi de collaborations enrichissantes et n'aurait été rendue possible sans la participation et le soutien de bon nombre d'intervenants.

Je souhaite remercier, en premier lieu, la communauté crie d'Oujé-Bougoumou pour son accueil et sa participation dans cette recherche, ainsi que Louise Wapachee, chef du village, qui a gentiment accepté que je mène ma recherche à l'intérieur de la communauté. Merci aux gens qui m'ont reçue et qui ont accordé du temps à mieux me faire connaître leur histoire, leur village et leur culture : en particulier à Freddy Bosum, directeur des projets et des travaux publics, à Billy Capissisit, membre du comité de planification urbaine et à sa femme Clara, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce projet.

Je suis reconnaissante de l'aide apportée par Tania Martin et Geneviève Vachon; elles ont su m'accompagner dans l'orientation du sujet et dans la rédaction de manière enrichissante.

Enfin, merci spécialement à ma famille pour son support et ses encouragements.

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>III</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>V</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>IX</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>XI</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>XV</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
1.1 OBJET DE L'ÉTUDE .....	15
1.2 PROBLÉMATIQUE .....	15
<b>2. MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>18</b>
2.1 AMÉNAGEMENT EN MILIEU AUTOCHTONE .....	18
2.2 UNE NOUVELLE APPROCHE, LA PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE .....	19
<b>3. OBJECTIFS DE RECHERCHE</b> .....	<b>23</b>
<b>4. QUESTIONS DE RECHERCHE</b> .....	<b>24</b>
<b>5. CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE</b> .....	<b>25</b>
5.1 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET COLLECTE DES DONNÉES .....	25
5.2 FORME URBAINE .....	25
5.2.1 L'ÉTUDE MORPHOLOGIQUE .....	26
5.2.2 COMPOSITION URBAINE ET IDENTITÉ .....	28
5.2.3 L'ANALYSE DIACHRONIQUE .....	29
5.3 LIMITES DE LA RECHERCHE .....	31
<b>6. ÉTUDE DU VILLAGE CRI D'OUJÉ-BOUGOUMOU</b> .....	<b>33</b>
6.1 LA NATION CRIE DU QUÉBEC .....	33
6.2 HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ .....	36
6.2.1 DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (CBJNQ) À AUJOURD'HUI .....	42
6.3 LA PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE D'OUJÉ-BOUGOUMOU .....	44

6.3.1 LE CHOIX DU SITE.....	45
6.3.2 LE VILLAGE.....	47
6.3.3 BÂTIMENTS .....	52
6.4 ANALYSE MORPHOLOGIQUE .....	54
6.4.1 ÉCHELLE TERRITORIALE .....	55
6.4.2 ÉCHELLE DU VILLAGE.....	62
6.4.3 ÉCHELLE DES BÂTIMENTS .....	86
7. CONCLUSION.....	125
BIBLIOGRAPHIE.....	129
ANNEXES.....	136



## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Forme de planification.....	19
Tableau 2 : Relocalisations des Cris d'Oujé-Bougoumou (ou du Lac Chibougamau) .....	40



## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Propositions d'aménagement de Chisasibi .....	21
Figure 2 : Détail des éléments du système morphologique.....	27
Figure 3 : Carte des communautés criées du Québec.....	33
Figure 4 : Eenou Astchee et projets hydroélectrique de la Baie-James .....	35
Figure 5 : Territoire ancestral approximatif des Cris de Chibougamau.....	36
Figure 6 : Postes de traite fréquentés par les Cris d'Oujé-Bougoumou, 1910-1942.....	37
Figure 7 : Carte des relocalisations des Oujé-Bougoumou entre 1942 et 1974 .....	38
Figure 8 : Localisation de 6 campements dispersés, 1974-1991.....	39
Figure 9 : Différents campements des Cris de Chibougamau. ....	40
Figure 10 : Différents campements des Cris de Chibougamau .....	41
Figure 11 : Sites proposés pour le futur village d'Oujé-Bougoumou .....	46
Figure 12 : Processus de planification .....	48
Figure 13 : Propositions d'aménagement 1 et 2 .....	50
Figure 14 : Plan directeur du village d'Oujé-Bougoumou .....	51
Figure 15 : Astiiugamikw, habitation traditionnelle.....	52
Figure 16 : Localisation et topographie du site .....	56
Figure 17 : Plan du site à la planification.....	57
Figure 18 : Paysage du site .....	58
Figure 19 : Limites au niveau de l'aménagement du site.....	58
Figure 20 : Plan du site en 2008 .....	60
Figure 21 : Localisation du "At the site" sur la carte actuelle du village .....	63
Figure 22 : Trame urbaine, plan d'aménagement de 1989.....	64
Figure 23 : Orthophoto Chisasibi (Québec) 2008.....	64
Figure 24 : Trame urbaine, plan 2008 .....	65
Figure 25 : Trame urbaine en forme d'aigle .....	66
Figure 26 : <i>Medecine Wheel</i> .....	67
Figure 27 : Trame urbaine et sentiers planifiés, plan 2008.....	68
Figure 28 : Cartes des secteurs d'agrandissement potentiels.....	69
Figure 29 : Trame urbaine, proposition de 2005.....	70
Figure 30 : Trame urbaine, proposition de 2009.....	71
Figure 31 : Trame urbaine en forme d'aigle, proposition de 2009 .....	71
Figure 32 : Rue quartier résidentiel de Beauport, Québec et Rue Waposite, Oujé-Bougoumou .	72
Figure 33 : Coupe de la rue Waposite, Oujé-Bougoumou.....	73
Figure 35 : Carte des noms de rues.....	73
Figure 34 : Indications noms de rues, Oujé-Bougoumou .....	73
Figure 36 : Carte de localisation des trottoirs .....	74
Figure 37 : Carte de localisation des sentiers informels 2008.....	75
Figure 38 : Sentiers, Oujé-Bougoumou .....	75
Figure 39 : Localisation des clôtures du village d'Oujé-Bougoumou, 2009.....	78
Figure 40 : Résidences avec clôtures, Oujé-Bougoumou .....	78

Figure 41 : Clôtures.....	79
Figure 42 : Distribution des usages .....	80
Figure 43 : Distribution des usages, plan 1989 .....	82
Figure 44 : Distribution des usages, plan 2008 .....	83
Figure 45 : Distribution des usages, proposition 2009.....	84
Figure 46 : Bâtiments publics .....	86
Figure 47 : Abri traditionnel cri .....	87
Figure 48 : Plan agrandi du centre, Oujé-Bougoumou .....	88
Figure 49 : Centre administratif Oujé-Bougoumou et salle du conseil de bande .....	89
Figure 50 : Entrée du centre administratif et emblème d'Oujé-Bougoumou .....	89
Figure 51 : Centre d'affaires, Oujé-Bougoumou.....	90
Figure 52 : Église <i>Jishemundo Mijwap</i> , Oujé-Bougoumou .....	91
Figure 53 : Projet de l'Institut culturel cri, Aanischaaukamikw.....	92
Figure 54 : École Waapihtiwewan, Oujé-Bougoumou.....	93
Figure 55 : Centre pour jeunes <i>Petaapin</i> , Oujé-bougoumou .....	94
Figure 56 : Résidences, Oujé-Bougoumou .....	95
Figure 57 : Centre de guérison, Oujé-Bougoumou.....	96
Figure 58 : Autres bâtiments publics, Oujé-Bougoumou .....	97
Figure 59 : Albert Mianscum Memorial Sport Complex, Oujé-Bougoumou .....	98
Figure 60 : Projet d'agrandissement Capissisit Lodge, Oujé-Bougoumou .....	98
Figure 61 : Goose break.....	101
Figure 62 : Cérémonie des premiers pas.....	101
Figure 63 : Sabtuans .....	103
Figure 64 : Toitures Sabtuans .....	103
Figure 65 : Astiugamikw, village culturel, Oujé-Bougoumou .....	104
Figure 66 : Cuisine traditionnelle, village culturel, Oujé-Bougoumou .....	105
Figure 67 : Village culturel, Oujé-Bougoumou .....	105
Figure 68 : Belvédère et aire de pique-nique, Oujé-Bougoumou .....	106
Figure 69 : Terrains de sports, Oujé-Bougoumou .....	107
Figure 70 : Terrains de jeux, Oujé-Bougoumou.....	108
Figure 71 : Proposition de bandes vertes en coeur d'îlot.....	109
Figure 72 : La rue comme espace public, Waposite Meskino, Oujé-Bougoumou .....	109
Figure 73 : Piste de véhicules tout-terrain, Oujé-Bougoumou.....	110
Figure 74 : Espaces boisés au cœur du village, Oujé-Bougoumou .....	111
Figure 75 : Couvert de sol, Oujé-Bougoumou .....	111
Figure 76 : Aménagement intérieur des habitations cries unifamiliales et multifamiliales.....	113
Figure 77 : Aménagement des camps selon les types unifamilial et multifamilial .....	113
Figure 78 : Résidences standards construites au début des années 1990, Oujé-Bougoumou ...	115
Figure 79 : Bungalows situés dans le secteur est du village, Oujé-Bougoumou .....	117
Figure 80 : Habitations unifamiliales situées dans le secteur est du village, Oujé-Bougoumou.	118
Figure 81 : Nouveau modèle standard, Oujé-Bougoumou .....	118
Figure 82 : Habitations unifamiliales semi-détachées, Oujé-Bougoumou .....	119

Figure 83 : Orientation habitation, Oujé-Bougoumou .....	120
Figure 84 : Alignement des maisons avec entrée au sud-est, Oujé-Bougoumou .....	121
Figure 85 : Regard sur le passé, le présent et l'avenir d'un enfant cri .....	124



## LISTE DES ANNEXES

---

- ANNEXE A Division des terres selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois
- ANNEXE B Statut légal de la communauté d'Oujé-Bougoumou
- ANNEXE C Carte des terres réservées à la communauté d'Oujé-Bougoumou par le gouvernement du Québec en attente d'un règlement de transfert territorial
- ANNEXE D Carte des bassins hydrographiques du Québec
- ANNEXE E Carte de localisation des figures





*« Guided by our faith in God, we will be a sustainable community with unity amongst our people and in harmony with the environment. We will ensure our cultural and traditional practices are led by our elders as an expression of our inherent aboriginal right to sustain our identity. We will pursue education to ensure that the future generations of our community will be economically viable, self reliant, safe and healthy, with mutual trust and respect nourished through family and community values. These values will always be embodied in our future leadership. »*

Vision statement adopted by members of Oujé-Bougoumou Crees  
March 2009



# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1 OBJET DE L'ÉTUDE

Cet essai en design urbain porte sur le village cri d'Oujé-Bougoumou. Il s'intéresse plus particulièrement à l'analyse de la forme du cadre bâti du village cri d'Oujé-Bougoumou résultant d'un processus de planification communautaire. L'intention de cette étude descriptive et interprétative est de caractériser la forme bâtie actuelle notamment les espaces publics et leur évolution en regard à la planification initiale faite par la communauté. Cette analyse vise à identifier les qualités formelles en lien avec une vision du monde propre à la population locale et à valider certains choix dans l'aménagement du village construit dans les années 90.

## 1.2 PROBLÉMATIQUE

Les Autochtones du Canada, depuis l'arrivée des Européens, ont vu leur mode de vie se transformer et se moderniser. La création des réserves par le gouvernement fédéral en 1876 avec la Loi sur les Indiens, composante fondamentale de ce changement, a marqué le passage d'un mode de vie nomade vers la sédentarité. L'implantation de ce système a imposé un changement dans les pratiques d'habiter le territoire, qui rompt le lien qu'entretenaient traditionnellement les Autochtones avec celui-ci (Gentelet et Bissonnette 2007, 34). Au sens de la loi, les réserves sont des territoires appartenant à la Couronne laissés à l'usage d'une bande (Affaires indiennes et du Nord Canada 2008). Leur création devait soutenir le but premier de l'implantation de la Loi sur les Indiens, soit l'acculturation des Autochtones (Gélinas 2007, 33; Vakil 1983, 46). L'histoire du contact entre la culture euro-canadienne et amérindienne fut celle de la cohabitation et de l'interdépendance, toutefois, elle fut aussi caractérisée par le développement sans pouvoir et une dépendance des Premières Nations face aux gouvernements. Celle-ci s'illustre dans l'aménagement des réserves où les Autochtones ont eu peu à dire et même jusqu'à aucun droit de parole sur où et comment ils allaient vivre (Vakil 1983, 35).

Les communautés autochtones du Canada sont soumises à des approches variées en matière d'aménagement et le cadre bâti est majoritairement conçu selon des modèles importés de la société euro-canadienne (Wolfe 1989, 71; Peters 2003, 40). En plus de devoir vivre sur un territoire dont les limites sont définies par l'État avec une conception territoriale divergente, les amérindiens doivent aussi apprendre à vivre avec un nouveau type d'habitat qui correspond souvent très peu à leurs pratiques culturelles. Cette combinaison d'un milieu de vie imposé et

insensible à la culture est associée directement à l'augmentation des problèmes sociaux dans les communautés comme, par exemple, l'augmentation de la consommation de drogue, la violence familiale ou le nombre de suicide (Panagiotaraku 2004, 24). Young (cité dans Bhatt et Chagny 2001, 33) suggère la création d'un climat de confiance, de sérénité et d'appartenance dans les communautés qui s'acquiert éventuellement par la traduction des valeurs sociales, économiques et culturelles à travers le milieu bâti comme l'implantation, les qualités architecturales et esthétiques de l'habitation. De plus, les responsabilités et coûts d'entretien liés à la propriété doivent également coïncider avec statut économique de la population.

Motivés par l'appréhension et la peur de voir l'ensemble des sociétés se confondre les unes aux autres dans une culture mondiale homogène, ethnologues, anthropologues et archéologues ont dirigé leurs recherches sur les peuples autochtones dans les dernières décennies (Niezen 2009, 1). D'autres chercheurs comme Niezen (2009,2) se sont toutefois intéressés aux groupes qui ont réussi à résister à une homogénéisation culturelle complète jusqu'à maintenant principalement par des revendications, comme les Cris de la Baie James et les Inuits au Nunavik. Ces collectivités autochtones détachées des pratiques traditionnelles d'habiter et dans un désir de modernité ont choisi de s'investir davantage dans la planification de leur milieu de vie. Cela dit, l'émergence d'un nouveau paysage urbanisé ne se fait pas sans tenir compte de pénibles expériences de relocalisation, de sédentarisation et d'acculturation ou encore en confrontant traditions et modernité (Vizenor 1999, ix).

Certaines collectivités autochtones du Canada ont profité d'une approche de planification axée sur la participation citoyenne (Cities and Environment Unit 2008, 16; Copet 1992, 39; Bhatt et Chagny 2001, 42) afin de créer un environnement qui répond mieux aux besoins et aux valeurs de ces communautés en transformation. Considéré comme un succès particulier, le village d'Oujé-Bougoumou résulte d'un processus de planification communautaire (Chicoine 1990, 2; Desmeules 2004, 4; Stevens 2001, 33), dont le choix du site du village, en 1986, marqua le premier pas des membres de la bande désirant maintenir d'une certaine façon leur vie traditionnelle en l'adaptant au progrès et à la modernité. Cité en exemple dans les journaux (Gardon 1998, 4; Compte 1995, A7) et honoré sur la scène internationale (prix habitat 1995 de l'ONU), le projet d'aménagement d'Oujé-Bougoumou se distingue par la contribution de la population à la conception et à la mise en œuvre du village. Il s'avère d'autant plus pertinent à

étudier dans le cadre de cet essai considérant qu'il est une référence pour plusieurs communautés autochtones au Canada (Coppin 2007; Porter 2008).

## 2. MISE EN CONTEXTE

---

### 2.1 AMÉNAGEMENT EN MILIEU AUTOCHTONE

Malgré l'implantation de la Loi sur les Indiens, le gouvernement intervint peu sur la structure bâtie des communautés autochtones avant la Deuxième Guerre mondiale. La majorité de ses interventions étaient d'ordre foncier, il déterminait uniquement les terres réservées. C'est à partir de 1950 à 1969 que le gouvernement canadien entama ses interventions en matière d'habitation. Le Département des Affaires Indiennes et du Développement du Nord (DAIDN) y prit part d'abord dans un esprit de lutte contre la pauvreté par l'implantation d'unités de logements préfabriqués (McDowell 1989, 46). Devant l'échec du DAIDN à parvenir à une stratégie durable pour le logement dans les réserves, le gouvernement demanda à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) d'intervenir à la fin des années 1960. Dès 1969, la SCHL critiqua le manque de sensibilité au niveau social et culturel de la solution d'urgence préalablement établie par le DAIDN. D'ailleurs, les solutions dont il est question dans les documents consultés ne mentionnent que les interventions sur l'habitation sans regard sur l'aménagement<sup>1</sup>. Pour sa part, la SCHL choisit de développer les réserves selon le modèle des banlieues des années 60 avec l'aide d'entrepreneurs privés (Panagiotaraku 2002, 4). D'une manière rétrospective, cette approche se fit également sans prendre en considération les valeurs des populations concernées et démontre le courant dominant qui existait à l'époque dans l'aménagement des milieux de vie des Autochtones au Canada (McDowell 1989, 49) où les méthodes occidentales sont privilégiées.

Le DAIDN et la SCHL furent critiqués dans les années 70-80 face à la persistance des signes de pauvreté dans les réserves en particulier dans une étude faite par Kennedy Smith Associates (McDowell 1989, 50). Les nombreux problèmes sociaux, la surpopulation et l'usage abusif des logements diminuaient la durée de vie des habitations et les programmes instaurés étaient inefficaces. Le manque de consultation et de participation des Autochtones à la planification dans les réserves entraîna même le refus de certaines populations à déménager (McDowell 1989, 51). Le système imposé a produit un environnement bâti inadapté culturellement, avec des formes et

---

<sup>1</sup> Les sources consultées sont peu révélatrices sur l'aménagement et la planification de réserves que ce soit par les Autochtones eux-mêmes, le DAIDN ou autres organismes gouvernementaux concernés. Le besoin urgent de logements semblent avoir occupé l'ensemble des préoccupations laissant la part de l'aménagement de côté, cela dit il s'agit ici d'une réflexion personnelle qui pourrait être approfondie par une recherche plus exhaustive avec les documents d'archives du DAIDN.

des bâtiments standardisés issus de la culture euro-canadienne (Bhatt et Chagny, 2001, sommaire). Selon Vakil (1983, 35) les interventions de l'état ont conduit les Autochtones du Canada à vivre de façon marginale, en périphérie de la société et isolés des grands centres.

## 2.2 UNE NOUVELLE APPROCHE, LA PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

La participation du public aux processus de planification urbaine et architecturale émerge dans les années 1960 et tente de résoudre des lacunes – conditions de vie sociales et économiques, inadaptation des structures politiques et administratives (Chicoine 1990, 14). À partir d'exemples de l'implication du public à la prise de décision dans les projets d'aménagement chez les Autochtones, une nouvelle approche se dessine alors pour les communautés autochtones.

Les revendications territoriales et gouvernementales des Premières Nations coïncident avec une conception différente des établissements autochtones depuis les années 80. Une nouvelle approche holistique fut le résultat des nombreuses luttes politiques des Premières Nations pendant les deux dernières décennies précédentes pour une plus grande autonomie (Panagiotaraku 2002, 5). L'implantation en 1981-82 du programme *Comprehensive Community Planning* est une tentative du DAIDN afin de permettre un meilleur contrôle des bandes au processus d'aménagement (McDowell 1989, 51). Boothroyd (cité dans Wolfe 1989, 72) effectua une analyse des activités reliées au programme *Comprehensive Community Planning* (CCP) en Colombie-Britannique afin d'évaluer les résultats obtenus par ce programme. Il a défini quatre aboutissements possibles à la démarche (Tableau 1).

Tableau 1 : Forme de planification  
Source : Boothroyd 1984 dans Wolfe 1989 p. 72

Forme de planification basée sur la communauté en milieu rural (Forms of Community-Based Rural Planning, CCBP*)		
Implication	Décisions et actions de l'extérieur	Décisions et actions par la population (CCBP)
<b>Centralisé:</b> individu ou petit groupe	Ritualistique	Autocratique
<b>Participation :</b> toute la communauté (CCBP)	Liste de souhaits ou concessions	Planification intégrée ou de développement

\*Community-Based Rural Planning est considéré comme une approche du CCP.

La réponse « ritualistique » donne un résultat semblable aux approches préconisées par le DAIDN et la SCHL, c'est-à-dire sans continuité avec les valeurs et besoins des communautés. Le

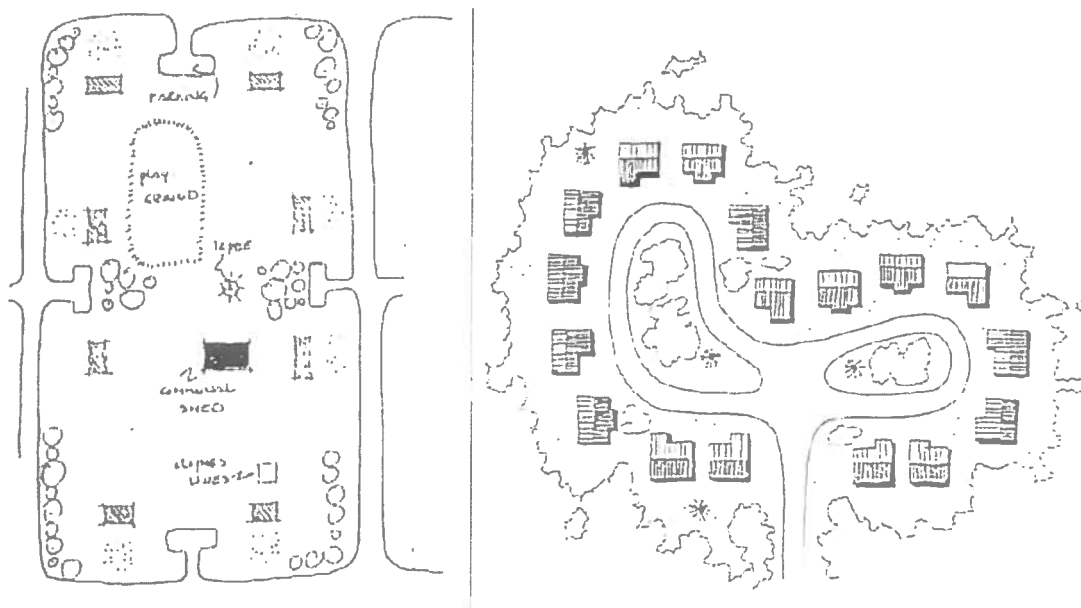
plan « autocratique » intègre des intérêts et des valeurs, mais celles-ci sont attribuables à une seule personne ou à un groupe restreint comme l'urbaniste, le chef ou le conseil de bande par exemple. La « liste de souhaits » est une réponse qui provient de la participation de l'ensemble de la population; toutefois, que ce soit de manière délibérée ou non-intentionnelle, le processus ne débouche pas au niveau d'un plan d'action ou sur décisions concrètes d'interventions. Enfin, l'attitude qui permet une intégration complète de la population vers des actions concrètes est désignée comme la « planification intégrée ». Le programme CCP, lorsqu'il était bien exécuté, pouvait mener à des résultats où les besoins des communautés étaient majoritairement comblés et interreliés. Toutefois, selon la Commission Royale (1996) (cité par Panagiotaraku 2004, 4) le manque de fonds, de professionnels autochtones et de connaissances interculturelles des professionnels allochtones ne donnèrent pas les résultats escomptés.

Quand est venu le temps de relocaliser le village de Fort George vers Chisasibi en 1980, le processus de planification a souffert des mêmes lacunes, bien qu'il n'ait pas suivi le programme CCP. Toutefois, selon Bhatt et Chagny (2001), dans le contexte particulier de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ), le plan de relocalisation du village fut élaboré à partir d'une approche misant sur la participation des autochtones ayant des bases communes avec le *Comprehensive Community Planning*. Ceux-ci ont été consultés et ont soumis des esquisses pour l'agencement des « clusters ». Par contre, les principes des propositions crites ont complètement été inversés par les urbanistes, selon Tranchida (cité dans Bhatt et Chagny 2001, 56), pour des raisons fonctionnelles et financières. La centralité recherchée par la proposition initiale, avec un espace commun partagé et le regroupement des maisons sur un îlot, a disparu et l'espace au cœur des ronds points, de taille réduite et dépourvu d'équipements communs, est peu appropriable puisqu'il ne permet pas d'y pratiquer les activités communautaires comme prévu (Figure 1).

Il semble que la population perçoive maintenant cette expérience négativement :

*« Au moment de la relocalisation, les résidants de Fort George étaient, en général, enthousiastes de déménager dans des maisons toutes équipées. Leur prise de conscience des effets négatifs de ce déménagement ne se fit sentir que par la suite. »*  
(Bhatt et Chagny 2001, 56)





**Figure 1 : Propositions d'aménagement de Chisasibi**  
 À gauche, proposition du groupe 2 (habitants); à droite, l'agencement final par les urbanistes  
 Source : Bhatt et Chagny 2001, p.56

Même le chef James Bobbish affirme qu'il y a eu des erreurs, dont celle de faire participer principalement des employés dans le processus de planification (Stevens 2001, 172). Cet exemple montre comment le manque de ressources et de soutien au niveau des relations interculturelles, des finances, des professionnels et de l'implication de la communauté peuvent mener à l'inadéquation culturelle des milieux de vie, même avec une volonté de faire participer la population. Suite à une réorganisation dans la structure du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), le programme *Comprehensive Community Planning* fut abandonné en 1986 (Wolfe 1989, 73).

Devant les demandes des Conseils de bande pour plus de contrôle sur le processus de planification, la responsabilité de l'aménagement et du développement fut concédée aux conseils de bande et aux conseils tribaux. L'objectif de ce changement était d'encourager l'autosuffisance au niveau communautaire et individuel (Panagiotaraku 2002, 4). La réapparition du concept de *Comprehensive Community Planning* dans un guide publié par le MAINC en 2006 à l'intention des bandes de la Colombie-Britannique, apparaît comme un soutien « renouvelé » aux communautés autochtones au sein du gouvernement. Toutefois, même si les urbanistes sont engagés directement par la bande, les fonds du gouvernement demeurent inadéquats pour suffire à la demande croissante en logements, encore moins à une planification communautaire intégrée.

Le cas de la communauté d'Oujé-Bougoumou se démarque des processus de planification et des interventions gouvernementales exposées ci-haut. Chicoine, qui a évalué le processus dans un projet de recherche de maîtrise, conclut que « la planification du village de Oujé-Bougoumou est, sans aucun doute, le résultat de la collaboration entre spécialistes et usagers.» (Chicoine 1990, 120). La communauté a élaboré la stratégie de planification elle-même tout en faisant appel à des professionnels. Les membres ont participé aux différentes étapes de planification et de construction, du choix du site aux matériaux utilisés, et ce sont eux qui ont pris les décisions. La communauté a atteint l'objectif de planification intégrée respectant les principes du *Comprehensive Community-Based Planning* selon la grille de Boothroyd, sans utiliser le programme du MAINC, mais en se basant sur les expériences plus ou moins réussies des autres communautés crie, comme celui de Chisasibi.

### 3. OBJECTIFS DE RECHERCHE

---

De manière générale, l'étude vise à contribuer à la connaissance des milieux de vie autochtones du Québec et du Canada, particulièrement ceux aménagés via des stratégies de participation communautaire. Plus spécifiquement, l'essai propose d'aborder l'analyse spatiale (morphologie) du village cri d'Oujé-Bougoumou avec les objectifs suivants:

- Identifier les hypothèses mises de l'avant lors de la stratégie d'aménagement collaboratif du village d'Oujé-Bougoumou;
- Décrire et caractériser les composantes morphologiques actuelles du tissu urbain d'Oujé-Bougoumou;
- Faire le croisement entre les analyses sur la satisfaction (Panagiotaraku, 2002) et l'appropriation des espaces communs (Desmeules, 2004), en relation avec les caractères formels des lieux créés dans le village d'Oujé-Bougoumou;
- Évaluer la correspondance et/ou les décalages entre les modèles d'aménagement précédents (propositions faites lors de la démarche communautaire) et celui actuel.

#### 4. QUESTIONS DE RECHERCHE

---

La présente recherche veut saisir *en quoi l'environnement bâti d'Oujé-Bougoumou est le reflet d'une vision du monde propre aux Cris du Nord du Québec*. Cette question s'avère pertinente considérant que ce village apparaît comme étant une référence pour plusieurs communautés autochtones au Canada (Coppin 2007; Porter 2008).

Plus spécifiquement :

- Comment la forme urbaine et l'architecture du village expriment-elles la vision culturelle du monde des Oujé-Bougoumous? Comment qualifier la matérialité, la spatialité et la structure des usages du cadre bâti en lien avec une identité culturelle crie?
- En quoi la planification collaborative du village renforce-t-elle les qualités spatiales? Quels sont les impacts des mesures de planification communautaire sur le cadre bâti du village d'Oujé-Bougoumou?
- Comment la planification et la construction du village évoluent, persistent ou se transforment depuis 20 ans? Comment ces changements permettent-ils de poursuivre l'objectif de la communauté de vivre dans un village conciliant tradition et modernité?

## 5. CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

---

La documentation des milieux de vie des Autochtones du Canada est en émergence depuis une vingtaine d'années. Le logement et les relations personnes–milieux sont au cœur des préoccupations scientifiques (Bhatt et Chagny 2001, Dawson 2008, Panagiorataraku 2002, Desmeules 2004, MAINC 2002, Lévesque 2003, Martin et Casault 2005). Toutefois, la littérature demeure assez silencieuse au niveau de la caractérisation du cadre bâti et de la relation avec la culture autochtone à l'échelle de l'agglomération, de la localité.

### 5.1 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET COLLECTE DES DONNÉES

La méthodologie privilégiée pour cet essai est une étude de cas. Cette approche a l'avantage de permettre une analyse qualitative en profondeur d'un objet précis dans un temps limité, comparativement à une étude quantitative nécessitant de nombreuses données. Cette stratégie méthodologique, consolidée entre autres par l'école de Chicago, est employée dans plusieurs domaines, dont l'urbanisation et les rapports personnes–milieux (Roy 2006, 163). D'ailleurs, les processus de planification, communautaire ou non, se présentent différemment selon les communautés. Plusieurs variables entrent en cause, telles que les différences culturelles entre les nations et les bandes, le contexte social, politique et économique, de même que les conditions climatiques (Bhatt et Chagny 2001, 6). Chaque cas devient alors exceptionnel et les conclusions ne peuvent porter que sur certains éléments déterminés. C'est pourquoi une approche de recherche empirique favorisant l'étude d'une communauté particulière afin de décrire et d'interpréter sa singularité a été choisie. Cela dit, l'étude de cas du village d'Oujé-Bougoumou sera menée avec une orientation particulière axée sur la morphologie.

### 5.2 FORME URBAINE

La ville<sup>2</sup> est un organisme constitué de l'ensemble des objets construits et de leurs interstices en un arrangement complexe. Elle forme un système spatialisé complexe en mouvance où ses composantes entrent en interaction dans un but particulier, souvent lié à l'expansion et à la prospérité de celle-ci (Allain 2004, 14). Le regard porté sur la ville peut être en relation avec plusieurs des sous-systèmes qu'elle sous-tend. Il peut être au niveau politique, par exemple dans

---

<sup>2</sup> Bien que le sujet d'étude de l'essai soit un village, les théories développées et nécessaires à l'élaboration de celui-ci concernent principalement la ville, les principes demeurent sensiblement les mêmes mais à l'échelle plus petite.

la prise de décision; économique, où la ville agit comme un organisme de production et de consommation de biens et services; et morphologique, à travers une structure spatiale et des logiques fonctionnelles. L'ensemble de ces sous-systèmes forme un « système global complexe » où chacun interagit avec les autres, peu importe l'angle d'analyse choisi pour l'étude urbaine. (Allain 2004, 16)

### 5.2.1 L'ÉTUDE MORPHOLOGIQUE

Le concept de **morphologie urbaine** a émergé dans les années 1970, principalement en Europe. Contrairement à l'histoire de l'architecture ou de l'urbanisme, l'étude des milieux bâtis ne se consacre pas exclusivement à l'étude d'œuvres exceptionnelles, mais à l'ensemble de l'environnement construit, lieux du quotidien, lesquels sont côtoyés régulièrement par la population (Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, i). Cette méthode est entre autre attribuable aux travaux déterminants de l'école italienne dans le domaine de la typologie (S. Muratori, C. Aymonino) et à l'apport des géographes de l'école allemande et anglaise (Conzen), d'historiens de l'architecture, de géographes et d'architectes-urbanistes de l'École de Versailles (Panerai). L'approche morphologique est celle d'une réalité complexe, où les disciplines se chevauchent — géographie urbaine, histoire, architecture, urbanisme, aménagement urbain et composition urbaine. Elle permet de se questionner sur les formes et les paysages urbains, à plusieurs échelles différentes et selon différents points de vue (Allain 2004, 5). Les morphologues s'intéressent aux caractéristiques essentielles des milieux bâtis, des formes urbaines et des types bâtis à l'aide de recherche historique sur la forme et les logiques de transformation. L'école des paysages culturels américaine contribue pour sa part à une nouvelle approche en nous rappelant, entre autres choses, que depuis le début de l'histoire, l'humanité a modifié et marqué l'environnement à travers lequel se manifestent des symboles relatifs à une culture et à son évolution (Jackson 1994, préface). L'étude des paysages culturels permet l'interprétation des lieux du quotidien en s'intéressant à un volet plus large abordant, en plus, la sociologie, la psychologie et les relations personnes–milieux à travers le cadre bâti.

Allain (2004, 5) définit la morphologie urbaine comme l'étude de la forme physique des établissements humains, des phases de formation et d'évolution des tissus urbains et des rapports réciproques des composantes de la structure bâtie. Il s'agit d'une discipline scientifique qui, à l'aide d'outils logiques de lecture, permet de saisir les structures de l'espace anthropique, c'est-à-dire comprendre les composantes caractérisant un milieu spatial érigé par l'homme

(Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, 49). L'analyse morphologique (ou typomorphologie) conduit à l'entendement et la connaissance des paysages bâtis, notamment leur formes. Elle permet de documenter et d'analyser le cadre bâti actuel à partir de données historiques, spatiales et visuelles. Il s'agit essentiellement d'une analyse descriptive synchronique du milieu bâti qui associe un regard objectif (composantes spatiales cartographiées) et un regard subjectif (composantes visuelles observées).

L'expression de la structure sociospatiale des établissements humains s'obtient par décodage (à l'aide de cartes, plans, photos, entretiens, archives, etc.) des logiques internes des éléments qui composent l'organisme urbain tel qu'exprimé dans le schéma d'Allain (2004, 15).

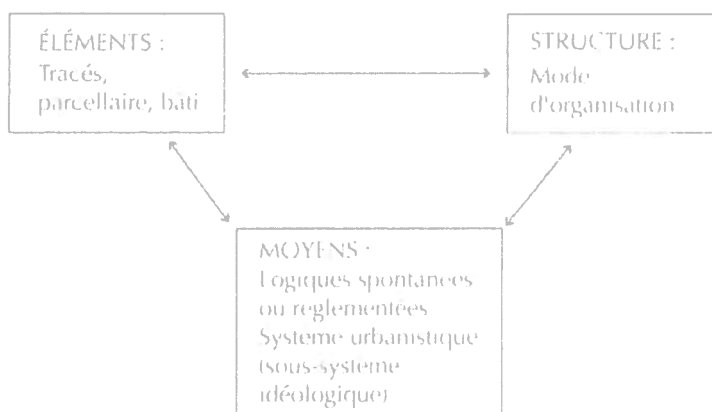


Figure 2 : Détail des éléments du système morphologique  
Allain 2004, p.15

Plus précisément, cette étape consiste à analyser les caractères essentiels du cadre bâti, tels que le système viaire et piétonnier (types de rues), le parcellaire, les bâtiments et les lieux publics (parcs, places et autres espaces communs). Le bâti spécialisé est souvent en relation avec l'espace public; aussi, il convient de s'intéresser aux usages et activités (utilisation du sol) qui s'y rattachent et au rapport entre les deux. Le site et les éléments naturels qui composent le paysage (cours d'eau, relief et végétation) sont aussi des composantes importantes qui ont une influence sur l'environnement bâti et sur la perception d'un milieu. La structure constitue le mode d'organisation, l'arrangement des différents éléments entre eux, tandis que les moyens (logiques) sont, pour leur part, les processus, décisions et philosophies qui agissent sur la composition de la structure (Allain 2004, 16-17).

L'analyse se fait au niveau de quatre échelles spatiales – celles de l'édifice, du tissu, de l'établissement et du territoire – en plus des interactions qui supportent leur organisation, afin d'expliquer les relations réciproques qui assurent une cohérence à l'ensemble du système (Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, i). L'analyse morphologique synchronique facilite une lecture de la hiérarchie fonctionnelle et positionnelle des objets, des parcours, des usages et de leurs rapports réciproques d'existence simultanée et de besoin en un temps donné (Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, 26).

L'analyse morphologique constitue une partie relativement importante de l'essai par la description de l'environnement bâti d'Oujé-Bougoumou; elle sera toutefois mise en relation afin d'en interpréter la signification.

### **5.2.2 COMPOSITION URBAINE ET IDENTITÉ**

Lorsque plusieurs objets sont présents simultanément dans des espaces attenants, il y a formation d'un système de relations entre eux, qu'il soit de nuisance ou de collaboration, et quel que soit leur rapport d'échelle (Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, 50). Les formes bâties sont alors saisies selon leurs relations avec le tissu urbain, le milieu naturel et le site. Ainsi, la distribution des éléments à l'intérieur d'un établissement urbain – continuité/discontinuité, centre/périphérie, éloignement/proximité, Nord/Sud, etc. – forme alors un modèle idéologique de l'environnement, ainsi que des rapports sociaux et des schèmes spécifiques à une communauté (Allain 2004, 18). La forme urbaine constitue une unité globale où les éléments demeurent ensemble et obtiennent par cette coexistence leurs fonctions, corrélation et identité. (Caniggia et Maffei traduit par Larochelle 2000, 50). Les composantes du cadre bâti et leurs agencements expriment souvent des facteurs socio-économiques; elles sont plus que des simples images et volumes construits. L'environnement bâti génère des lieux du quotidien où la population locale peut échanger et socialiser. Ces espaces partagés peuvent parfois devenir des lieux exceptionnels selon le degré d'investissement social, culturel ou économique qu'ils acquièrent. Les qualités d'appropriation des espaces communs s'affirment tantôt par la présence et la fréquentation des résidents, tantôt par les traces laissées par leur passage. Ces lieux investis par la population sont caractérisés par des composantes du cadre bâti de même que leur relation avec la nature. Les hommes façonnent les lieux dans lesquels ils vivent par leurs pratiques et représentations, et à leur tour, les lieux rétroagissent sur la population.



L'étude de cas, par ses approches plurielles, permet la superposition des analyses afin d'étudier sous plusieurs angles la forme urbaine. Entre autres, elle permet l'évaluation des aménagements dans une perspective post-occupationnelle afin d'identifier des pistes de validation des stratégies d'aménagement prises par les résidants eux-mêmes, il y a 20 ans. Donc, parallèlement à l'analyse morphologique, une recherche à partir de sources secondaires et des entretiens avec des gens de la communauté (résidants et personnel de l'administration) permettent de soutenir et d'expliquer les liens entre les attributs formels du village, la planification et l'identité crie ou l'identité propre aux habitants d'Oujé-Bougoumou. Les informations concernant la relation entretenue par les résidants avec le cadre bâti ainsi que les données relatives à la planification de l'aménagement par les citoyens sont colligées à partir d'études publiées (Desmeules 2004, Panagiotaraku 2002, Stevens 2001) et seront croisées avec l'analyse morphologique qui fait objet de cet essai. Également, comme l'étude se déroule dans un contexte interculturel, les recherches anthropologiques et ethnographiques sur les Cris, entre autres celles de Laliberté (1982), Denton (2001), Salisbury (1986) et Tanner (1979), permettront avec les entretiens d'interpréter les significations de l'environnement bâti d'Oujé-Bougoumou et la relation avec le mode de vie traditionnel.

### 5.2.3 L'ANALYSE DIACHRONIQUE

L'étude diachronique de la forme urbaine (morphogénèse) décèle l'évolution, les transformations et les permanences des structures anthropiques. Selon Allain (2004, 24), c'est dans la permanence de ces formes construites que l'on peut saisir l'environnement bâti comme un fait de culture. L'évolution et les transformations soumises au cadre bâti sont généralement la manifestation d'un nouveau cadre culturel élaboré à partir de la conscience critique, c'est-à-dire issue d'un processus de réflexion face à l'absence d'une logique collective enracinée dans un contexte d'incertitude, un état de « crise ». Pour Caniggia et Maffei (2000, 21) :

*« Les moments récurrents de crise résultent normalement de la croissance dimensionnelle d'une aire culturelle au détriment des aires contigües : cela provoque une superposition de cultures et une nécessité de médiation réciproque, avec une perte de confiance conséquente dans la culture héritée de la part de l'aire expansée, donc une "crise" dont la solution survient après un intervalle d'oppression des cultures conquises, à travers la refonte d'un nouveau cadre culturel de médiation entre celles-ci et celle-là. »*

En regard à la situation d'imposition de la culture euro-canadienne dans l'aménagement des milieux autochtones tel que démontré plus tôt, il semble que les établissements autochtones émanent vraisemblablement de la conscience critique face à un état de superposition culturelle dans les pratiques de l'habitat. Confrontés à une nouvelle manière de vivre, les Autochtones cherchent à concilier la manière de faire traditionnelle avec les types d'édifices émanant de la culture euro-canadienne, seuls exemples ou modèles dont ils disposaient avant l'arrivée des nouvelles technologies d'information et de communication du 21<sup>e</sup> siècle.

Il semble que l'affirmation d'une identité collective puisse se manifester à travers certaines formes bâties par l'originalité ou la spécificité d'une communauté. Noppen (1995, 7) va jusqu'à dire « [...] tous admettent que la stricte morphologie du paysage architectural participe à la reconnaissance des caractéristiques définitoires du groupe, du peuple ou de la nation. ». Ainsi, le cadre bâti résulterait d'une énergie sociale globale et complexe produite à la fois par l'économie et les besoins, mais aussi par des forces communautaires, forcément identitaires. L'analyse morphologique diachronique représente donc un cheminement vers la compréhension sensible de l'évolution de la structure urbaine en tant que lieux de vie et de culture au quotidien (Bürklin et Peterek 2008, 70).

Construit depuis une vingtaine d'années seulement, le village d'Oujé-Bougoumou est relativement récent. Une analyse diachronique permettra d'évaluer la correspondance ou les décalages entre les propositions fait lors de la démarche communautaire et le village actuel. La superposition de structures de permanences pourra quant à elle être établie à la lumière des liens entre les différents sites occupés par les Cris avant la construction du village, s'il existe une relation entre ces lieux d'établissement, et ce principalement à l'échelle du site<sup>3</sup>, par les données recueillies dans les documents faisant état de l'histoire des Cris d'Oujé-Bougoumou, comme le livre de Frenette (1985).

---

<sup>3</sup> Il existe peu de données sur les autres échelles d'analyse, notamment urbaine et architecturale, seule les positions géographiques des sites précédents le village actuel sont connues, ainsi que la présence de bâtiments au campement du lac Doré, qui ont été rasés.

### 5.3 LIMITES DE LA RECHERCHE

Plusieurs limites existent dans le contexte de cette recherche.

Premièrement, le secteur d'étude est identifié et délimité comme étant le territoire représenté sur les cartes du Ministère des Ressources naturelles du Canada, donc, circonscrit principalement par les infrastructures et équipements périphériques à l'usage de la communauté (Annexe C), tels que les bassins d'épuration des eaux usées au nord-ouest, la sablière et le secteur de sports motorisés au nord-est et le Lac Opémiska au sud. Les raisons qui sous-tendent ce choix proviennent du fait que la communauté est toujours en processus de négociation concernant le transfert territorial entre Mistissini et Oujé-Bougoumou (Annexe B). Cela signifie que les limites des terres de catégories 1A relativement à la CBJNQ ne sont pas établies juridiquement, bien qu'on en retrouve la proposition dans l'Annexe G de *l'Entente de nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*<sup>4</sup> de 2002 (Annexe B). De plus, ces cartes sont les plus détaillées et les plus récentes au niveau des infrastructures qui soient disponibles.

Une autre limite vient du fait que la chercheuse n'est pas autochtone. Il s'agit, par contre, de sa deuxième intervention dans une communauté autochtone dans le domaine de l'aménagement. Dans un premier temps, elle a participé dans le cadre d'un projet de design interculturel à l'exploration de l'aménagement en milieu autochtone avec la communauté Innue de Uashat mak Mani Utenam. Par ailleurs, la présente recherche est de nature théorique et cherche à documenter plutôt qu'à intervenir en plus de porter sur une communauté d'origine crie. De plus, l'interprétation de certaines données peut refléter une culture occidentale. Les théories sur l'étude morphologique sont également issues d'un contexte occidental, donc leur application pourrait nécessiter des ajustements au niveau des résultats compte tenu du contexte interculturel dans lequel l'étude s'inscrit.

Enfin, l'étude de cas permet d'expliquer le cas étudié seulement. Le contexte et les caractéristiques exceptionnelles du village d'Oujé-Bougoumou ne permettent pas de tirer des conclusions générales applicables à d'autres communautés, autant crie que celles d'autres nations. Cet énoncé fait référence à la situation politique et juridique des Cris vs les autres communautés autochtones (régimes des terres, financement, lois, statut, etc.); à la

---

<sup>4</sup> Aussi connue sous le nom de la Paix des Braves

reconnaissance relativement récente du groupe, établie dans les années 1980; à la mobilisation de la population face aux négociations territoriales; au processus participatif de planification et la position décisionnelle en matière d'aménagement.

Toutefois, certaines caractéristiques et mesures prises à Oujé-Bougoumou pourraient éventuellement être validées dans d'autres collectivités avec les ajustements culturels et contextuels nécessaires.

## 6. ÉTUDE DU VILLAGE CRI D'OIJÉ-BOUGOUMOU

La communauté crie d'Oujé-Bougoumou est située sur le territoire de la Baie-James, à une cinquantaine de kilomètres de Chibougamau, sur la rive nord-est du Lac Opémisca (Figure 3). Sans reconnaissance en tant que bande distincte, les Cris du lac Chibougamau, façon dont ils étaient appelés à l'époque, formaient jusqu'en 1989 une population considérée comme des squatteurs sur leur propre territoire de chasse, qu'ils fréquentaient depuis plusieurs siècles. Cette année-là, la population comptait environ 470 âmes (Chicoine 1990, 50) et elle s'établissait à 606 résidents en 2006 selon Statistique Canada. La communauté constitue depuis une vingtaine d'années seulement une des quatre communautés cries de l'intérieur<sup>5</sup>.



Figure 3 : Carte des communautés cries du Québec  
Source : Affaires indiennes et du Nord Canada

### 6.1 LA NATION CRIE DU QUÉBEC

Les Cris forment la troisième nation autochtone la plus nombreuse du Québec, après les Innus et les Mohawks. Regroupés en 9 communautés, ils occupent le territoire d'Eeyou Astchee (variantes : Eenou Istchee et Iiyuu Aschii), qui signifie « la terre de l'être humain » (Bonnely 2004) (Figure 4). Contrairement à la majorité des nations autochtones du Canada, depuis 1975, les Cris du Québec ne vivent pas sur des réserves, mais dans des municipalités ou villages crïs, définis comme des « territoires sur lesquels s'exerce une autorité locale crie conformément à la Loi sur les villages crïs et le village naskapi » (Commission de toponymie du Québec 2008). Cette spécificité est issue en grande partie de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

<sup>5</sup> Terme utilisé pour nommer les quatre communautés cries vivant à l'intérieur des terres du Nord-du-Québec, soit Waswanipi, Oujé-Bougoumou, Mistissini et Nemiscau ([www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)). Bien qu'elles ne soient pas situées à proximité de la baie James, elles sont implantées à l'intérieur du bassin hydrographique de la baie d'Hudson, qui inclut celui de la baie James. Mistissini et Oujé-Bougoumou sont situés à la limite des bassins de la baie d'Hudson et de l'Atlantique (Annexe D).

(CBJNQ) de 1975, découlant des revendications territoriales des Cris, des Inuits et des Naskapis. La CBJNQ a permis la reconnaissance de droits aux Inuits et aux Cris et ainsi concédé certains avantages à ceux-ci en échange de la construction et l'exploitation de barrages sur la rivière La Grande par la province de Québec (Stevens 2001, 31). Elle prévoit entre autres une grande autonomie politique et administrative aux communautés en plus d'accorder des droits exclusifs concernant la chasse, la pêche et autres activités économiques traditionnelles sur des territoires déterminés (Annexe A : Division des terres selon la CBJNQ). De plus, elle prévoit des compensations financières par le gouvernement provincial pour des projets de développement hydroélectriques, miniers et forestiers. La CBJNQ est un traité autochtone moderne sans précédent comparable. Les négociations menant à sa ratification ont permis la création de nouvelles institutions politiques régionales, mais aussi l'émancipation d'une nouvelle identité collective chez les Cris du Québec.

Cela dit, la signature de la CBJNQ et d'autres conventions qui suivirent concernant le statut des Cris de la Baie-James ont placé la nation devant beaucoup de nouvelles responsabilités (Gnarowski 2002, 177). Les transformations sont nombreuses, autant dans une perspective juridique et politique qu'au niveau du mode de vie, de l'habitation, de l'aménagement du territoire et de la structure familiale (Bhatt et Chagny 2001, 36). D'ailleurs, suite à la CBJNQ, certaines communautés ont été relocalisées, soit pour faire place aux projets de développement économique du gouvernement provincial (Chisasibi) ou parce qu'elles ne disposaient pas de village proprement dit (Nemaska et Waswanipi), vivant dispersées sur le territoire suite à la fermeture des postes de traite dans les années soixante ([www.nemaska.com](http://www.nemaska.com); [www.municipalite.baie-james.qc.ca](http://www.municipalite.baie-james.qc.ca)).

La signature de la CBJNQ fut donc un point déterminant pour les Cris vers un niveau supérieur de gouvernance, à la fois sur le développement et la planification des communautés. Toutefois, même si leur autonomie est plus grande et que leur destin est entre leurs mains, le désir des Cris de se moderniser confronte simultanément les pratiques contemporaines de consommation et la conservation de la culture traditionnelle. Le pont entre tradition et modernité s'effectue à la fois dans la reconnaissance d'un nouveau statut, de l'écriture d'une histoire contemporaine crie mais aussi dans de nouvelles pratiques d'habiter qu'ils tentent de déterminer eux-mêmes grâce à cette nouvelle autonomie.

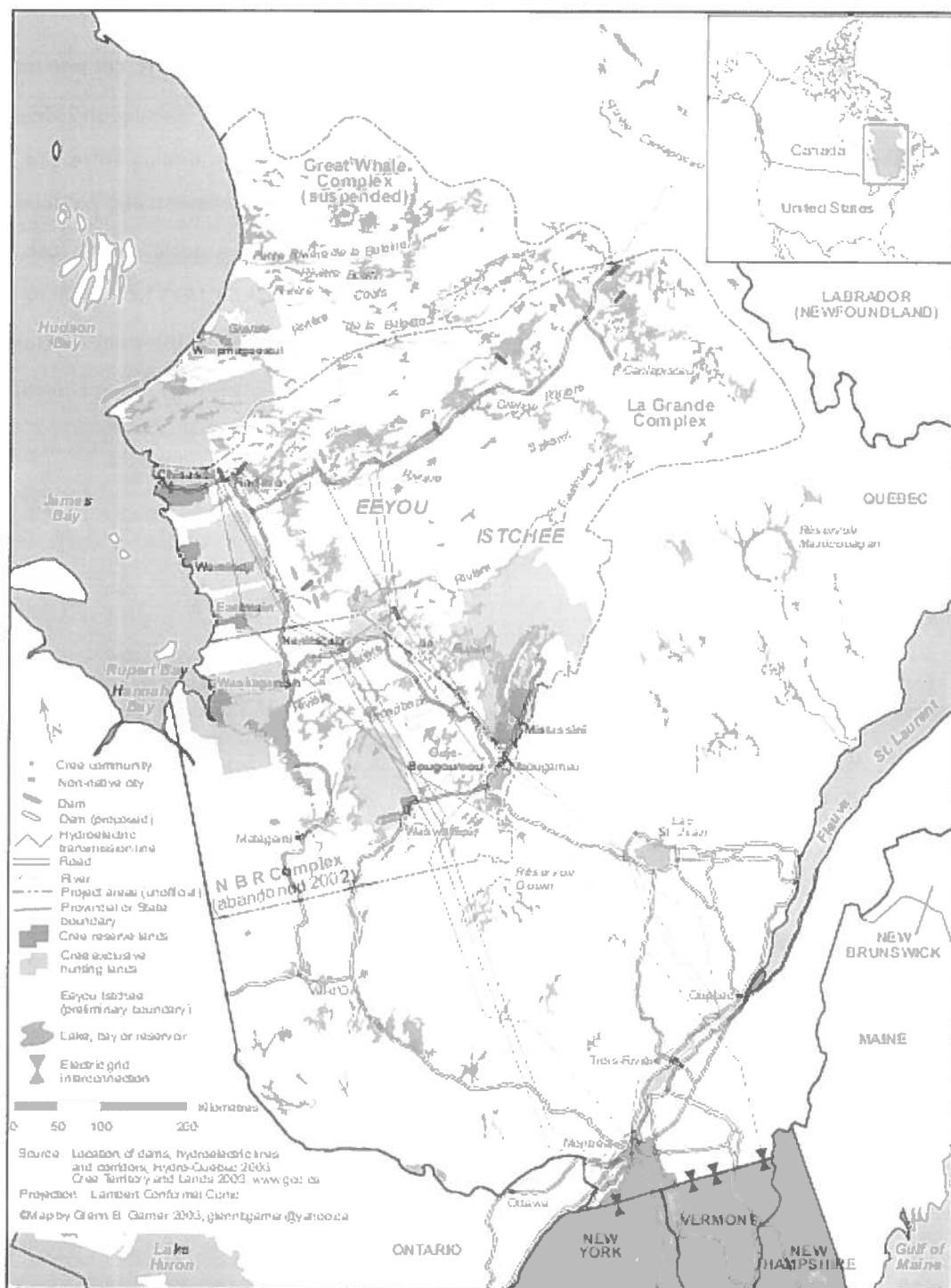


Figure 4 : Eeyou Astchee et projets hydroélectrique de la Baie-James

Source : "Survival in the Context of Mega-Resource" Matthew Coon Come in *In the Way of Development*, Eds Blaser et al. 2004, 165.

## 6.2 HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord et jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, les Cris, comme bien des peuples autochtones, possédaient un mode de vie nomade. À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, en 1668, la Hudson Bay Company s'installa à Fort Rupert; il s'agit des premiers contacts directs entre Cris et Européens pour le commerce de fourrures (Frenette, 1985, 8). L'établissement des postes de traite dans la région (Figure 6) participa à la sédentarisation progressive de la nation, car ils devinrent les lieux de rencontre saisonniers. Le poste de Mistissini, créé en 1835 où se trouve le village actuel, attira des Autochtones des régions à proximité (Frenette, 1985, 10), dont les Oujé-Bougoumous, longtemps appelés les Cris de Chibougamau. Ils fréquentèrent l'endroit jusqu'à l'implantation d'un magasin sur la rive du lac Chibougamau. La Hudson Bay Company identifia définitivement cette bande sous le nom d'*Oujibougamau Innu*. La fermeture du poste, en 1942, ébranla le mode de vie des Oujé-Bougoumous, les obligeant à retourner à Mistissini pour se procurer certains produits. Ils demeurèrent tout de même à l'écart des membres de la bande de Mistissini, sur l'autre côté du plan d'eau, lors des rassemblements estivaux.

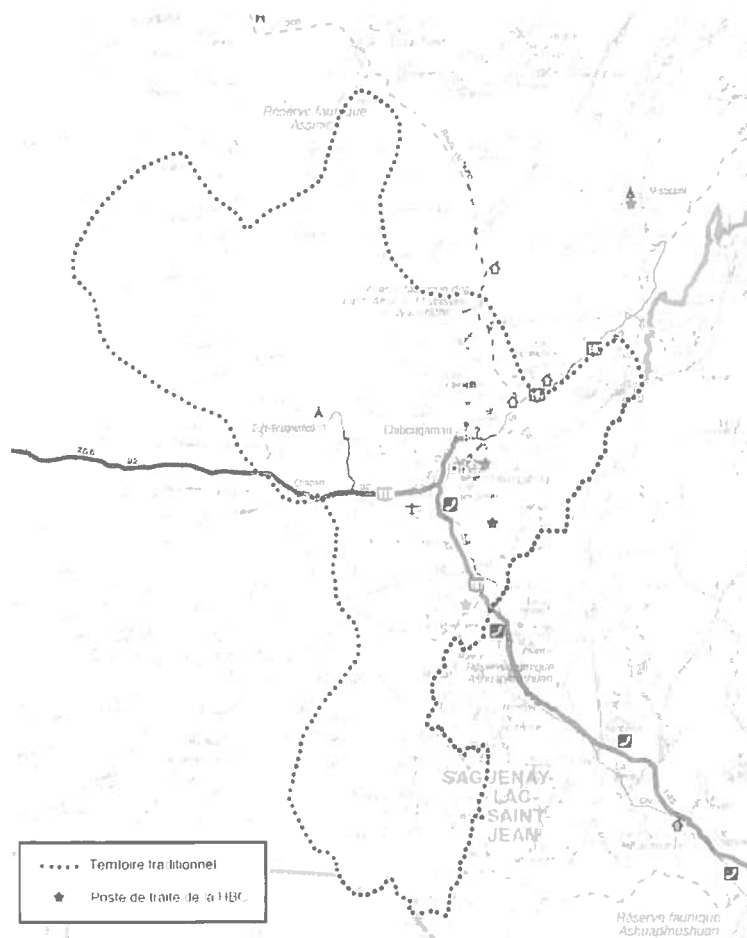


Figure 5 : Territoire ancestral approximatif des Cris de Chibougamau  
Source : Carte Baie-James et Eeyou Istchee (Nord et Sud) et Lac St-Jean  
2009, Transport Québec; Frenette 1985, carte 2 p.XX



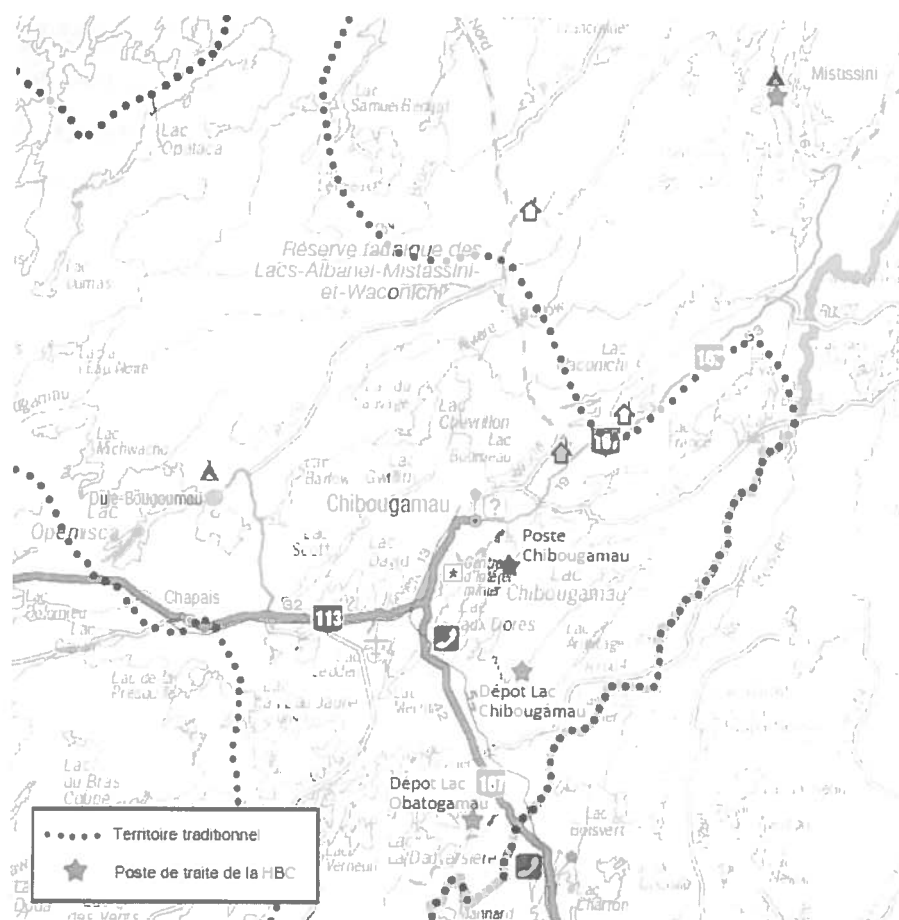


Figure 6 : Postes de traite fréquentés par les Cris d'Oujé-Bougoumou, 1910-1942

Source : Carte Baie-James et Eeyou Istchee (Nord et Sud) 2009, Transport Québec; Frenette 1985, carte 3 p.XXI

Dans les années 50, le commerce des fourrures fut à la baisse; pour s'assurer des revenus, les Cris de Chibougamau choisirent de s'engager en saison estivale dans l'exploitation minière en effervescence à cette période. Toutefois, les travaux miniers exigèrent dès leur commencement le déplacement du groupe (Tableau 2, Figures 9 et 10). La présence des gisements amena l'établissement, sur le territoire, de camps miniers, de villes et ensuite de l'industrie forestière, diminuant à chaque fois l'aire de subsistance des Oujé-Bougoumou. Bien que les hommes s'engageaient majoritairement pour faire de l'exploration minière l'été — 14 sur 21 Cris en 1966-67 selon Frenette (1985, 75) — l'hiver, ils pratiquaient principalement le piégeage pour subvenir à leurs besoins — 17/21 en 1966-67 (Frenette 1985, 75). Les compagnies minières acquièrent au

gré de leurs découvertes l'ensemble des terrains<sup>6</sup>, limitant l'installation des Cris à de petites zones plus ou moins saines à cause de la présence d'humidité ou de la contamination de l'eau, telle la pointe marécageuse (Tableau 2 et Figure 7), entre 1952 et 1962. La communauté fut relocalisée 7 fois sur une période de 60 ans entre 1914 et 1974. En 1966, le chef de la bande, Jimmy Mianscum, fit des démarches dans le but d'obtenir un territoire réservé au Lac Doré, dans la baie Cachée (Figure 7), pour la communauté. Une fois de plus, la population crie dut déménager et l'ensemble des constructions du lac Doré — le centre communautaire « Beaver house » et une douzaine de résidences — furent complètement démolies.

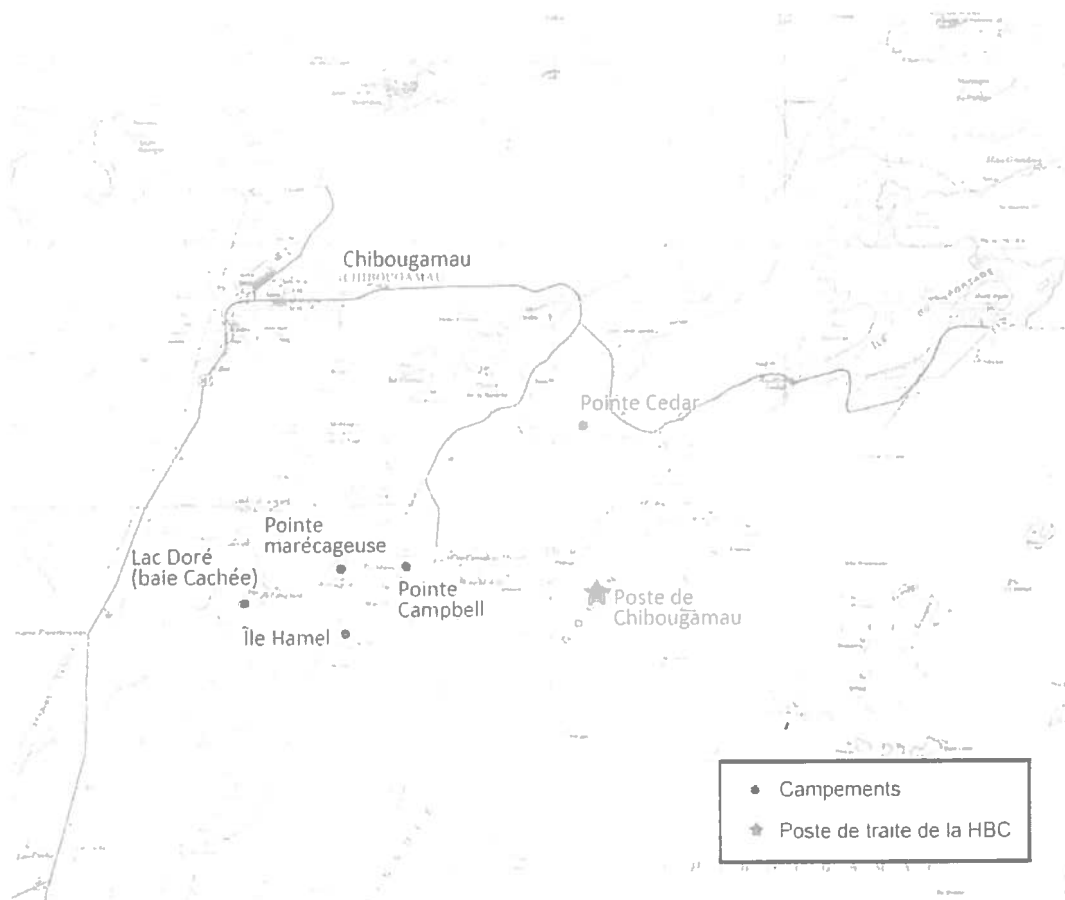


Figure 7 : Carte des relocalisations des Oujé-Bougoumou entre 1942 et 1974

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada, Carte de 1989; Données de Frenette 1985

<sup>6</sup> L'attribution des terrains pour l'exploration minière se fait par l'achat d'un claim par le prospecteur à l'État. Suite à la découverte d'un gisement, il peut être transformé en bail minier pour l'exploitation de la ressource (MRNF 2009). Cette procédure ne tient pas compte de l'occupation du territoire par les Autochtones, du moins pas dans les années soixante, contribuant au morcellement des territoires ancestraux.

Les Oujé-Bougoumou ont ensuite choisi d'occuper l'ensemble du territoire par petits groupes afin de signaler une présence continue (Figure 8). Les gens habitaient des abris rudimentaires et l'exploitation des ressources par les Allochtones entravait grandement les activités traditionnelles de subsistance. En plus de vivre dans des conditions misérables<sup>7</sup>, les Oujé-Bougoumou se sont retrouvés totalement isolés et marginalisés de la vie économique et politique en raison, entre autres, de la résistance du groupe conséquemment à leurs convictions idéologiques. Donc, lors de la signature de la Convention de la Baie James en 1975, la collectivité était désorganisée et dispersée sur le territoire, empêchant toute forme de rassemblement et de consensus. Les Cris d'Oujé-Bougoumou furent alors exclus de l'entente, le gouvernement les ayant associés à la bande de Mistissini. Ils eurent alors à choisir entre demeurer dans leurs abris misérables ou emménager là-bas. La majorité préféra rester dans la région de Chibougamau, les possibilités d'emploi étant plus nombreuses dans le secteur de l'exploration minière et les territoires de chasse étant à proximité. Toutefois, il semble qu'à la fin des années 1970, l'intrusion des compagnies forestières sur leur territoire devint une nouvelle source de conflit entre deux modes de vie, celui des Blancs et celui des Cris.

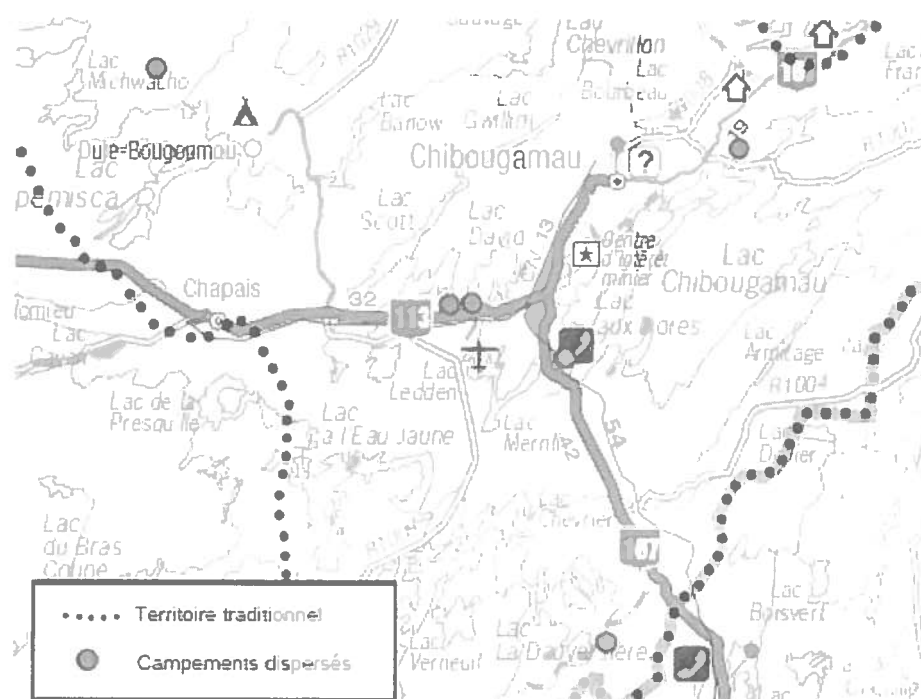


Figure 8 : Localisation de 6 campements dispersés, 1974-1991  
 Source : Carte Baie-James et Eeyou Istchee (Nord et Sud) 2009,  
 Transport Québec; Goddard 1994, p.44

<sup>7</sup> Eux-mêmes dénonçaient la situation dans laquelle ils vivaient dans les médias (Goddard 1994, 43).



**Tableau 2 : Relocalisations des Cris d'Oujé-Bougoumou (ou du Lac Chibougamau)**

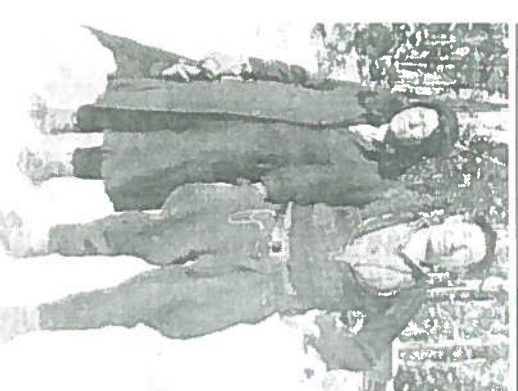
1910-1914	1914-1929	1929-1942	1943-1951	1950-1952
Dépôt du Lac Obatogamau	Dépôt du Lac Chibougamau	Poste de Chibougamau	Baie Cedar	Pointe Campbell
Déménagement du dépôt, 1914, pour faciliter le transport des denrées de Pointe-Bleue à Mistissini par voies navigables (Frenette, 26)	Réaménagement des activités commerciales de la Baie-d'Hudson, déplacement du dépôt en 1929 (Frenette, 33)	Fermeture du poste (1942), groupe scindé en 2, les familles Bosum et Mianscum se déplacent vers la baie Cedar et les familles Shepacio et Shepacio-Blacksmith à la Pointe Campbell (Frenette, 48)	Campement trop près des zones de dynamitage (Merrill Island Mining et Compagnie Campbell), les Cris doivent quitter en 1951 (Frenette, 61 et 64)	La Compagnie Campbell construit une route pour relier la mine à la route principale qui traverse l'île en 1952. (Frenette, 61, 64)

Requiem des territoires traditionnels de chasse, variable selon les époques et les familles.

Requiem sur les Indiens, tutelle du gouvernement fédéral

Requiem de la Baie d'Hudson de Mistissini

1905, John E. Richardson, Institutier du Canada, et d'amiante; il est responsable de la construction d'un chemin afin de les stabiliser (Ville de Chibougamau)	1910 : Arrêt du développement de la région suite au rapport défavorable de la Commission minière de Chibougamau (Ville de Chibougamau)	Creusement de trois puits miniers entre les 2 guerres : Cedar Bay (Consolidated Chibougamau Goldfields), Obalski (Obalski Mining Corporation) et Opemiska (Opemiska Copper Mines) (Ville de Chibougamau).	Prospection et exploration minière Pas de mine en opération avant 1950 (Frenette 1985, 57)	1949 : Ouverture d'une route de gravier reliant Chibougamau et St-Félicien. Ce nouveau lien et la hausse du prix du cuivre entraînera le véritable envol de l'industrie minière de la région. (Ville de Chibougamau)
--	--	---	--	--

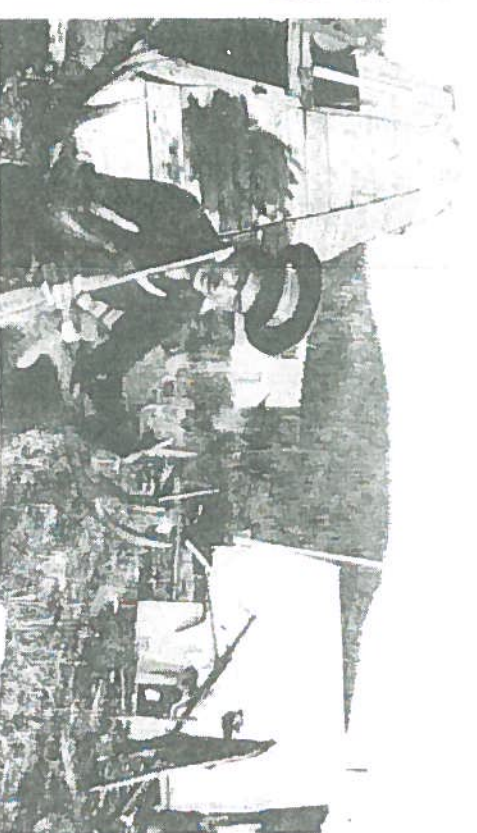


ROBERT et EMILY BOSUM, WILLE, MARY et LOUISE SHECAPIO-BLACKSMITH et ALBERT MIANSCUM

En compagnie de deux blancs qui accompagnent à la Baie Cedar (1948)



CLARENCE, JIMMY et MARY MIANSCUM et LOUISE SHECAPIO-BLACKSMITH Face à la Pointe Campbell (date inconnue)



ALBERT MIANSCUM Face à la Pointe Campbell (1950)

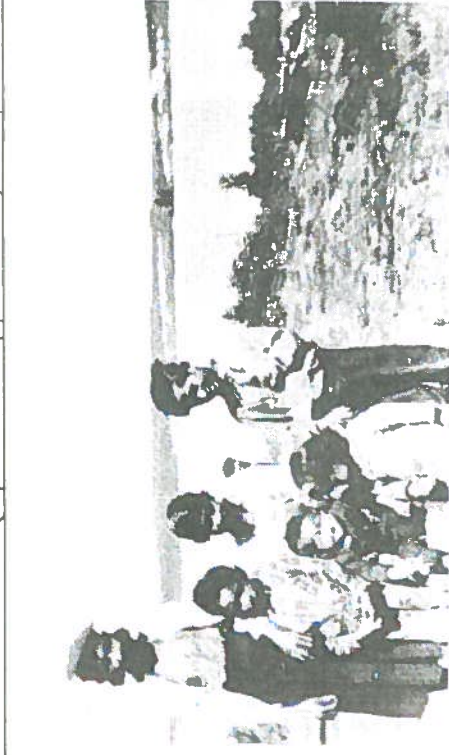
Figure 9 : Différents campements des Cris de Chibougamau.

A. Couple Bosum sur leur territoire de chasse, B. Baie Cedar (1948), C. Pointe Campbell en hiver, D. Pointe Campbell (1950)

Source : Frenette 1985, p. 60, 51, 53, 54

(Suite) Relocalisations des Cris d'Oujé-Bougoumou (ou du Lac Chibougamaou)

1952-1962	Pointe marécageuse	1962-1974	Lac Doré (baie Cachée)	1974-1989	Six campements différents	1989 à ce jour	Lac Opémisca
Réunion de la bande (2 clans : Cedar Bay et Campbell Point), ce lieu temporaire deviendra permanent puisque le territoire appartient principalement aux compagnies minières. La <i>Northern Citizens Guidance Association</i> , dont le but est d'améliorer le sort des autochtones à proximité des villes minières, suggère le déplacement de la bande qui vit dans des conditions d'insalubrité. (Frenette, 65 et 70)	En 1966, construction d'une salle communautaire nommée Beaver House. Jimmy Mianscum, chef de la bande, demande la reconnaissance d'un territoire protégé au Lac Doré comptant déjà une douzaine de résidences. Le projet ne sera pas réalisé. En 1970, un représentant des Affaires Indiennes et le chef de Mistissini tentent de persuader les Cris de déménager à Mistissini. On leur dira que l'eau n'est pas potable et que la Compagnie Campbell s'est approprié le territoire, on démolit l'ensemble des constructions en 1974. (Frenette, 83-88)	Six campements différents	Dispersion de la communauté vers Chibougamaou, Chapais, Mistissini, les villes offrant des emplois. D'autres membres vont établir des campements près des lacs Chibougamaou, Doré, Waconichi, David, Laura et Opémisca. (Frenette, 90)	Établissement d'un campement temporaire sur le futur site du village, « at the site ». (entretiens 2009) Construction du village entre 1991 et 1996.			
Fréquentation des territoires traditionnels de chasse, variable selon les époques et les familles.							
Loi sur les Indiens, tutelle du gouvernement fédéral							
1975, Signature de la CBJNQ							
Fréquentation du Poste de la Baie d'Hudson de Mistissini							
Développement de la ville de Chibougamaou, 1952-1957 (Frenette, 66) « Érigé en territoire le 19 avril 1950 puis en village minier le 29 octobre 1952, Chibougamaou devint une corporation municipale le 1er septembre 1954. » (Ville de Chibougamaou)	1962, Ministère des Affaires Indiennes demande de ne plus fréquenter le poste de Mistissini (Frenette, 81)	1974 : Ouverture de la compagnie forestière Barette-Chapais.					
1955 : Constitution de la ville de Chapais, sous la Lois des mines (Opemiska Copper Mines)							



Les enfants SHCAPIO-BLACKSMITH  
Un pas à l'avenir : 1955



EMILY SHARL, MARY SHECAPIO-BLACKSMITH et ABRAHAM SHARL  
Sur un camp de chasse près du Lac Obatogamaou (c. 1957)



GEORGE et JOSEPH SHECAPIO-BLACKSMITH.  
A la pointe marécageuse (date inconnue)



Exemple des différents campements dispersés entre 1974 et la construction du village actuel

Figure 10 : Différents campements des Cris de Chibougamaou

A. Mistissini (1955), B. Camp de chasse, Lac Obatogamaou (1957), C. Pointe marécageuse, D. Exemple d'un campement dans les années 70-80  
Source : figures 10a, 10b et 10c : Frenette 1985, p. 68, 31, 67 et Figure 10d, Gnarowski 2002, p.135

L'observation des déplacements des Cris de Chibougamau montre que dans un premier temps, les principaux lieux de rassemblement sont les postes de traite. Le poste de Mistissini étant le plus stable, il fut fréquenté sur une période plus longue. Toutefois, lorsque d'autres points de services permirent d'échanger les fourrures contre des biens ou de la nourriture à proximité de leurs territoires de chasse, les Cris de Chibougamau préférèrent se rendre à ces endroits (Figure 6).

Lors du déclin de l'économie reliée aux fourrures, la bande établit des campements près des lacs Chibougamau et Doré. Les Cris étaient sans cesse repoussés par les compagnies minières. Pourtant, la proximité des différents camps semble signaler un attachement à ce secteur (Figure 7), surtout que les conditions d'implantation n'étaient pas toujours bonnes – près des mines et des sites d'exploration ou secteur marécageux. L'appartenance et l'intérêt de rester dans le secteur est manifeste avec la demande de faire du site de Lac Doré une réserve en 1966, par le chef Jimmy Mianscum (Frenette 1985, 83).

Après l'échec de la reconnaissance du lac Doré comme territoire protégé et un autre déménagement forcé, la communauté désirait prouver que le territoire qu'elle occupait lui appartenait. Elle choisit alors de se disperser en 6 campements pour couvrir le plus de territoire possible (Figure 8). Il s'agissait du premier pas dans sa lutte territoriale et politique principalement contre les industries d'exploitation de ressources premières. Cependant, le manque d'organisation dû au dispersement du groupe a nui à la communauté lors de la signature de la CBJNQ.

### **6.2.1 DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS À AUJOURD'HUI**

Au début des années 1980, les Cris d'Oujé-Bougoumou décidèrent que les choses devaient changer et s'engagèrent dans un processus de reconnaissance et de négociation afin d'obtenir un village pour ses membres de la communauté. Pour se faire reconnaître comme une bande distincte, il fallait agir comme tel, être un groupe organisé politiquement. La communauté a d'abord élu Abel Bosum comme chef du conseil de bande provisoire en 1981. Ensemble, ils choisirent de se nommer Oujé-Bougoumous et ils établirent un bureau à Chibougamau<sup>8</sup>. Les

---

<sup>8</sup> Les Oujé-Bougoumous sont dispersés sur le territoire à cette époque, quelques uns demeurent dans la ville blanche, cependant c'est la proximité des services qui détermine particulièrement le lieu d'implantation du bureau.

discussions et les négociations débutèrent, à tour de rôle avec les gouvernements provincial à partir de 1984 et plus sérieusement avec le fédéral à partir de 1990 ([www.ouje.ca](http://www.ouje.ca)). Pour obtenir une reconnaissance et entamer des négociations, le fédéral exigea d'abord de la bande qu'elle détienne un territoire (Bosum 2001, 280). Au provincial, le Parti Québécois au pouvoir s'opposait à la création de nouveaux territoires fédéraux au Québec. En 1985, un changement au pouvoir donna de l'espoir aux Cris devant les négociations plus ou moins stables. Toutefois, les Oujé-Bougoumous refusant d'appuyer le projet Baie-James II, Robert Bourassa déclina les offres de négociations (Bosum 2001, 281). En 1986, lors des discussions sur le Projet La Grande II, la bande signa une entente avec le Grand Conseil des Cris selon laquelle les Cris demeureraient contre le projet jusqu'à ce que les Oujé-Bougoumous soient inclus en tant que bénéficiaires de l'entente.

Bosum consulta chaque fois les membres de la communauté pour connaître leur opinion sur les offres qui étaient proposées. Sous les conseils des aînés, plusieurs propositions qui ne rencontraient pas les aspirations des Oujé-Bougoumous furent refusées. La population poursuivit alors les pourparlers avec de nouvelles stratégies. Une campagne de sensibilisation médiatique sur les conditions de vie des Oujé-Bougoumous obligea le gouvernement provincial à discuter plus sérieusement. Devant la stagnation et pour ajouter de la pression sur les autorités, un barrage routier fut érigé en 1989, empêchant les activités minières, et forestières et la pêche, trois secteurs économiques de la région de Chibougamau. Une délégation fut alors envoyée sur place et une entente fut conclue dans la nuit avec les autorités provinciale et fédérale pour la construction du village et pour un fonds de développement socio-économique (Bosum 2001, 284).

Antérieurement, soit à partir de 1981 et ensuite parallèlement aux négociations avec les autorités, les Oujé-Bougoumous s'étaient rencontrés afin de définir leurs besoins et aspirations dans ce processus d'obtention d'un village, jusqu'à la construction de ce dernier. Les objectifs et souhaits définis lors de ces assemblées furent débattus auprès du gouvernement provincial. Suite à ces négociations, Québec et les Oujé-Bougoumous, avec l'aide du Grand Conseil des Cris du Québec, conclurent la Convention d'Oujé-Bougoumou le 6 septembre 1989 (Commission Crie-Naskapie, 1998). Ensuite, la communauté négocia de manière sérieuse avec le gouvernement canadien et signa l'Accord Oujé-Bougoumou/Canada le 22 mai 1992.

Les questions relatives à la politique territoriale et les dommages du passé furent mis de côté pour accorder la priorité à la construction du village et à l'amélioration des conditions de vie lors



des négociations. Suite aux ententes, une somme de 75 millions de dollars provenant des gouvernements du Québec et du Canada pour la construction du village a été directement versée à la communauté, en plus 12,3 millions du MAINC pour le fonds socio-économique (Goddard 1994, 45; Porter 2008). La communauté profitait donc d'un plein pouvoir décisionnel pour l'élaboration et la planification du village, qui fut construit entre 1991 et 1996. Le développement d'Oujé-Bougoumou se distingue par la planification de l'aménagement et de l'architecture qui débuta avant même que le groupe soit pleinement reconnu comme entité distincte.

### 6.3 LA PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE D'OIJÉ-BOUGOUMOU

Le processus de planification qui fut à la base de la réalisation du village d'Oujé-Bougoumou, depuis la mobilisation de la population en 1980, lors de l'élaboration du plan directeur final de 1989, et même jusqu'à la fin de la phase de construction en 1996, apparaît comme un exemple de planification collaborative menant à un milieu de vie culturellement adapté, variable selon les échelles d'intervention. D'ailleurs, les résultats des études post-occupationnelles auprès de la communauté par Panagiotaraku (2002, 94) et Desmeules (2004, 48) considèrent que les résidents sont généralement satisfaits de l'environnement bâti dans lequel ils vivent.

Tel que mentionné plus tôt, la communauté d'Oujé-Bougoumou se démarque non seulement des autres bandes indiennes canadiennes car elle n'habite pas sur une réserve<sup>9</sup> proprement dite, mais aussi des autres communautés crie, puisqu'elle a fait l'expérience d'une planification collaborative pour la conception de son nouveau village. Bien que les collectivités de Chisasibi (crie) et Kawawachikamach (naskapie) aient bénéficié de consultations auprès de la population pour la conception des villages (Bhatt et Chagny, 2001; Vakil, 1983), Oujé-Bougoumou se différencie par la gestion de l'ensemble de la planification, surtout au niveau décisionnel, par la population, du choix du site à la construction des bâtiments. L'objectif des Crie d'Oujé-Bougoumou fut de construire un village cri moderne ([www.ouje.ca](http://www.ouje.ca), Bosum 2001) en conservant le bien-être et les valeurs reliés à la vie traditionnelle. Pour y arriver, ils ont puisé dans l'esprit communautaire qui leur permit de devenir en grande partie les artisans de leur milieu de vie, mais surtout, ils ont tiré profit des connaissances des aînés, les gardiens des savoirs traditionnels.

---

<sup>9</sup> Il s'agit d'un établissement autochtone en voie de devenir une municipalité de village crie lorsque celle-ci sera partie intégrante de la CBJNQ. Voir Annexe B

Dès leurs premières assemblées en tant qu'Oujé-Bougoumou dans les années 80, ceux-ci élaborèrent leurs aspirations, leurs besoins et leurs objectifs en tant que communauté. L'implication de tous les membres fut le principal enjeu; le nom Oujé-Bougoumou n'a pas été choisi aléatoirement, il signifie « là où le peuple se rassemble » (www.ouje.ca; Bonelly 2003), et le groupe était résolu à créer un village qui répond à cette philosophie.

### 6.3.1 LE CHOIX DU SITE

Bosum (2001, 282) explique que le premier choix pour le site du village s'est fait avec l'aide des chefs de famille aussi appelés *tallyman*<sup>10</sup>, ceux qui connaissaient le mieux le territoire. Procédant par élimination, six endroits furent sélectionnés et analysés par des professionnels techniques pour en vérifier la capacité à accueillir le village (Figure 11). Chicoine (1990, 51) nomme 5 plans d'eau auxquels les sites potentiels sont identifiés par ordre de préférence: lac Opataca, lac Opémisca, lac Michwacho, lac Scott et rivière Brock. Selon Stevens (2001, 163), un rapport datant de mai 1986, « *Oujé-bougoumou band comparative Site Analysis, Selection and Priorities* », décrit le processus de sélection du site, une procédure de 18 mois de consultations et de visites. Le rapport présente les résultats d'analyse des sites, dont les facteurs environnementaux en regard à l'autosuffisance ainsi que la considération pour les questions sociales et culturelles. Le choix final de la communauté reposait sur le désir d'atteindre le plus haut degré possible de consensus pour déterminer le lieu d'implantation du village.

Le premier site retenu par la population, au Lac Opataca situé beaucoup plus au Nord, fut toutefois rejeté par les gouvernements à cause de l'éloignement et des coûts reliés aux infrastructures. À des fins d'économie, le gouvernement fédéral avait d'ailleurs proposé le site de l'ancienne base militaire de Chibougamau à la bande, mais celle-ci l'avait refusé (Panagiotaraku 2002, 48; Bosum 2001, 280). Au niveau provincial, les exigences étaient nombreuses : le terrain de 2,6 km<sup>2</sup> (1 mile<sup>2</sup>)<sup>11</sup> devait n'avoir aucune valeur — en d'autres mots, n'ayant pas de revendication minière ni concession forestière existante— et les limites devaient être négociées avec les autorités municipales en cause. Le second choix s'arrêta sur le lac Opémisca, à proximité des villes de Chapais et Chibougamau, site actuel du village. Le site fut donc approuvé par les

---

<sup>10</sup> Personne en charge de l'occupation saine et durable d'un territoire de chasse (Niezen 2009, 11), c'est-à-dire « le gardien » (entretiens 2009).

<sup>11</sup> Il s'agit de la dimension du site que le gouvernement est prêt à céder aux Oujé-Bougoumou pour l'établissement de leur village, toutefois les raisons qui supportent cette décision ne sont pas spécifiées dans les sources consultées.

Oujé-Bougoumou et les autorités en 1986 (Chicoine, 1990, 50), avant même que les négociations des ententes formelles ne soient conclues avec les gouvernements.

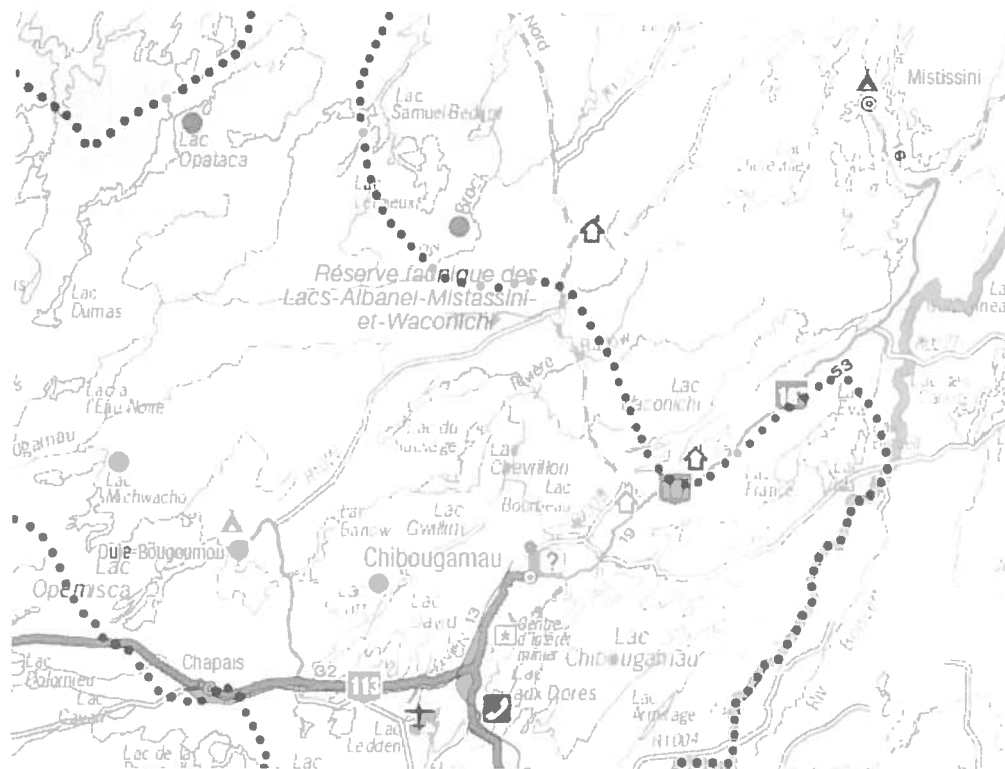


Figure 11 : Sites proposés pour le futur village d'Oujé-Bougoumou

Seuls les plans d'eau sont signalés par les points rouges non pas les sites potentiels. Seulement 5 plans d'eau sont répertoriés par Chicoine (1990), il est probable qu'un de ceux-ci comportait plus d'un site possible.

Source : Carte Baie-James et Eeyou Istchee (Nord) 2009, Transport Québec.

Plusieurs raisons soutiennent le choix final du site, le lac Opémisca (Chicoine 1990, 51). Premièrement, la présence d'eau était primordiale, notamment pour la consommation mais aussi pour la valeur esthétique, la pêche et les voies navigables usuelles. La qualité et la superficie du territoire pour la construction et l'agrandissement du village furent d'autres facteurs importants. Le critère d'accessibilité par un réseau routier existant eut une certaine envergure; le site du Lac Opataca, premier choix

#### **Vision prémonitoire**

*Lors d'une entrevue, Billy Capississit, a fait part d'une vision, révélation divine, qu'aurait eue son père, maintenant décédé, lorsque son campement était situé sur la plage en face d'Oujé-Bougoumou, et bien avant les négociations et la construction du village. M. Capississit père aurait rêvé d'une grande lumière blanche au-dessus du site actuel du village comme une prémonition apportée par l'âme de sa grand-mère. (Traduction libre, Billy Capississit entrevue de juin 2009)*

de la communauté, n'ayant pas été retenu à cause de sa difficulté d'accès. Ensuite, l'éloignement

par rapport aux villes de Chapais et Chibougamau permet de réduire les tentations de certains membres de la communauté face à la consommation d'alcool et de drogues interdite sur le site (entrevues 2009). Finalement, ce territoire permet une proximité avec la nature et la vie dans le bois tout en conservant un accès facile aux services urbains. À cette époque, selon Billy Capissisit, la communauté aurait aussi reçu le consentement du *tallyman* concerné, son frère Freddy Capissisit, puisque ce site est situé sur le territoire de chasse familial.

Déjà en 1986, les membres de la communauté participaient aux efforts en vue de la construction d'un nouveau village, qui tenait plus du rêve que de la réalité à cette époque. Les Oujé-Bougoumous ainsi que leurs connaissances du territoire étaient mis à profit dès cette étape. Avec l'aide du Grand Conseil des Cris et des autres communautés cries, ils établirent une stratégie unique, dirigeant eux-mêmes la planification du village en engageant des consultants et des professionnels.

### 6.3.2 LE VILLAGE

Dans son rapport, Chicoine (1990) s'est intéressé aux différentes étapes de ce processus et à l'implication de la communauté dans la conception du village (Figure 12). L'approche choisie résulte de la volonté du conseil de bande et du comité d'urbanisme<sup>12</sup> formé par des membres de la communauté de participer à chacune des étapes du processus, sous les recommandations précieuses des autres communautés cries (Chicoine, 1990, 57). Le plan directeur d'aménagement fut développé en 3 étapes avec la communauté et plusieurs partenaires techniques du Consortium Legault-Polytech (Stevens 2001, 169), comptant Surba Conseil en tant qu'urbaniste et architecte paysagiste, la firme d'architecture A. Tremblay et Associés ainsi que les ingénieurs de Polytech inc. (Chicoine 1990, 59).

La première étape de ce processus fut celle de l'activité « Rise up and Build: The Oujé-Bougoumou Consult » (Stevens 2001, 170); dont l'objectif capital était d'engager l'ensemble des membres de la bande dans une discussion sur une vision pour le village. Plus précisément, il s'agit d'un atelier de travail et de réflexion s'étalant sur trois jours et visant à déterminer les besoins de la collectivité par l'entremise de conférences, questionnaires et discussions. Le programme a été

---

<sup>12</sup> Abel Bosum, Glenn Wapachee, Sam Bosum, Kenny Mianscum, Joseph Shecapio-Blacksmith, Bently Mianscum, Albert Mianscum, Freddy Bosum et Paul Wertman (un allochtone travaillant depuis plusieurs années avec les Cris) ont participé à l'organisation des ateliers selon Stevens (2001, 162), toutefois elle ne spécifie pas s'il s'agit ici des membres du comité d'urbanisme de manière précise.

élaboré par le conseil de bande et pour leur part, les consultants devaient développer les outils nécessaires à la consultation et servir de ressources au niveau technique (Chicoine 1990, 61). Puisqu'il n'y avait pas les infrastructures nécessaires sur place, l'activité se déroula à Chibougamau les 19, 20 et 21 octobre 1988, plutôt qu'au lac Opémisca. Elle commença par le discours des chefs appartenant à d'autres communautés crie afin de profiter de leur expérience. Selon Stevens (2001, 172), le chef de Chisasibi partagea avec les participants l'erreur de n'avoir intégré que des employés de la bande lors de la planification de l'aménagement du village relocalisé; il déplora que les aînés et les jeunes n'y étaient pas représentés.

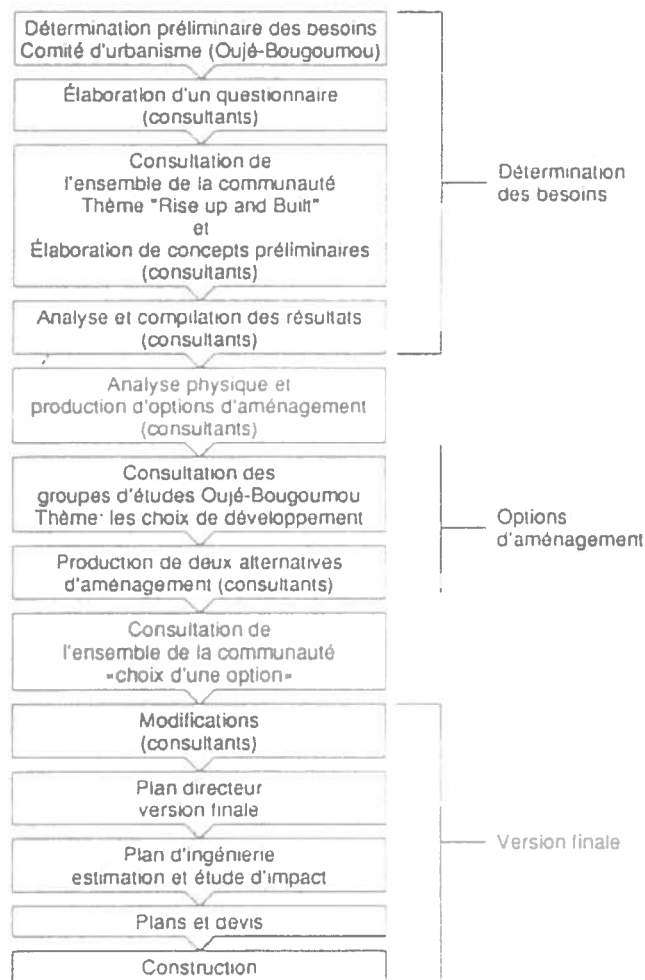


Figure 12 : Processus de planification  
Source : Chicoine 1990, 59

Par la suite, deux après-midis furent réservés pour répondre à des questionnaires portant sur les désirs et aspirations des Oujé-Bougoumou relatives à l'établissement des équipements collectifs et à l'espace résidentiel. Cet exercice se déroula en petits groupes et les résultats étaient compilés le soir même par les consultants pour susciter de nouvelles discussions dès le lendemain. L'accent fut mis sur l'emplacement, l'orientation et le type d'habitation ainsi que sur la localisation et le programme des édifices publics. Les participants représentaient près de 50 % de la population lors de cette activité (environ 140) et ils composaient un échantillon majoritairement représentatif de la population (Chicoine 1990, 67), seuls les jeunes semblaient peu intéressés. Bien que les différents groupes répondirent de manière différente aux questionnaires — individuellement ou en consensus dans le groupe — une grande similitude entre les données signalait l'approbation collective régnant au sein de la communauté (Chicoine 1990, 65).

À la suite de cette première étape de planification, deux autres consultations formelles ont été organisées. En janvier 1989, sept propositions d'aménagement préalablement préparées par Surba Conseil en tenant compte des besoins et des contraintes du site furent analysées et discutées avec le comité d'urbanisme de la bande. De plus, six groupes d'étude avaient été formés à partir de membres de la communauté concernés par différentes thématiques : habitation, éducation, développement économique, santé, récréation et trappe (Chicoine 1990, 108). Les propositions étaient présentées aux groupes d'étude par les consultants. Ensuite, les « évaluateurs » cris donnaient leurs commentaires et notaient les décisions. De cette rencontre, les lignes directrices du projet d'aménagement ont été élaborées. Celles-ci comportaient la création d'un pôle central, des stratégies pour le développement économique, le développement culturel, les espaces verts, les habitations et la forme générale du village (Chicoine 1990, 109).

Après, deux propositions produites par les consultants furent soumises à une consultation publique tenue par le comité d'urbanisme de la bande. La première option consistait en un plan linéaire et la seconde, laquelle fut préférée par la communauté, était composée selon un modèle radial (Figure 13). Des ajustements concernant la voie principale d'accès furent tout de même recommandés. Le plan directeur final (Figure 14) fut raffiné à partir des commentaires de cette séance et des modifications réclamées par le chef Abel Bosum subséquentement.



**Figure 13 : Propositions d'aménagement 1 et 2**  
Présentées à la consultation publique de janvier 1989  
Source : Chicoine 1990, Annexes

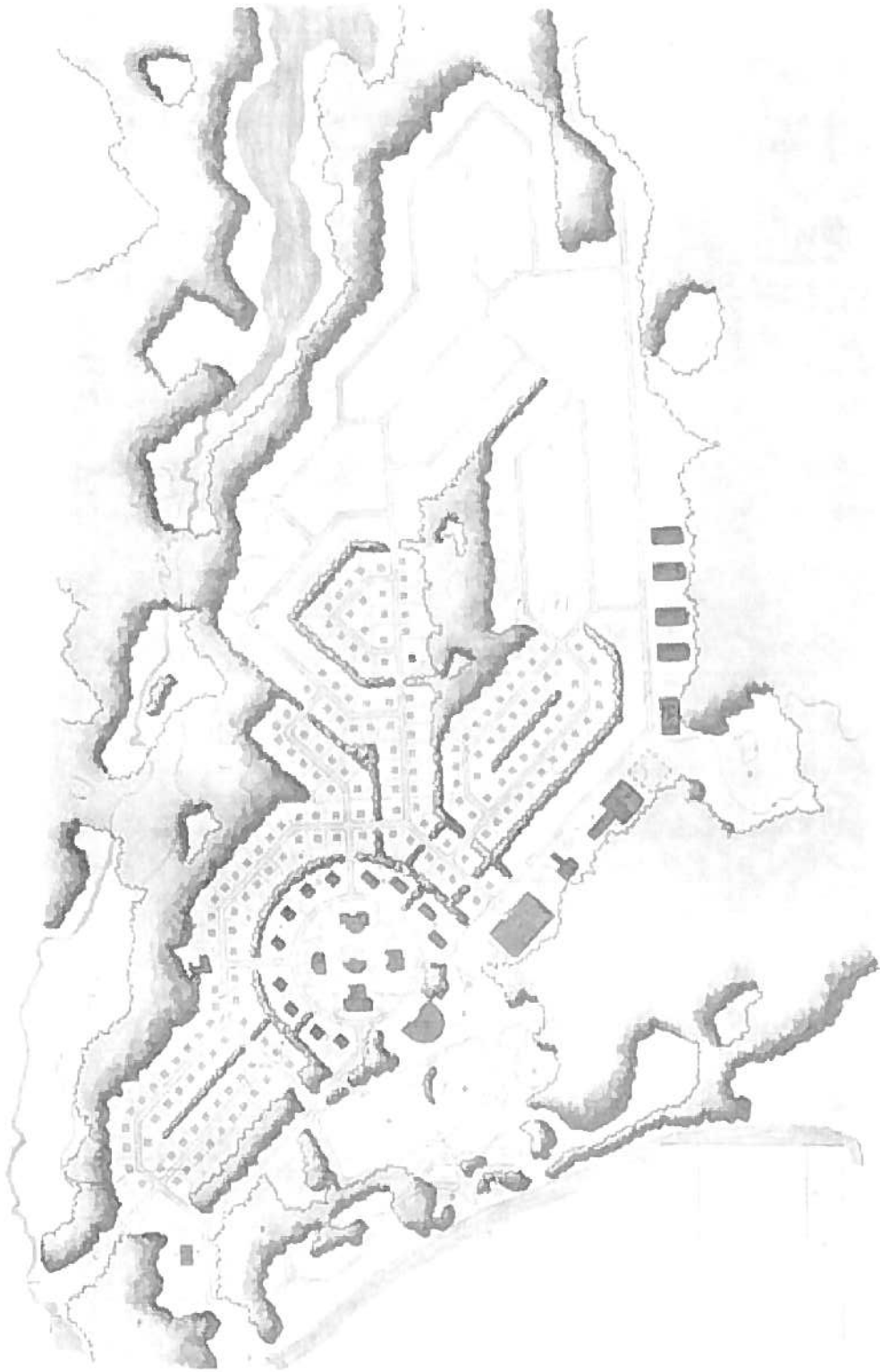


Figure 14 : Plan directeur du village d'Oujé-Bougoumou  
Source : Chicoine 1990, Annexes



Le processus apparaît respectueux de l'enjeu principal d'impliquer activement la population dans l'ensemble. Les consultants ont assisté la communauté sans chercher à imposer une vision (Chicoine 1990, 120). Les démarches peuvent paraître rapides, toutefois il ne faut pas négliger le fait que la communauté avait déjà, par le biais de ses assemblées, élaboré une vision commune pour le futur village. Selon Stevens (2001, 175), l'ensemble des procédures entreprises par la communauté apparaît comme le reflet d'une résistance culturelle. La résistance aux interventions paternalistes de l'État, aux procédures colonialistes et aux représentations ancrées dans le passé font des Oujé-Bougoumou des « postindiens warriors », comme dirait Vizenor (1999, 167). Ils tentent de vivre leur culture à travers une nouvelle histoire qui dépasse la domination, en se projetant vers l'avenir avec comme objectif la survie d'une culture qui leur est propre dans un monde autochtone contemporain.

### 6.3.3 BÂTIMENTS

Après la réalisation du plan d'ensemble, la communauté engagea la firme d'architecture Douglas J. Cardinal Limited pour la conception des bâtiments. Sa reconnaissance internationale – Musée canadien des civilisations, Gatineau, Québec, construit en 1989 – sa philosophie de design et ses origines autochtones justifiaient ce choix. La communauté continua à participer au processus de création avec Cardinal et autres membres de la firme en août et septembre 1991, particulièrement les aînés (Stevens 2001, 175; entretiens 2009). Les sessions se déroulaient sous forme d'atelier de conception collective. Dans un extrait du texte sur le projet (Stevens 2001, 76), Cardinal mentionne que les discussions sur le design et les séances de visualisation ont été faites dans l'*Astiugamikw*<sup>13</sup>, l'abri traditionnel des Cris d'Oujé-Bougoumou (Figure 15).

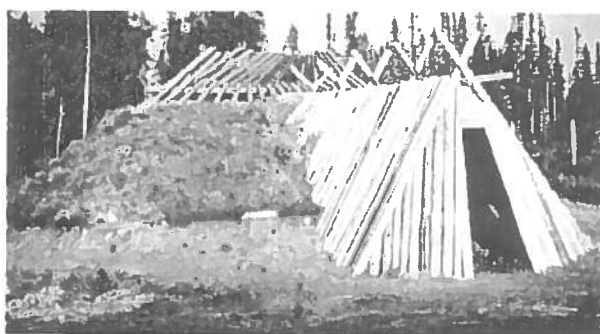


Figure 15 : Astiugamikw, habitation traditionnelle.

Source : Affaires indiennes, p.8

<sup>13</sup> Les auteurs empruntent différentes variantes du mot : teepee est employé par Goddard (1994,40), Astiiumika par Stevens et Acland (1999, 133), Astiyookamak par Cormier (1995,18) et Astchiugamikw sur le site internet d'Oujé-Bougoumou et par Cities and Environment Unit (2002, 17).

Cardinal avait soumis une proposition pour les habitations selon un arrangement par regroupement basé sur l'aménagement traditionnel, elle fut toutefois rejetée par la population pour un modèle plus moderne, notamment suite aux conseils du chef de Chisasibi (Stevens 2001, 82). Le nom de Cardinal est souvent associé à l'ensemble du projet bien que celui-ci n'ait conçu que les bâtiments publics. Cela est probablement relié à sa reconnaissance internationale et au prestige que cela peut donner au village.

La portion résidentielle fut quant à elle élaborée avec un autre architecte, Jeremy Jenkins, ayant déjà travaillé sur des projets d'habitations avec des groupes autochtones, mais également pour des raisons relatives au respect du budget. Plusieurs types de maisons et modes de construction furent évalués, de la préfabrication complète à la maison de billots de bois (Goddard 1995, 45). Le choix s'arrêta sur un modèle attrayant, énergétiquement efficace, facile à construire, à entretenir et dont l'aménagement intérieur était facile à modifier.

Le village fut principalement construit entre 1991 et 1996. Entre 1996 et 2006, la population passa de 478 à 606 habitants (Statistique Canada), ce qui contribua à la demande de nouveaux logements. Le développement des secteurs résidentiels s'est fait grandement à partir des plans d'aménagement réalisés en 1989, sans véritable mise à jour de ceux-ci. Cette situation s'explique par l'important roulement de personnel dans la communauté et, par le fait même, dans le secteur des travaux publics. Toutefois, tant au niveau des infrastructures que de l'habitation, les Oujé-Bougoumous et les autres communautés crie devaient, au début des années 2000, établir une stratégie pour les développements futurs afin de répondre à leurs besoins.

En 2003, le conseil de bande d'Oujé-Bougoumou a mandaté une firme d'urbanistes-conseil, le groupe Gauthier, Biancamano et Bolduc (GBB), afin d'élaborer un plan d'agrandissement de la communauté. Le rapport final de la mise à jour du plan d'aménagement datant de 2005 avait comme objectif de consulter les membres de la communauté afin d'intégrer leurs attentes. Cependant, le rapport ne fait pas mention des procédures employées en détail. Il semble que ce soit seulement les représentants, membres du conseil de bande et employés des travaux publics, qui auraient participé au processus (GBB 2005, 3). La proposition dont il sera question plus en détail dans la prochaine section apporte considérablement de changements dans la poursuite du projet comparativement aux aménagements prévus en 1989 et selon le rapport, elle devait être approuvée par la population. Le rapport propose également plusieurs initiatives comme le développement d'un plan d'ingénierie, d'un plan des espaces extérieurs, d'un plan quinquennal,

une plus grande mixité de logements, etc qui sont d'ordres fonctionnels et économiques sans toutefois aborder la question de la culture.

Selon les entretiens effectués avec des membres de la communauté, chacune des 9 communautés crie a choisi de se doter d'un plan quinquennal pour l'aménagement de leur ville ou village. Quelques mois à peine après son élection comme chef d'Oujé-Bougoumou, Madame Louise Wapachee entamait des démarches dans ce sens. En 2008, une série d'ateliers se sont tenus sous son leadership pour connaître les besoins de la communauté afin d'élaborer le plan quinquennal d'Oujé-Bougoumou. Il semble que cette consultation ait attiré une centaine de personnes (entretiens 2009), ce qui représente une bonne proportion de la communauté.

En 2009, le nouveau directeur de projets et des travaux publics consacrait une grande partie de son emploi du temps à la rencontre de divers agents et des membres de la communauté afin d'élaborer le plan. Des observations faites lors d'une des séances consacrées au logement a permis de constater — malgré la barrière linguistique puisque les entretiens se déroulaient en cri — que la communauté semble prendre part au processus.

#### 6.4 ANALYSE MORPHOLOGIQUE

Dans son rapport, Chicoine décrit la territorialité comme « [...] *une notion de l'espace faisant appel à l'expérience, à la familiarité, à des valeurs collectives associées à un espace, au sentiment de propriété, d'appartenance.* » (1990, 8). Le concept de territorialité est associé à l'organisation de l'espace dont l'environnement bâti et ses caractéristiques sont liées à la culture, l'espace étant lui-même défini différemment selon les sociétés. Comme il a été mentionné plus tôt, l'élaboration d'un processus de planification communautaire visait à pallier l'inadéquation entre l'aménagement des milieux de vie autochtones du Canada et la culture autochtone, crie dans le cas d'Oujé-Bougoumou. L'approche utilisée a permis d'intégrer les considérations des futurs résidents, bien qu'à certains égards celles-ci apparaissent de nature euro-canadienne puisqu'elles font référence à une volonté de créer un village moderne qui correspond et reflète les valeurs crie.

« C'était essentiellement de retrouver autant que possible le bien-être de notre vie traditionnelle dans le contexte d'installations modernes et d'établissements contemporains. » (www.ouje.ca)

La culture crie devait s'inscrire dans le projet, les gens devaient se sentir chez eux. Selon Niezen (2009, 5), l'intégration de la technologie ne doit pas être perçue comme un obstacle aux valeurs des Premières Nations; la vie en forêt possède une longue histoire d'adaptation et les innovations provenant de l'extérieur en ont facilité certains aspects malgré que l'image pittoresque se soit dissipée. Toutefois, le défi d'intégration semble considérable puisque les pratiques traditionnelles crie s'allient difficilement avec la sédentarité, les techniques de construction ancestrales également. La question de l'adéquation culturelle à travers l'environnement bâti dans le village d'Oujé-Bougoumou a été résolue en partie, à des niveaux différents selon l'échelle d'intervention.

#### 6.4.1 ÉCHELLE TERRITORIALE

Le site du village est localisé sur la rive nord-est du Lac Opémisca (Figure 16). Il se situe à proximité du 50<sup>e</sup> parallèle. On y accède par une route forestière majeure à partir de la route 113 entre Chapais et Chibougamau. Les limites « politiques » du site étaient en 1998 celles d'un terrain de 2,70 km<sup>2</sup> tel que spécifié lors de la convention de 1989 (Annexe C). Les terres d'Oujé-Bougoumou font présentement l'objet d'un processus de négociation, le transfert territorial Oujé-Bougoumou/Mistissini (Annexe B) proposant des frontières beaucoup plus étendues que celles prévues en 1989. Selon l'annexe G de *l'Entente de nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*<sup>14</sup> (2002, 99), la superficie des terres de catégories I prévue pour les Oujé-Bougoumou, et sur lesquelles ils ont un droit exclusif d'usage, sont de 167 km<sup>2</sup>. Comparativement aux 2,7 km<sup>2</sup> reconnus actuellement comme assise territoriale, cela représente une énorme différence au point de vue de la gestion des ressources pour la communauté. Toutefois, leur territoire reste toujours indéterminé pour le moment, aucune convention complémentaire à la CBJNQ n'ayant encore été ratifiée; la communauté ne bénéficie donc pas de cette entente dans les moindres détails.

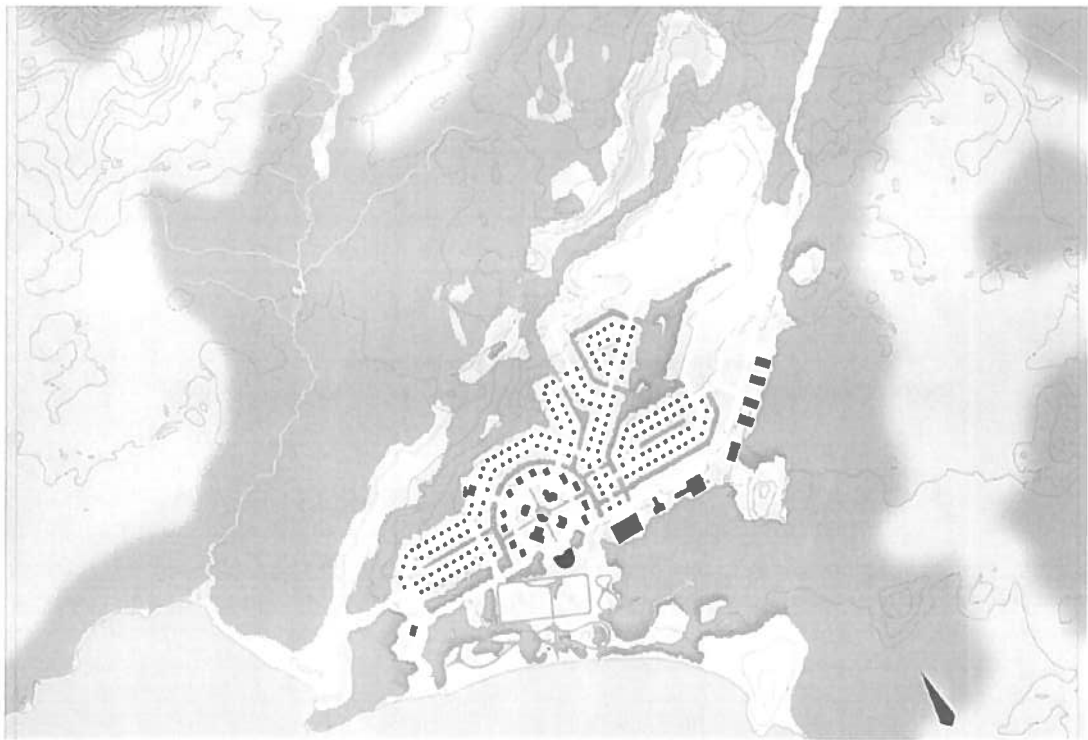
---

<sup>14</sup> Couramment appelé la Paix des Braves, cette entente fut conclue en grande partie afin de compenser la négligence du gouvernement provincial à respecter les engagements pris lors de la CBJNQ. Une entente semblable fut également signée en 2008 au niveau fédéral.



**Figure 16 : Localisation et topographie du site**  
Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Canada, carte de 1989

Au niveau de l'implantation du village (Figure 17), les principales barrières sont, au sud, le lac Opémisca (Figure 18D) et, au nord-ouest, une petite rivière « à la truite » (entrevue 2009). À l'est, une ligne électrique (Figure 18A) passe sur le territoire, selon la carte sur le transfert territorial Oujé-Bougoumou/Mistissini (Annexe B), il s'agit d'un secteur déboisé qui ne permet pas la construction et qui est tout de même éloigné. La partie au sud de la route principale (Figure 19) constitue aussi une limite pour la construction puisqu'il s'agit majoritairement de terrains marécageux (Figure 18B).



**Figure 17 : Plan du site à la planification**  
Source : Caroline Morneau, à partir de Chicoine 1990, 117

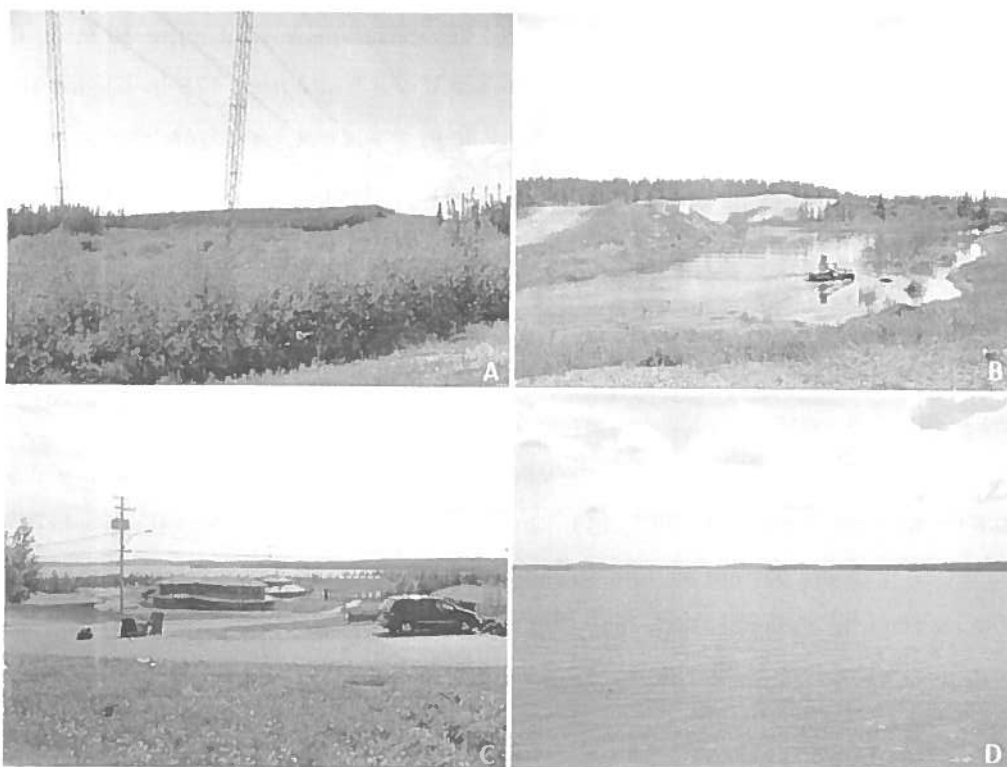


Figure 18 : Paysage du site

A. Ligne électrique, B. Marécages, C. Vue du village sur le point le plus haut, D. Lac Opémisca

Source : Caroline Morneau, juin 2009

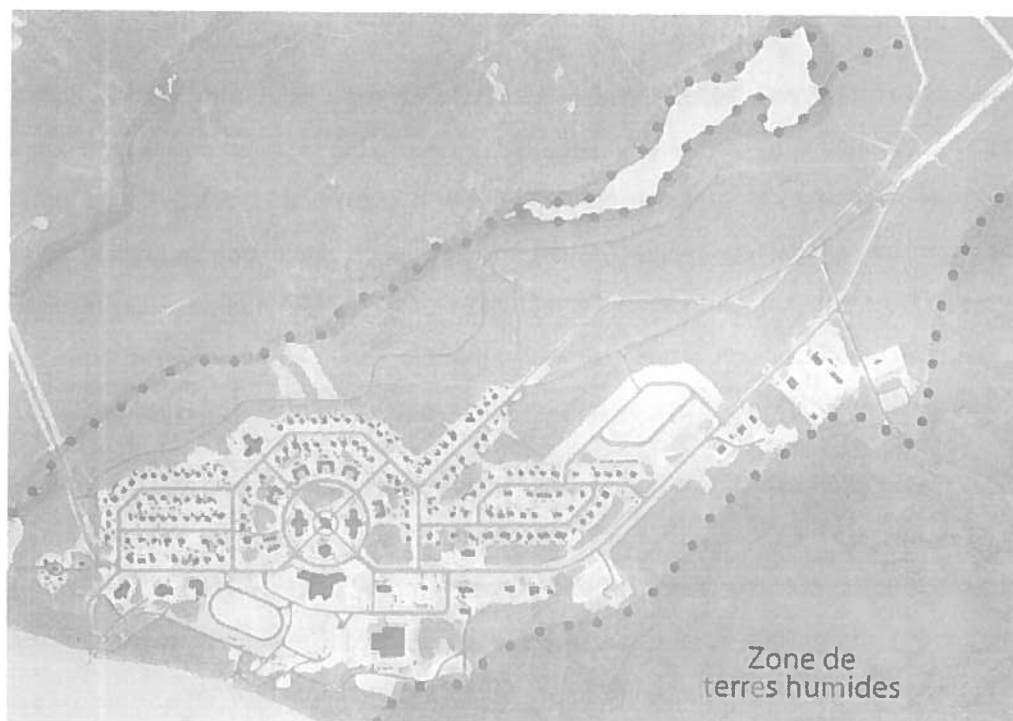


Figure 19 : Limites au niveau de l'aménagement du site

Source : Caroline Morneau, à partir de : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Le relief est peu accidenté, quelques collines avec des élévations variant entre 30 et 40 m au-dessus du niveau du lac, excepté le Mont Opémisca d'une hauteur de 175 m (Figure 16). Au niveau du village, le sol est relativement plat. Parallèlement à la rive, une légère pente, entre 5 et 15 %, surplombe le lac d'environ 26 m (Chicoine 1990, 53). Le sol du village est composé principalement de moraine, de sable et de gravier.

La végétation était pratiquement inexistante lors de la planification à cause de l'exploitation forestière de la compagnie Barette-Chapais et des méthodes de l'époque utilisant les coupes « à blanc ». Comme la ressource ligneuse avait déjà été exploitée, le gouvernement provincial favorisait le secteur pour l'implantation du village, puisque celui-ci ne pouvait lui procurer de revenu à ce moment (Gnarowski 2002, 143). Une partie de la végétation longeant les berges du lac et celles de la rivière passant au nord du village avaient été préservées. Ce couvert végétal est composé en majorité d'épinettes (Chicoine 1990, 53) et de quelques bouleaux. Selon Chicoine, le site ne dispose pas de frayère ou de ravage connu, possiblement dû à l'état de l'environnement. Toutefois, il semble que le site ait été choisi en fonction de lignes de trappe à proximité, selon d'autres sources (Cities and Environment Units 2002, 17). De plus, lors des entrevues, la petite rivière située au nord du village a été identifiée comme un site de pêche pour la truite et comme le territoire de chasse familial.

Dans son rapport, Chicoine (1990, 53) mentionne que de l'eau potable de bonne qualité est accessible à la communauté. Il s'agit d'un point déterminant pour la communauté qui vivait dans des conditions misérables et sans eau courante avant la construction d'Oujé-Bougoumou. Au cours des dernières années, des recherches ont porté sur la contamination de l'eau et du gibier consommés à Oujé-Bougoumou, potentiellement causée par les résidus miniers. Les résultats ne démontrent pas une exposition risquée (Dewailly 2005) et l'eau pompée à partir d'une source souterraine serait de bonne qualité selon les personnes rencontrées.

En 2009, la majorité des caractéristiques du site demeurent les mêmes : type de sol, topographie, limites. Le paysage s'est transformé considérant l'implantation du nouveau village, principalement par la présence de constructions, bâtiments et système viaire. L'orthophoto de 2008 (Figure 20) montre que les aires déboisées ont fait l'objet de plantations par la présence plus ou moins dense de jeunes arbres, une information confirmée en entrevue.





Figure 20 : Plan du site en 2008

Source : Infographie à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

## SITE ET CULTURE

Le mode de vie traditionnel des Cris avant l'arrivée des Européens était essentiellement basé sur la chasse. Selon Bhatt et Chagny (2001, 10), l'univers domestique des Cris s'orchestre de manière à adopter et à se conformer aux besoins de la vie en forêt. L'organisation physique des camps de chasse devait donc répondre à certaines règles à la fois techniques, mais aussi sociales et spirituelles.

Le choix du site d'implantation du village semble correspondre aux schèmes d'établissements cris décrits par Laliberté (1982). La localisation des campements d'été était principalement à proximité des cours d'eau, la terre ferme étant préférée aux îles (Laliberté 1982, 27). Cela s'explique par la présence importante des ressources (nourriture) exploitées par les Cris vivant en milieu aquatique ou en étroite association avec ce milieu, mais également par le fait que ces plans d'eau représentent des voies naturelles de communication à l'intérieur du territoire (Laliberté 1982, 94; Niezen 2009, 13). Lorsque Chicoine (1990, 51) énonce les sites potentiels

pour la construction du village et comme l'indique la Figure 11, les lieux mentionnés correspondent tous à des cours d'eau : lac Opataca, lac Opémisca, lac Michwacho, lac Scott et rivière Brock. Tel que mentionné dans la section planification, il s'agit également d'un des principaux motifs de sélection.

Les camps traditionnels cris sont adaptés aux différentes conditions environnementales et saisonnières comme la température, les matériaux, les conditions de sol, etc. afin d'en tirer avantage. Tanner (1979, 101) mentionne que la majorité des camps sont érigés de manière à obtenir une orientation solaire favorable à la fois pour la lumière et la chaleur, mais également pour la présence de certaines espèces de plantes et d'animaux qui occupent surtout le côté ensoleillé. Tanner (1979, 101) affirme que la rive ouest est privilégiée; toutefois, l'emplacement du village d'Oujé-Bougoumou sur la rive nord-est du Lac Opémisca permet un meilleur ensoleillement et un accès rapide au cours d'eau, donc la position concorde avec les considérations traditionnelles.

Pour leur part, les camps d'hiver sont édiés de manière à se protéger contre les vents, particulièrement par la présence de forêt dense à proximité dans la direction ouest – nord-ouest et parfois par le relief. Au printemps, à l'été et à l'automne, les camps se situent plus particulièrement sur des points hauts facilitant le drainage (Laliberté 1982, 65). À Oujé-Bougoumou, le relief et la végétation au nord forment un léger écran contre les vents dominants, provenant du nord-ouest en toutes saisons. De plus, la pente facilite le drainage des eaux de pluie vers le lac. De manière plus informelle, il semble que la présence du vent provenant du lac l'été ainsi que la quantité limitée de lumière la nuit réduisent la présence de moustiques sur le site. Certes de façon anecdotique, même les désagréments causés par les bestioles sont prévus.

Même si les camps d'hiver et d'été comportaient habituellement des variations, l'édification d'un établissement sédentaire répond à des critères particuliers pour chacune des saisons.

*« La culture crise [sic] véhicule cependant un certain nombre de connaissances et de comportements qui sont transmis de génération en génération. Chaque individu puise d'abord au sein de ce bagage de connaissances les ressources nécessaires à la construction de son habitation, il demeure toutefois sensible aux formes et aux techniques nouvelles avec lesquelles il est en contact et qui lui permettent de mieux lutter contre ces contraintes naturelles. » (Laliberté 1982, 59)*

L'ensemble des facteurs énoncés portent à croire que le choix du site dérive de connaissances et de savoirs traditionnels puisés au sein de la communauté, malgré les contraintes et limites imposées par les gouvernements.

#### 6.4.2 ÉCHELLE DU VILLAGE

Le village d'Oujé-Bougoumou a été conçu avec une approche communautaire dont il a été question précédemment. Le plan directeur issu de ce processus devait vraisemblablement correspondre aux besoins de la communauté à ce moment ainsi qu'à leurs valeurs. Dans cette partie, l'analyse portera sur les différents plans d'aménagement : le premier plan directeur de 1989, conçu par la firme Surba Conseil en mode participatif (Chicoine 1990); le plan actuel du village (MRNC 2008), réalisé en majorité entre 1991 et 1996, avec l'intervention de Douglas Cardinal en tant qu'architecte pour les bâtiments publics; ainsi que les projets envisagés pour les prochaines années.

Une fois le site du futur village désigné en 1986, une portion de la population s'installa de manière temporaire (Figure 21) à l'endroit où l'on retrouve présentement la piste de course et le terrain de soccer du village. La partie habitée était appelée « *At the site* » (entretiens 2009). Les premiers abris étaient construits avec des structures de camps, transformés ensuite par des cabines et ces dernières furent en général déménagés sur les territoires de chasse de leur propriétaires après la construction du village. Comme on peut le voir sur la carte (Figure

21), l'arrivée sur le site était différente, la rue principale du village ne suit pas le chemin forestier qui menait « *At the site* » à cette époque, probablement parce qu'il ne permettait pas de respecter les concepts d'aménagement élaboré avec la communauté.

##### « *At the site* »

*C'est à cet endroit que restait M. Billy Capissit, alors membre du comité d'urbanisme de la communauté. Pour se rendre à Chibougamau travailler sur la planification, il devait faire 24 km à pied pour arriver à la route 113 et faire du covoiturage jusqu'à Chibougamau. Deux fois par semaine, le camion de vidanges passait; s'il avait de la chance, le chauffeur pouvait l'embarquer jusqu'à la route.*  
(Traduction libre, entrevue juin 2009)



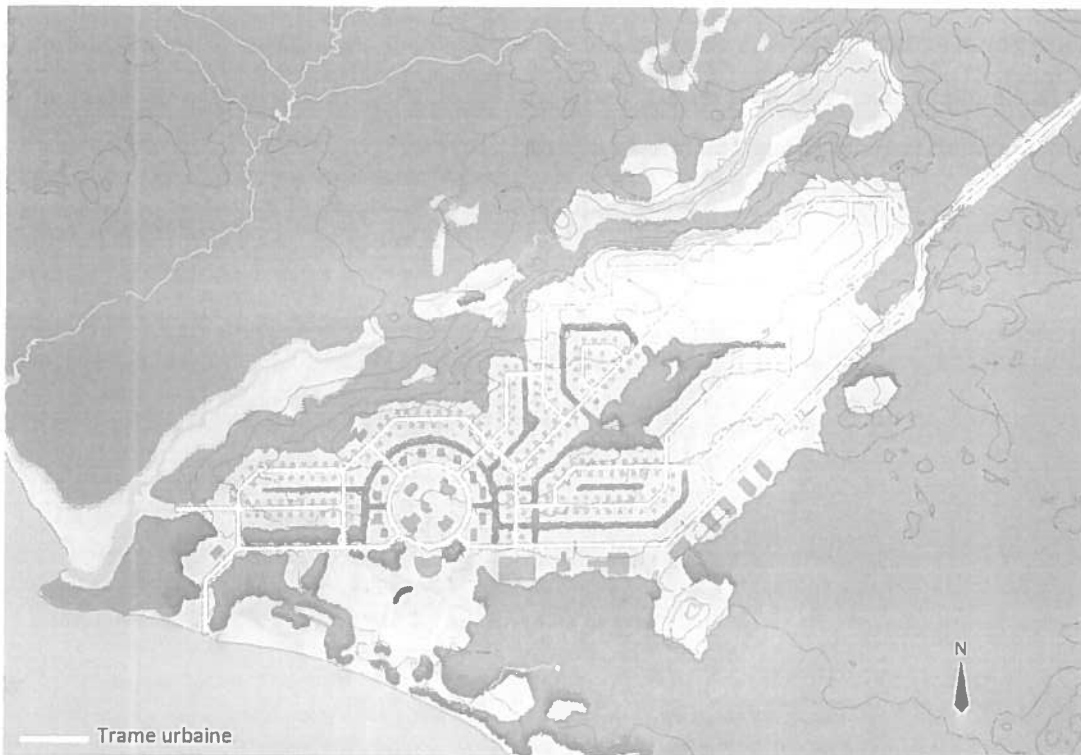
Figure 21 : Localisation du "At the site" sur la carte actuelle du village

— — — : Ancien chemin vers la route 113

Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

## TRAME URBAINE

L'élément d'expression primaire au niveau du tissu est celle de la trame urbaine : elle permet de comprendre la structure et la manière de vivre à l'intérieur de celle-ci. Le système viaire agit au-delà du système circulatoire, il est l'élément le plus stable du cadre bâti, qu'il soit planifié ou involontaire (Allain 2004, 69). Déjà, dans la planification, on remarque certaines particularités dans la trame urbaine.



**Figure 22 : Trame urbaine, plan d'aménagement de 1989**  
 Source : Caroline Morneau, à partir de Chicoine 1990, 117

Elle ne forme pas une grille et elle ne comporte pas de regroupement en grappes comme c'est le cas de Chisasibi, construit une dizaine d'années seulement auparavant (Bhatt et Chagny 2001) (Figure 23). La trame urbaine d'Oujé-Bougoumou semble basée sur des formes géométriques : premièrement, il y a le cercle un peu à l'est et face au lac, seule forme courbe de la trame, qui est lui-même entouré d'un octogone tronqué; pour les autres rues, les triangles, du moins les angles de 45 et 90 degrés, sont très utilisés (Figure 22).



**Figure 23 : Orthophoto Chisasibi (Québec) 2008**  
 Source : Ministère des Ressources naturelle, Canada

Jusqu'à maintenant, le développement du village se fait selon le plan d'aménagement de 1989 (Figure 24). Bien que le système viaire ne soit pas entièrement construit, la partie existante à ce jour est la même que celle élaborée par Surba Conseil en 1989, et la portion présentement en développement (rue de gravier) coïncide également.

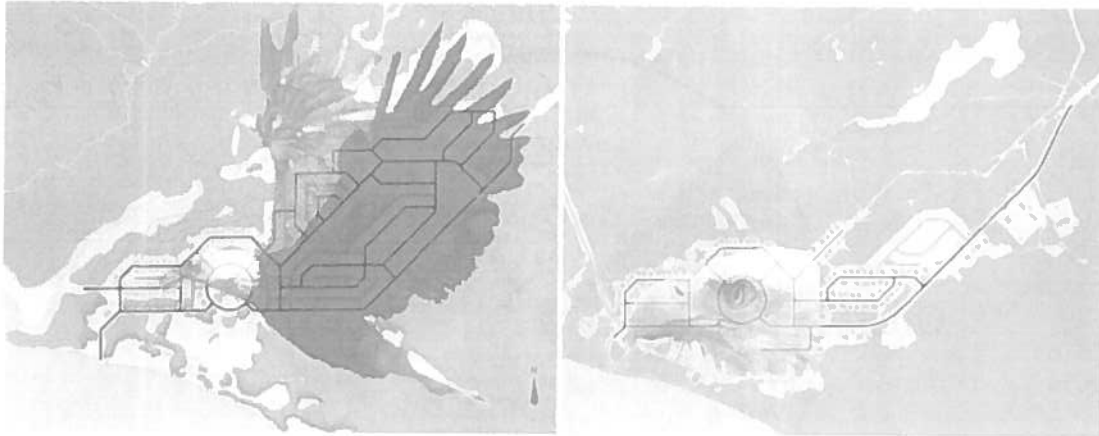


Figure 24 : Trame urbaine, plan 2008

Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Les principaux éléments de la configuration du village, en lien avec la culture crie, sont ressortis lors de la planification. Premièrement, au niveau formel, l'organisation géométrique à vol d'oiseau dévoile la tête d'un aigle (Figure 25), sur le plan de 1989, et la partie Est pourrait être une aile. Cette configuration serait une idée soumise par le comité d'urbanisme, particulièrement par M. Billy Capississit, et celle-ci aurait été acceptée par la population. Pour lui, ce symbole provient de la Bible, Isaïe chapitre 40, verset 31;

*« mais ceux qui espèrent en l'Éternel renouvelleront leur force, ils déploient leurs ailes comme des aigles, ils courent sans s'épuiser, ils marchent sans se fatiguer. »*



**Figure 25 : Trame urbaine en forme d'aigle**

À gauche, le plan de 1989; à droite, celui de 2008.

Source : Caroline Morneau à partir de Chicoine 1990, 117 et Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

L'aigle est aussi un symbole sacré pour les Autochtones, dans leurs propres croyances. C'est par lui que les prières peuvent se faire entendre par le « Grand Esprit » (Canadian Aboriginal AIDS Network, 2006; entretiens 2009), il agit à titre de messenger et signifie la vision, la puissance et l'inspiration (Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or).

La forme radiale au cœur du village rappelle le soleil, un autre symbole important de la culture crie, mais le cercle en tant que tel signifie beaucoup plus. Il représente le cycle de vie et de la création, la course des saisons, le renouvellement infini. Il existe un concept autochtone basé sur l'enseignement du cercle, appelé *Medecine Wheel* (Figure 26). Selon Chapman (1991, 338), le *Medecine Wheel* représente les préceptes qui dirigent toutes les facettes de la vie chez les Autochtones. Il en existe plusieurs interprétations, mais la majorité d'entre elles sont basées sur les points cardinaux — Est, Sud, Ouest, Nord — décrivant des dimensions sociales, psychologiques et philosophiques. L'exemple suivant représente sommairement l'explication donnée par Manon Richmond, directrice du Cree Native Arts and Crafts Association situé à Oujé-Bougoumou :

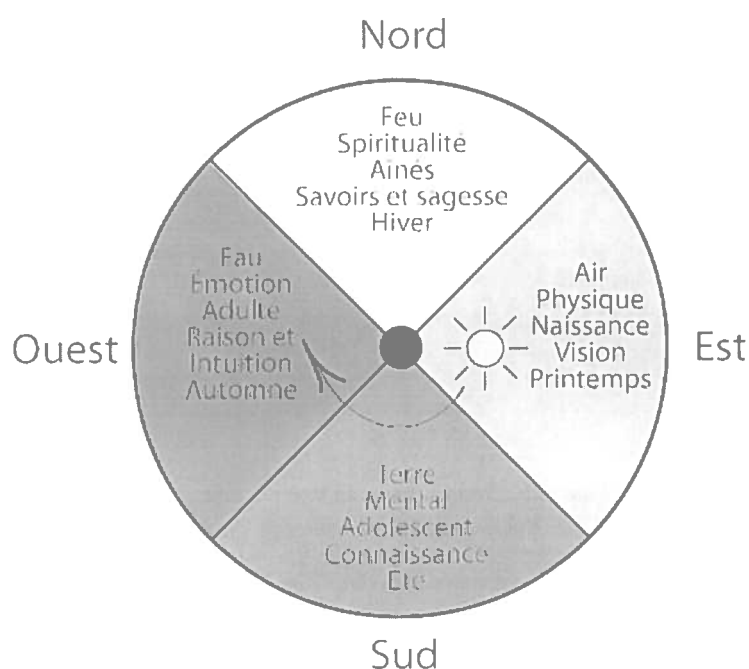


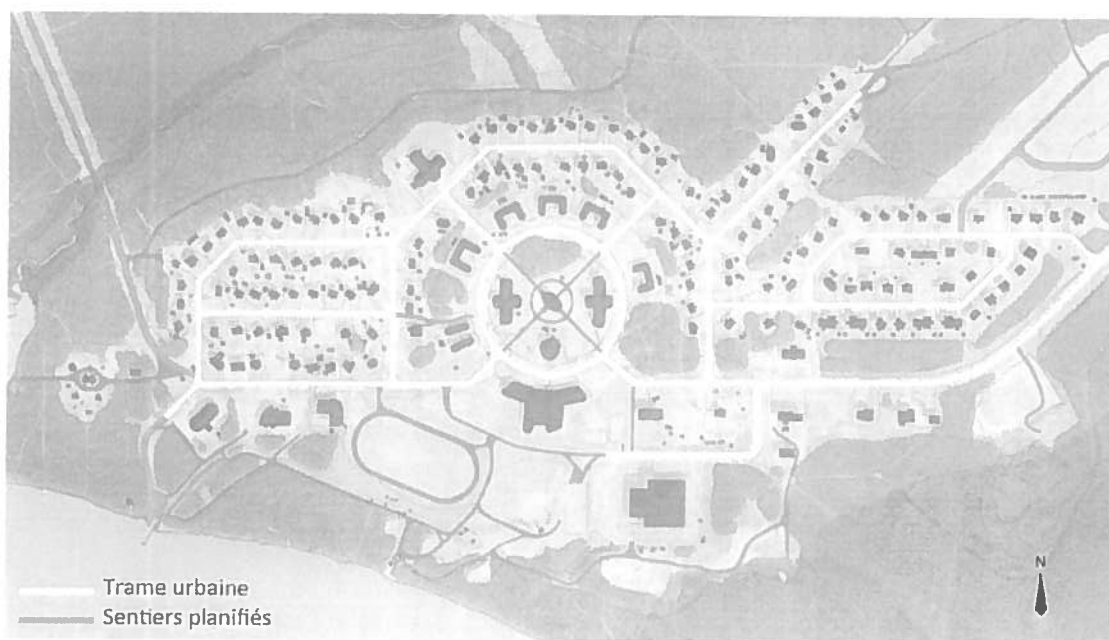
Figure 26 : *Medicine Wheel*

Source : Dessinée par Caroline Morneau à partir des données de Manon Richmond.

Chacune des quatre directions correspond à une couleur (représentant les quatre grands peuples), un élément, un état, une étape de la vie, une ou des valeurs et une saison. Certaines interprétations y associent aussi des animaux et des plantes ou une organisation sociale (individu, famille, clan, nation). Le centre représente l'équilibre, l'harmonie entre chacune des parties. Stevens (2001, 74) amène un autre élément, celui du cercle divisé en 4 parties signifiant les 4 vents. Les quatre vents provenant des quatre directions sont en quelque sorte des indicateurs dont se servaient les aînés afin de planifier leurs occupations et ils sont principalement reliés à des facteurs bioclimatiques (entretiens 2009). Lorsque l'on met en évidence les sentiers planifiés<sup>15</sup> sur le plan actuel, le cœur dévoile le symbole de la *Medicine Wheel*, avec les quatre parties positionnées selon les points cardinaux (Figure 27).

<sup>15</sup> À l'usage des piétons et vélos, mais parfois emprunté pas les véhicules tout-terrains également, surtout ceux en périphérie du village.



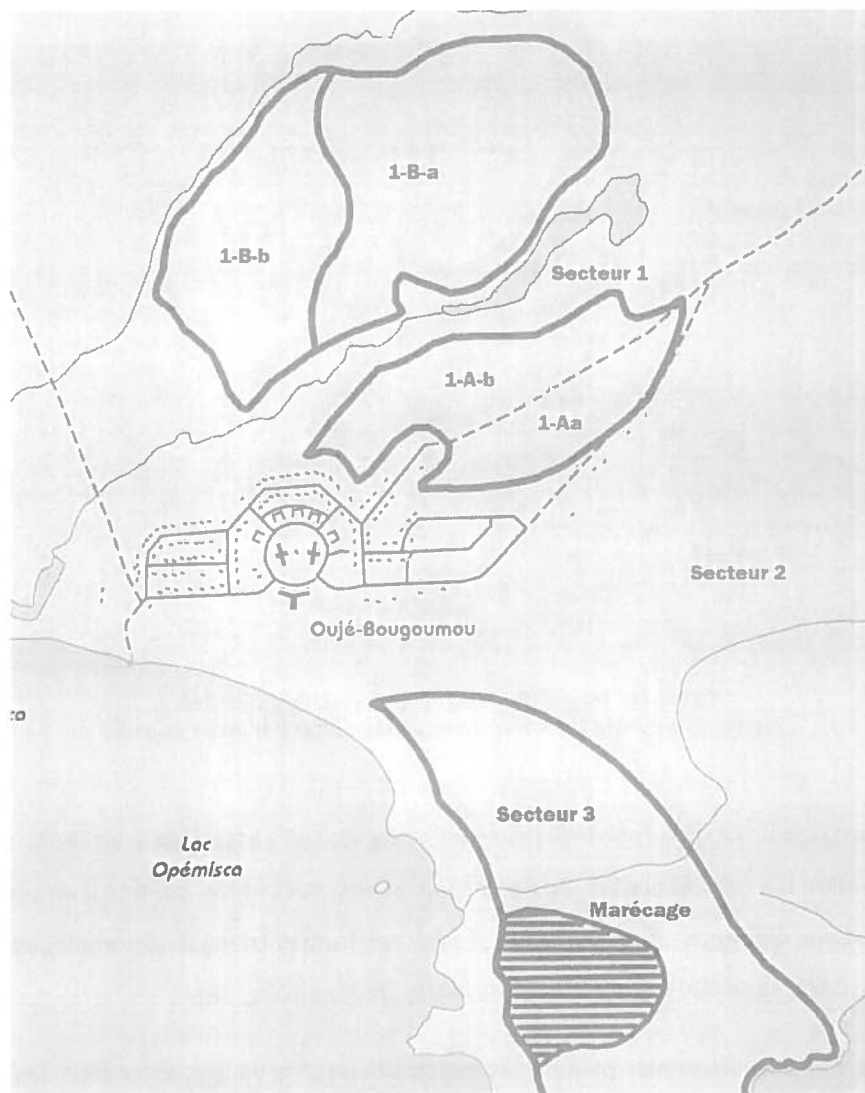


**Figure 27 : Trame urbaine et sentiers planifiés, plan 2008**  
 Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Selon Chicoine (1990, 122), la forme des rues en V (Figure 20) ressemble à un motif d'artisanat. Cette information n'a pas été confirmée par les entretiens; par contre, comme il en sera question plus tard, certains éléments constructifs possèdent des formes triangulaires analogues aux abris traditionnels, l'*Astiugamikw* (Figure 15) (SCHL 2002; Stevens 2001, 76).

Les systèmes viaire et piétonnier planifiés et construits pour le village possèdent des caractères relatifs à la culture autochtone par la transposition de symboles importants à travers ceux-ci, comme l'aigle et la *Medecine Wheel*.

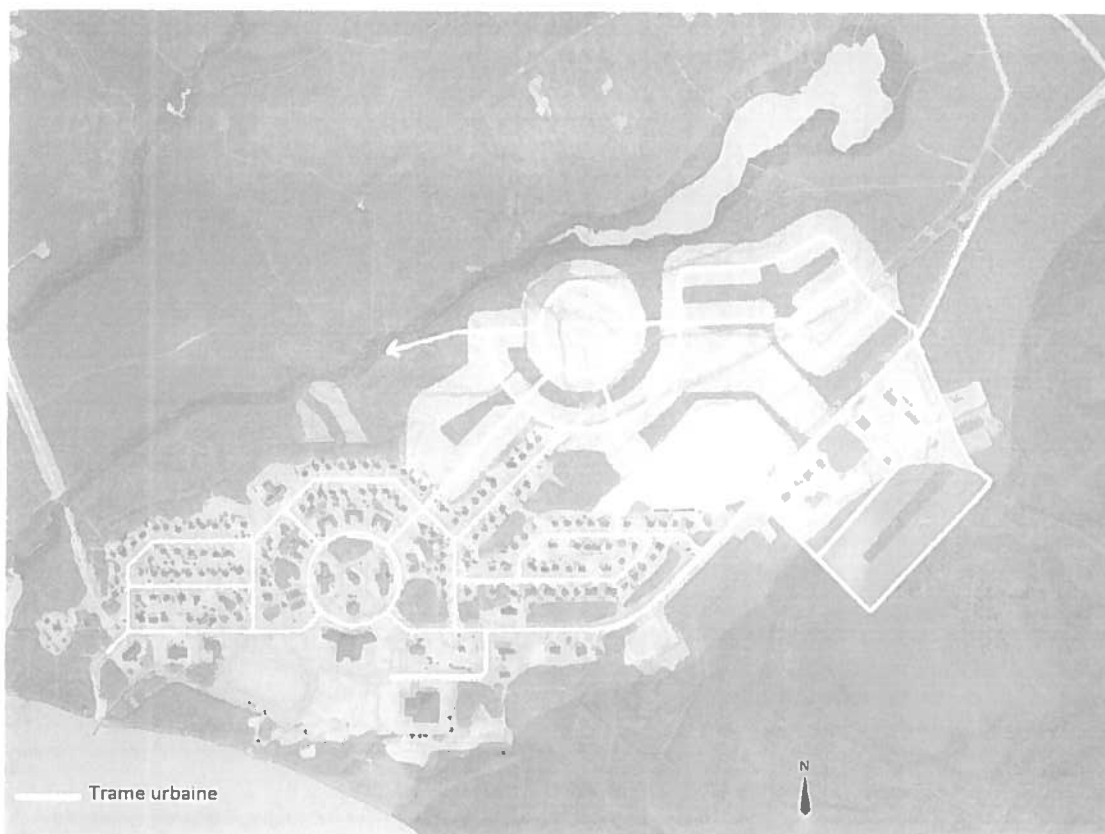
Le plan proposé en 2005 par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc urbanistes-conseils (GBB), dans le rapport final de mise à jour du plan d'aménagement, définit 3 secteurs d'intervention (Figure 28). Le secteur 1, au nord et à l'est du village actuel, supportera l'agrandissement du village; le secteur 2 à l'est ne peut soutenir aucun développement d'envergure étant donné la qualité du sol marécageux; finalement, la partie au sud-est longeant la rive du lac Opémisca, le secteur 3, pourra accueillir des fonctions récréotouristiques.



**Figure 28 : Cartes des secteurs d'agrandissement potentiels**

Source : *Updating the Community Master Plan: Final Report* de GGB, 2005, Appendix 1 et *Localisation des nations autochtones au Québec : historique foncier* de Jacqueline Beaulieu, 1998, p.57.

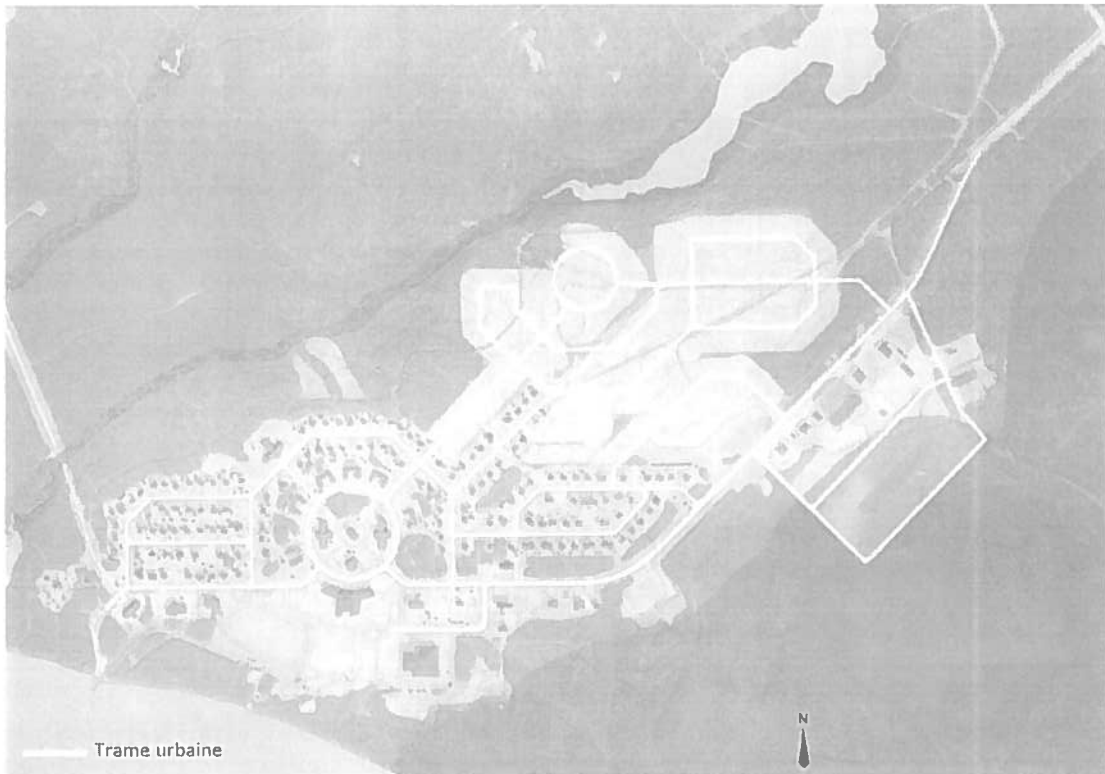
Le plan d'aménagement de 2005 montre une organisation très différente du plan de 1989 (Figure 29). L'agrandissement proposé se développe par rapport à un second cercle destiné aux équipements communautaires à proximité de la rivière « à la truite ». Il comprend également un agrandissement de la zone industrielle vers le sud-est à l'intérieur du secteur humide. Le système viaire suggéré ne correspond en rien à celui existant, les rues aux formes courbes apparaissent déconnectées de la géométrie de la partie construite. De plus, l'ajout d'un deuxième cercle communautaire vient diminuer, voire enlever tout l'aspect symbolique de la trame urbaine ressemblant à un aigle. Le point positif du plan de 2005 est la présence de la nature à proximité des habitations.



**Figure 29 : Trame urbaine, proposition de 2005**

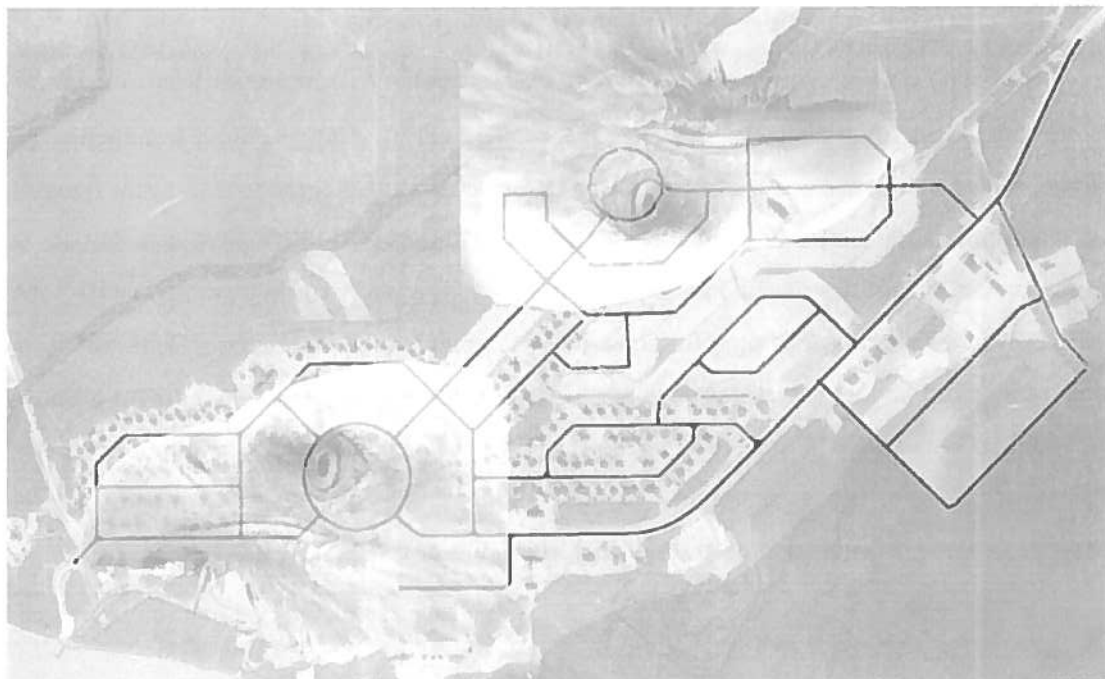
Source : *Updating the Community Master Plan: Final Report* de GGB, 2005, Appendix 2 et Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Une seconde esquisse fut élaborée en 2009 par Plania, une firme d'urbanisme, d'architecture du paysage et de planification des transports formée à partir de l'ancien groupe GBB ayant travaillé avec la communauté quatre ans auparavant. Le plan d'aménagement s'inspire à la fois de la proposition de 2005 et des développements actuels du village basés sur le plan original de 1989 (Figure 30). Le deuxième cercle pour les équipements communautaire est conservé; toutefois, la trame urbaine reprend les caractères de la portion existante. En effet, le développement proposé correspond pratiquement à une rotation du système déjà en place (Figure 31). Dans cette dernière proposition, la trame urbaine se poursuit dans une logique en harmonie avec la géométrie actuelle, à l'exception de la zone industrielle au sud-est.



**Figure 30 : Trame urbaine, proposition de 2009**

Source : *Master Plan – Option 2*. Plania, 2009 et Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.



**Figure 31 : Trame urbaine en forme d'aigle, proposition de 2009**

Source : Caroline Morneau à partir de *Master Plan – Option 2*. Plania, 2009 et Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Par contre, il demeure pertinent de se questionner sur la double utilisation du symbole de la tête de l'aigle. Le fait de réduire le motif à la tête seulement par rapport au plan initial de 1989 fait-il en sorte que le symbole perd ou gagne de l'importance? Le premier pôle (cercle) risque-t-il de disparaître au détriment de l'autre? Ou au contraire, de s'affirmer davantage? Les développements futurs dans le secteur 1-B emprunteront-ils une même logique? Est-ce que le symbole d'un autre animal pourrait être utilisé? Il reste à voir quels seront les impacts de cette dernière proposition qui apparaît comme le plan d'aménagement que la communauté développera prochainement (entrevue 2009).

## CIRCULATION

Les rues du village d'Oujé-Bougoumou sont beaucoup plus étroites, 6,5 m, comparativement à celles des banlieues québécoises, généralement entre 9 m et 11 m et jusqu'à 15 m pour les voies de connexion au réseau principal de circulation (Figure 32 et 33). Cette caractéristique permet de diminuer la vitesse des véhicules à Oujé-Bougoumou. C'est à l'unanimité que les répondants lors de l'activité *Rise up and build* ont désiré un réseau routier diminuant la vitesse (Chicoine 1990, 81). Cette caractéristique permet aussi de diminuer les frais de déneigement, facteur important pour une communauté souhaitant être auto-suffisante.



Figure 32 : Rue quartier résidentiel de Beauport, Québec et Rue Waposite, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, avril et juillet 2009.

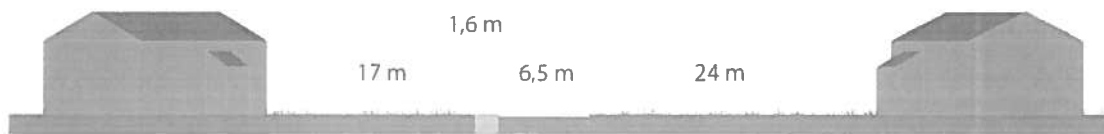


Figure 33 : Coupe de la rue Waposite, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau

Les noms des rues du village représentent les territoires de chasse des membres de la communauté. Encore une fois, des éléments empruntés au mode de vie traditionnel des Cris d'Oujé-Bougoumou sont utilisés de manière symbolique et contribuent à générer la mémoire collective du groupe (Figure 34 et 35). Denton (2002, 29) souligne d'ailleurs cet intérêt croissant des Cris, peuple originalement de



Figure 34 : Indications noms de rues, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau

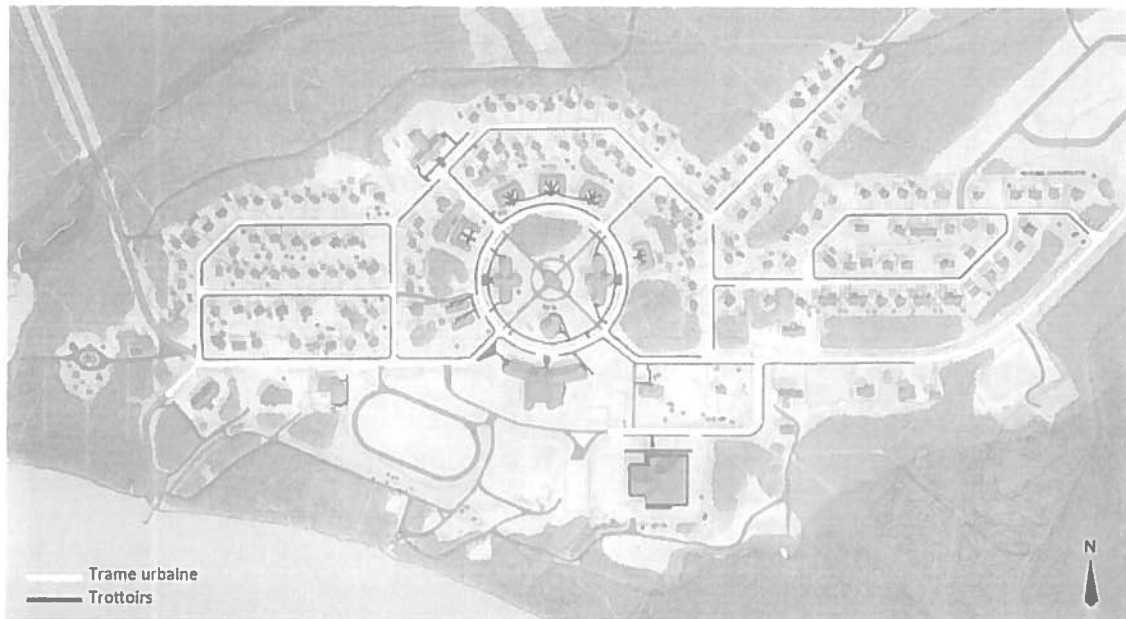
tradition orale, à utiliser de nouveaux moyens de transmission du patrimoine culturel misant davantage sur la matérialité.

*« Après un période de mutations profondes qui ont bien failli laver les mémoires, la nation crie retrouve les leçons du passé et s'en sert pour inventer demain. »* (Denton 2002, 29)



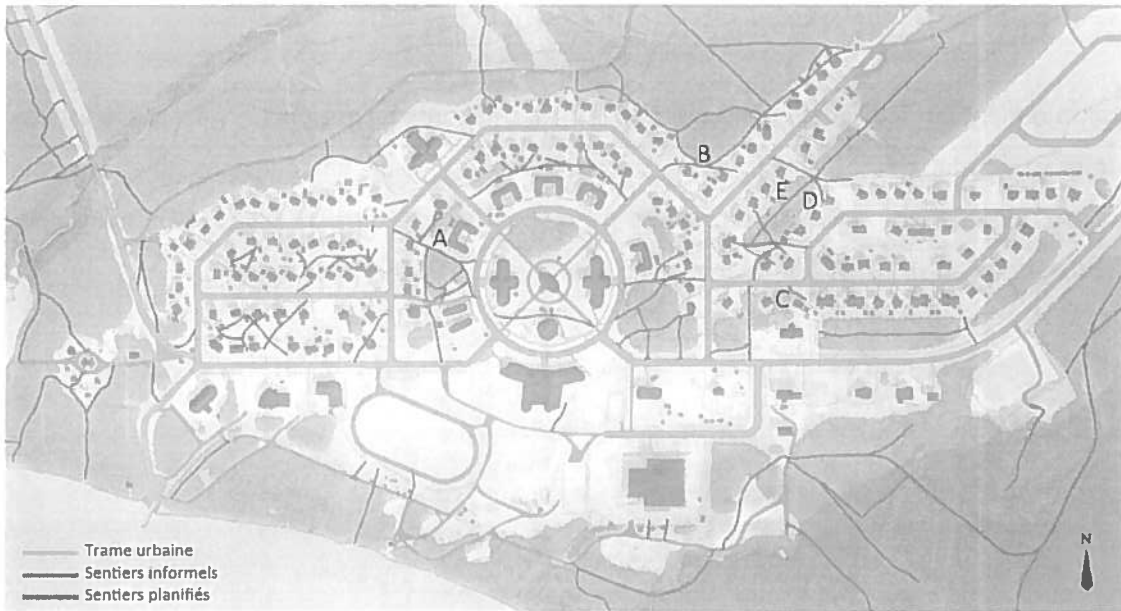
Figure 35 : Carte des noms de rues  
Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

Contrairement aux banlieues québécoises où les trottoirs sont peu présents — généralement que sur les voies principales — chaque rue en possède un à Oujé-Bougoumou (Figure 36) et il semble qu'il soit déneigé en période hivernale. Les piétons ont donc droit à un espace sécuritaire pour circuler, ce qui avait été réclamé par la communauté en 1989 (Chicoine 1990, 81).



**Figure 36 : Carte de localisation des trottoirs**  
Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

D'autre part, quand on regarde les sentiers informels (Figure 37) créés par les habitants, leur nombre et leur position suggèrent que les habitants n'empruntent pas nécessairement les rues et les trottoirs pour se rendre d'une destination à une autre. Lors des entretiens (2009), M. Capissit a confié que les gens passent un peu partout entre les maisons lorsqu'ils se déplacent que ce soit à pied, à vélo, en véhicule tout-terrain ou motoneige.



**Figure 37 : Carte de localisation des sentiers informels 2008**  
 Source : Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.



**Figure 38 : Sentiers, Oujé-Bougoumou**  
 Source : Caroline Morneau



La notion de propriété chez les Autochtones n'existait pas avant les contacts avec les Européens, du moins pas de la manière dont elle est entendue en occident aujourd'hui<sup>16</sup>. L'occupation du territoire autochtone ne repose pas sur les droits de propriété mais sur des droits coutumiers socialement reconnus par rapport à la gestion et au partage des ressources issues de la trappe, la chasse et la pêche (Niezen 2009, 11). Pour les Cris, la terre est un cadeau et ils doivent en prendre soin pour que ses fruits (nourriture : plantes et animaux) soient présents pour les générations à venir. Dans Richardson (1991, 219), une discussion entre l'auteur et des chasseurs cris dévoile que ceux-ci considèrent que le territoire ne peut être possédé par quelqu'un puisque personne n'est éternel. Chacun des chasseurs utilise un secteur déterminé, dont les limites se superposent parfois, pour nourrir sa famille et éventuellement d'autres familles dans le besoin si le territoire est particulièrement riche en gibier. Le responsable d'un territoire se nomme *tallyman*<sup>17</sup>, il doit assurer le renouvellement des ressources sur celui-ci afin qu'elles soient suffisantes pour ses besoins mais aussi ceux des générations à venir. Le territoire de chasse est transmis à un homme plus jeune et de sa famille lorsque le chasseur aîné meurt. Il n'est pas vendu et rien n'est demandé en retour, outre que le futur gardien y préserve un environnement sain et viable pour les générations futures. Le successeur est souvent un fils, mais cela ne constitue pas une règle; le jeune homme le plus intimement lié avec l'aîné et avec la nature sera privilégié, qu'il s'agisse d'un gendre, d'un neveu, d'un cousin, d'un fils ou d'un fils adoptif (Richardson 1991, 220; Niezen 2009, 11).

Les limites territoriales ne constituent pas une frontière telle qu'elles sont interprétées dans la culture canadienne. Plusieurs anthropologistes ont étudié la question qui est apparue beaucoup plus complexe au fil des recherches (Richardson 1991, 219). Lors du voyage vers les camps de chasse, il semble que les familles devant traverser d'autres territoires pour se rendre sur celui leur étant assigné peuvent sans reproche chasser pour se nourrir. De plus, si les conditions météorologiques ou un quelconque incident les empêche de rejoindre leur territoire de chasse, ils s'installent et chassent à cet endroit le temps qu'il faut avant de se remettre en route. Il apparaît que les Cris forment une société égalitaire où l'on favorise le partage à l'accumulation; le concept de « propriété » apparaît alors beaucoup plus associé à des responsabilités sociales de préservation pour la poursuite des activités de subsistance qu'à une notion de possession (Niezen

---

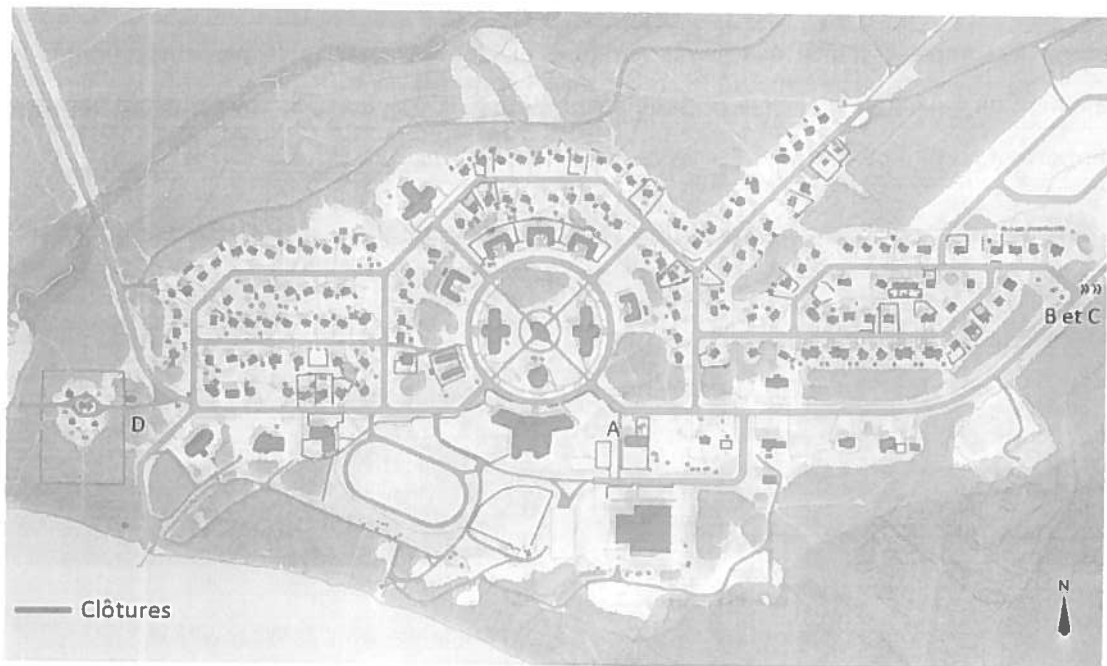
<sup>16</sup> Fait de posséder qqch. en propre; droit de jouir ou de disposer d'une chose possédée en propre, de façon exclusive et absolue. *Druide informatique* (2008) Dictionnaire Antidote RX.

<sup>17</sup> Voir note en bas de page #10

2009, 12). Les nombreux bouleversements vécus par les Cris depuis une quarantaine d'années – cohabitation avec les Blancs (industries minières, forestières et récréotouristiques), CBJNQ, projets hydroélectriques, etc. – sont toutefois à l'origine de nouveaux comportements. L'exploitation des ressources naturelles a pour sa part imposé une division du territoire à la manière occidentale, peu représentative de celle utilisée par les Cris. L'occupation et l'utilisation réelle du territoire par les Cris sont maintenant beaucoup plus limitées.

Le secteur à l'est du village, le plus récent, possède beaucoup moins de sentiers. Il est difficile pour le moment de tirer une conclusion précise, mais voici deux hypothèses possibles : le secteur n'est pas habité depuis assez longtemps pour que les résidants aient pu y laisser des traces permanentes, ou l'adaptation des Cris d'Oujé-Bougoumou à un nouveau mode de vie a participé à l'intégration de la notion de propriété telle que conçue par les Blancs à leur culture.

La deuxième hypothèse propose un changement dans le concept de propriété par les Cris. Le repérage des clôtures dans le village permet de constater que certains individus établissent des limites pour leur terrain (Figure 38). 26 maisons sur 146 possèdent une clôture limitant complètement ou en partie l'accès au terrain. Le secteur est (13/46 logements) en compte autant en nombre que le reste du village (13/100 logements), donc pratiquement 2 fois plus en proportion. Le phénomène est d'autant plus éloquent puisque les terrains sur lesquels sont construites les maisons appartiennent à la bande et non aux résidants. Dans ce cas, les limites du terrain apparaissent pratiquement fictives. Bien que ce soit encore une minorité de résidants, cette caractéristique intéressante soulève un questionnement au sujet du concept de territorialité des Cris d'Oujé-Bougoumou après 20 ans de sédentarisation. Par contre, Chicoine (1990, 80) laisse entendre que les Cris avaient demandé des clôtures lors de l'activité *Rise up and Build* en 1989, cependant l'auteur n'a pas élaboré sur les détails par rapport à ce choix.



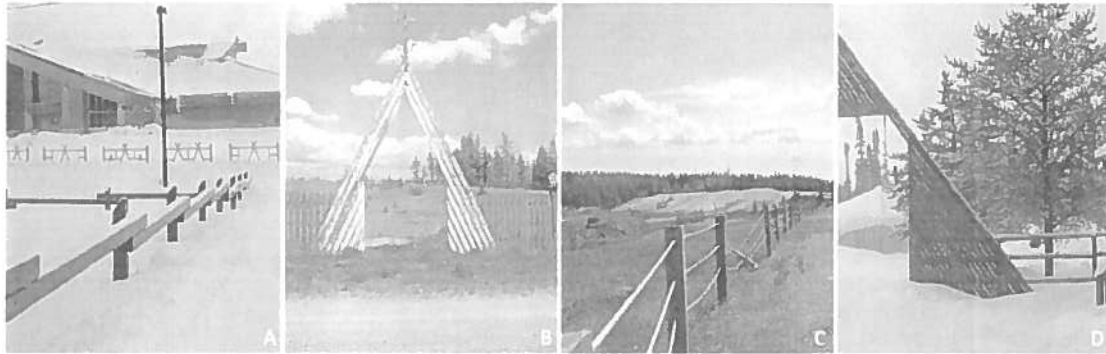
**Figure 39 : Localisation des clôtures du village d'Oujé-Bougoumou, 2009**  
 Source : Infographie à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.



**Figure 40 : Résidences avec clôtures, Oujé-Bougoumou**  
 Source : Caroline Morneau, juin 2009

Il est à noter que d'autres éléments sont clôturés, outre les propriétés. D'ailleurs, les résidences des professeurs et des infirmières sont également entourées, contrairement aux résidences et appartements pour les aînés, tous situés près du centre. Est-ce si étonnant, puisqu'ils logent principalement des Allochtones? Les terrains de jeux pour enfants sont délimités par des clôtures ou des bollards, avec plusieurs entrées libres de tout obstacle, exception faite de l'aire de jeux du centre pour enfants *Waspshooyan*, dont l'accès est contrôlé, pour une raison de sécurité. Les terrains de baseball et de tennis sont aussi entourés, pour des raisons pratiques et de protection contre les balles, les autres zones étant accessibles. Certaines fonctions ont un accès limité pour des questions de sécurité : la station de pompage d'eau, les infrastructures de communication, le

garage municipal et les réservoirs de propane. En ce qui concerne le cimetière, la maison des jeunes, le complexe sportif et le village culturel, ils sont accessibles de plusieurs endroits et l'élément de délimitation semble presque décoratif (Figure 40), laissant croire que ces barrières permettent surtout de contrôler l'accès des véhicules motorisés.



**Figure 41 : Clôtures**

A. Centre sportif et maison des jeunes B. Cimetière C. Piste de motocross D. Village culturel  
Voir localisation sur la figure 39

Sources : Caroline Morneau, janvier et juin 2009

## USAGES

Lors de la planification, plusieurs éléments à la fois fonctionnels et culturels ont influencé l'aménagement du village.

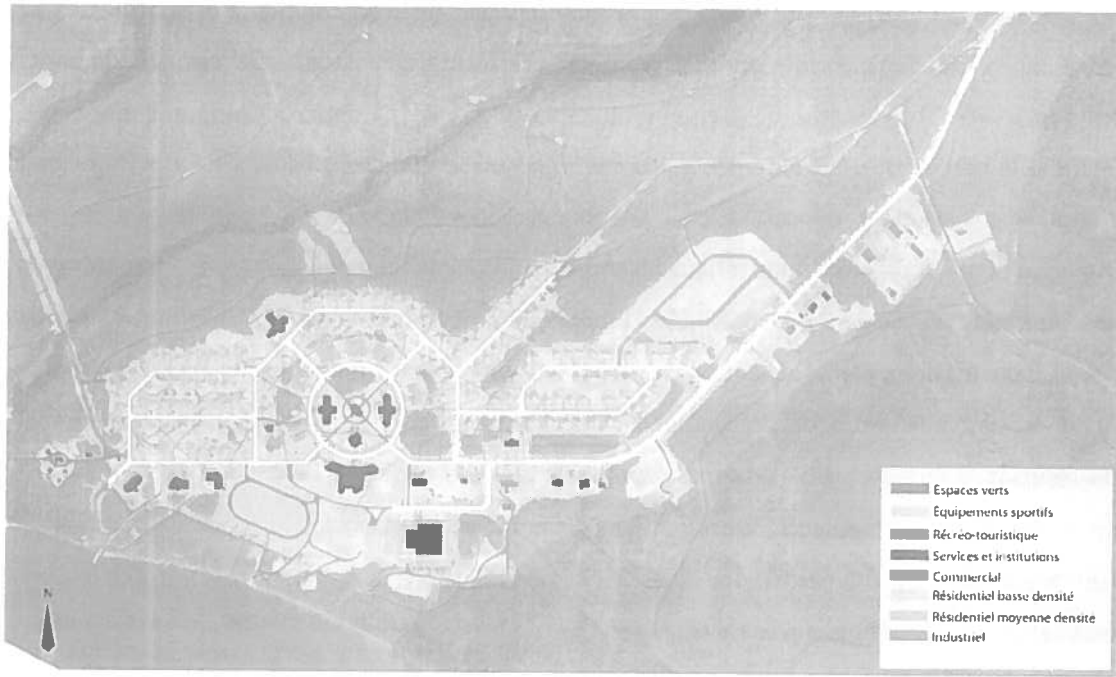


Figure 42 : Distribution des usages

Source : Carte basée sur les données du Ministère des Ressources naturelles du Canada

Au niveau des maisons, les habitants ont insisté pour que la vue sur le lac soit maximisée afin que la majorité des résidences en bénéficient. C'est pourquoi les habitations sont majoritairement positionnées sur la colline. Toutefois, les résidences situées dans les nouveaux développements ne pourront pas bénéficier de la vue sur le lac. Les terres humides vers le sud entravent la construction près de la berge du lac Opémisca. Les autres souhaits en matière d'habitations concernent la proximité de la famille, plus particulièrement les aînés qui recherchent une proximité avec les services communautaires (Chicoine 1990, 76). Les résidences et appartements pour les aînés avaient d'ailleurs trouvé place initialement dans le centre du village, un peu à l'écart, (Figure 42 et 43) pour finalement être construites dans le deuxième cercle concentrique, tout près des services.

En ce qui concerne les services, les résultats compilés par Chicoine (1990, 86) montrent un intérêt de la population à localiser le conseil de bande, le centre communautaire, la clinique, l'église et les commerces au centre du village. Le plan de 1989 (Figure 42) et celui de 2008 (Figure 43) correspondent en majorité à cette volonté, malgré quelques divergences de certains usages entre les 2 plans. Les services et institutions clés forment le cœur de la communauté et se trouvent au centre du cercle que dessine la rue Opémiska. L'implantation actuelle de ces équipements communautaires correspond exactement aux quatre points cardinaux. Comme il en a été question, le cercle est une référence culturelle importante pour les Cris et les Autochtones en général et à l'intérieur du cercle, chacune des directions possède une signification précise (Chapman et al. 1991, 338). À l'extérieur du cercle, on retrouve une deuxième série de bâtiments dans une suite de cercles concentriques. Indépendamment de l'école qui se situe au même endroit dans les deux plans, les autres constructions varient par rapport à la clientèle desservie, tout en conservant la fonction résidentielle. Il s'agit de résidences pour accueillir le personnel non-résidant du village, comme les infirmières et les professeurs, ainsi qu'une résidence et des appartements pour aînés. À quelques pas de l'école, la maison des jeunes complète le second cercle concentrique. Les autres fonctions plus commerciales et industrielles prennent place le long de la route qui mène au village, Oujé-Bougoumou Meskino. Seule la clinique, appelée aussi centre de guérison, est située un peu à l'écart, ainsi que le cimetière, évidemment.

#### **Centre de guérison**

Ce sont les Oujé-Bougoumou qui ont défini le site de la clinique médicale. Selon Chicoine (1990 110), une des participantes a pointé le meilleur emplacement sur la carte et les autres membres de la communauté ont approuvé son choix. La proximité avec les résidences pour personnes âgées et infirmières était importante, mais les facteurs prioritaires semblaient être la vue sur le lac, encore une fois, et la tranquillité. La clinique est exactement située à l'endroit désigné.

Dans la proposition de 2009 (Figure 44), il y a consolidation des activités communautaires déjà en place et l'ajout d'un secteur industriel et d'une zone récréotouristique au sud. Selon le plan, le second cercle devrait permettre l'établissement de futurs services communautaires, mais ceux-ci ne sont pas encore définis.

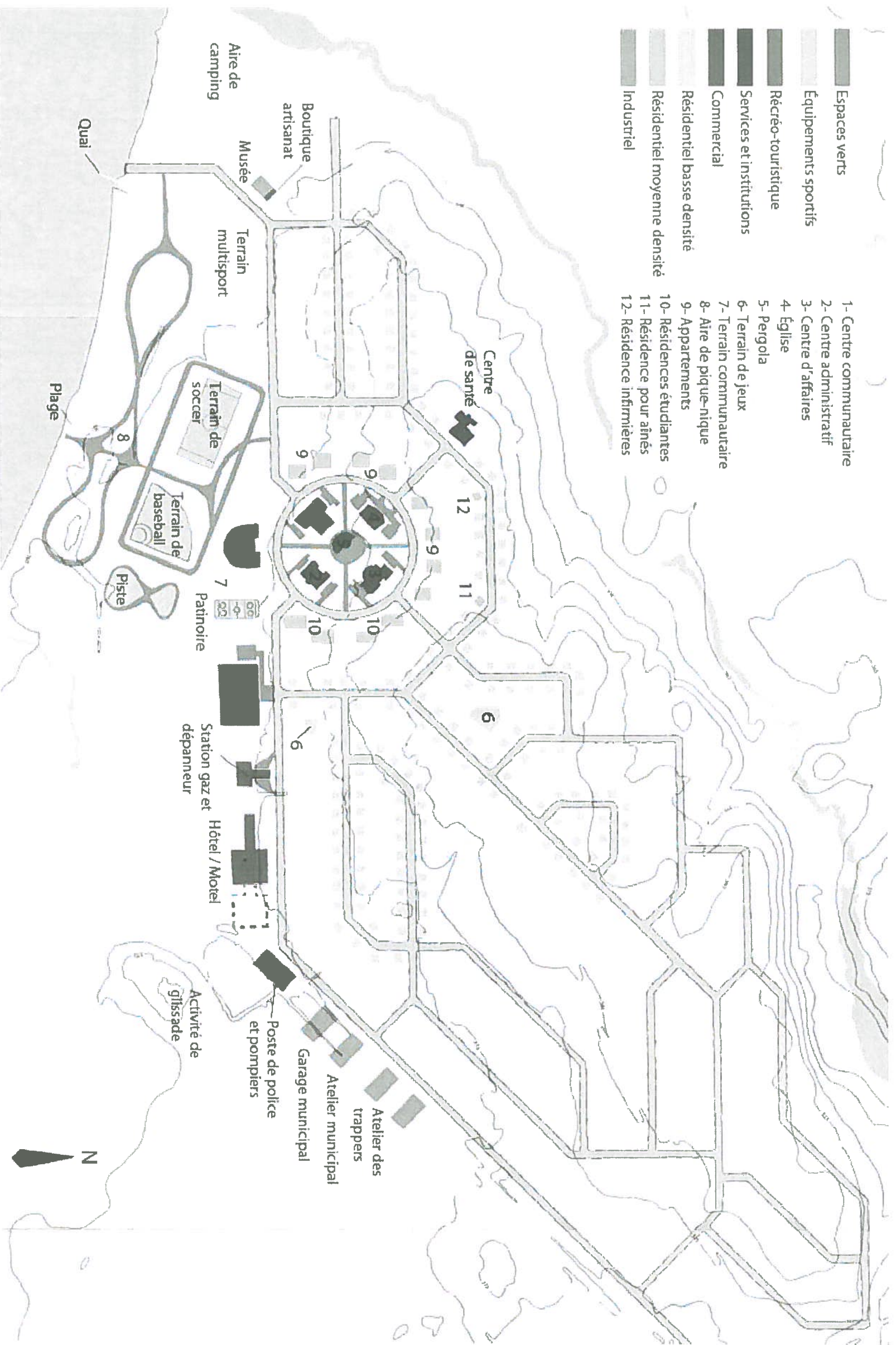


Figure 43 : Distribution des usages, plan 1989  
 Source : Caroline Morneau, à partir de Chicouine 1990, 117

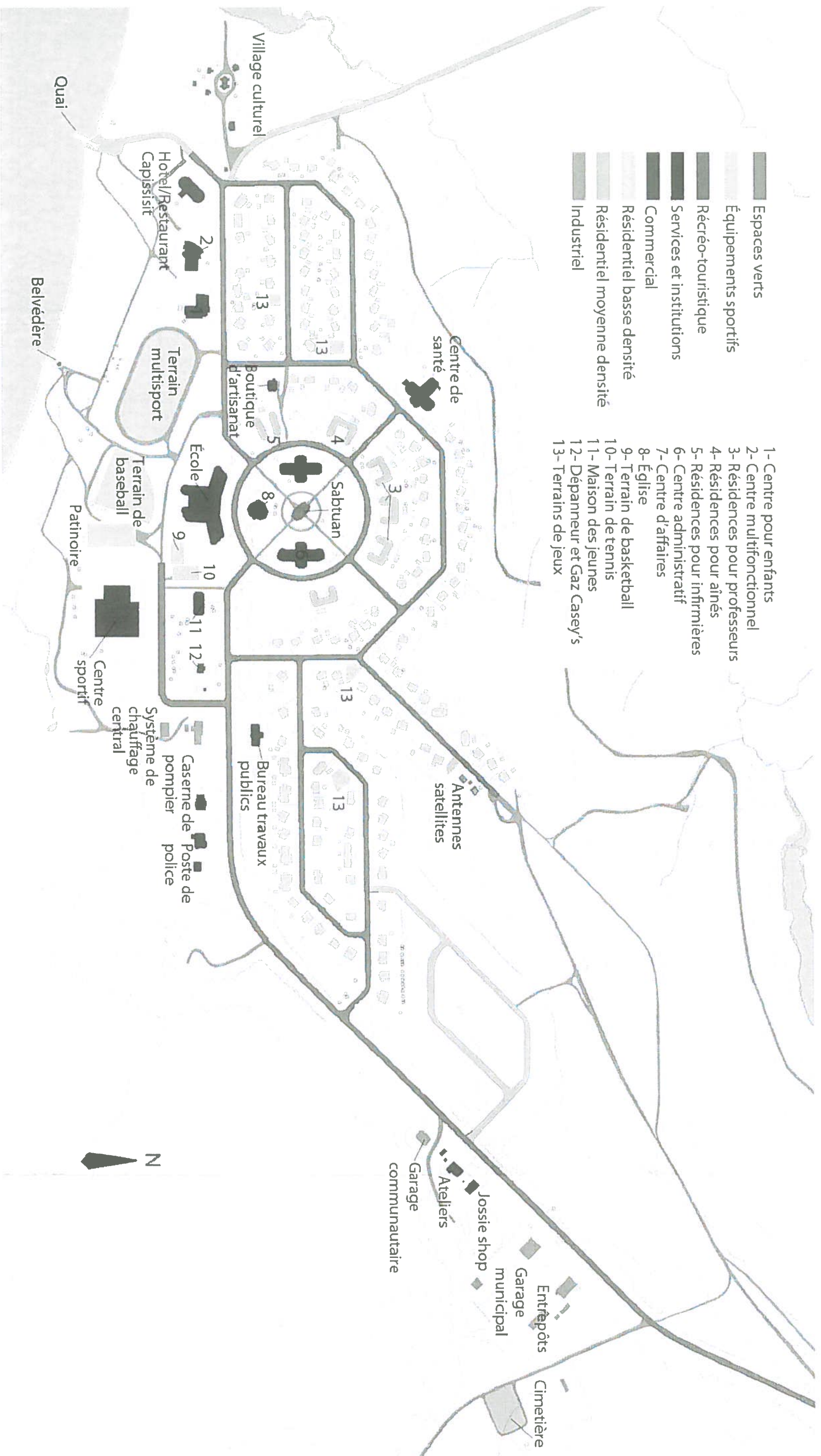
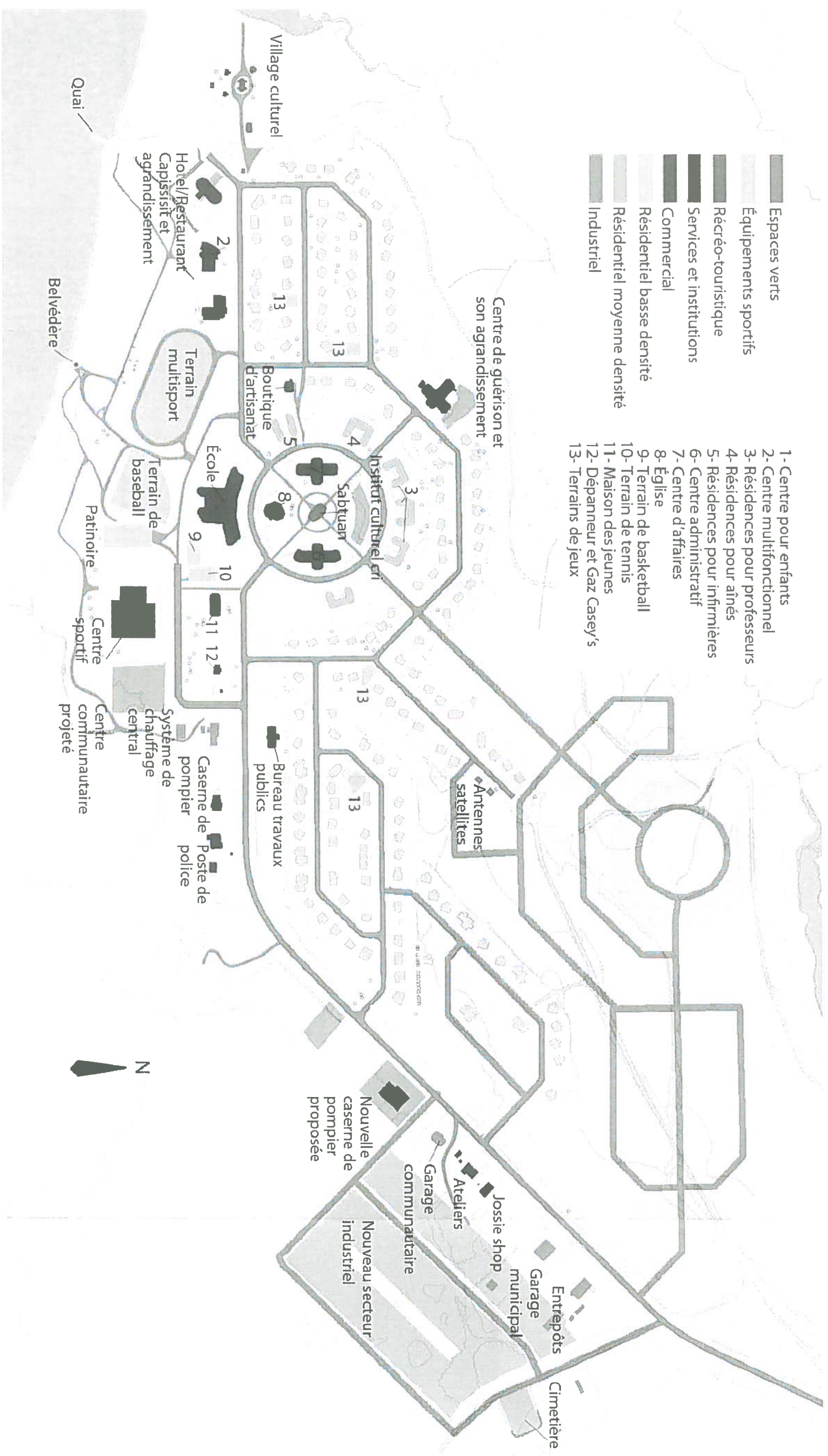


Figure 44 : Distribution des usages, plan 2008  
 Source : Caroline Morneau à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.





- Espaces verts
  - Équipements sportifs
  - Récréo-touristique
  - Services et institutions
  - Commercial
  - Résidentiel basse densité
  - Résidentiel moyenne densité
  - Industriel
- 1- Centre pour enfants
  - 2- Centre multifonctionnel
  - 3- Résidences pour professeurs
  - 4- Résidences pour aînés
  - 5- Résidences pour infirmières
  - 6- Centre administratif
  - 7- Centre d'affaires
  - 8- Église
  - 9- Terrain de basketball
  - 10- Terrain de tennis
  - 11- Maison des jeunes
  - 12- Dépanneur et Gaz Casey's
  - 13- Terrains de jeux

Figure 45 : Distribution des usages, proposition 2009  
 Source : Carolline Morneau à partir de Plania 2009

Les infrastructures sportives furent pour leur part installées sur les terrains impropres à la construction afin d'offrir les meilleures conditions d'implantation aux bâtiments et de minimiser les coûts. Leurs positions coïncident tout de même avec les aspirations du groupe, soit près de l'école et du lac.

Enfin, le Sabtuan, lieu de rassemblement pour la population, fut désigné comme le point central de la communauté. Au cours de la planification, un autre lieu de rassemblement important fut prévu, le village culturel, situé complètement à l'ouest. Ce dernier sert autant d'attrait touristique, de lieu de cuisine traditionnel, de salle de réunions et conférences que de lieu de festivités. Toutefois, la majorité des bâtiments publics et des espaces verts sont des lieux conçus pour recevoir l'ensemble de la population, donc propices à des regroupements.

Il est difficile de faire des liens entre l'organisation spatiale des différents usages et la culture crie. Cela s'explique en majeure partie par l'inexistence de plusieurs des fonctions dans le mode de vie traditionnel. Principalement basées sur la survie, l'ensemble des activités se déroulaient dans la nature et dans les *miichiwaahp*<sup>18</sup> jusqu'à l'arrivée des Européens. La documentation ne décrit en aucun cas des structures bâties ayant d'autres fonctions que celles de l'habitat familial, de rangement, de lieu spirituel pour les shamans et de lieu de rassemblement, et encore moins l'organisation spatiale entre les différentes constructions. Seuls les espaces de rassemblement possèdent une importance culturelle particulière pour les cérémonies et autres festivités. Certaines références culturelles se trouvent dans la disposition en lien avec les points cardinaux et la nature, en particulier le lac.

Finalement, le positionnement des services communautaires, commerciaux et industriels est issu des aspirations de la communauté : il reflète donc inévitablement des valeurs propres à la population comme l'égalité puisque cette position favorisa la proximité pour le plus de personnes possibles. Bien que celle-ci vivait et poursuit encore aujourd'hui une transition entre des modes de vie différents, les choix proposent des aménagements basés sur une vision d'un peuple se projetant vers l'avenir tout en conservant des références à sa culture.

---

<sup>18</sup> Terme utilisé par Fred Georgeskish dans son livre *Iiyiyuu Miichiwaahp-h : Traditionnal Architecture of the Wemindji Cree*. Shawville: Cree Nation of Wemindji and Cree Regional Authority.

### 6.4.3 ÉCHELLE DES BÂTIMENTS

#### ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Dans un second temps, le conseil de bande a fait appel à Douglas Cardinal, essentiellement pour la conception des bâtiments publics. Cardinal, en plus d'être d'origine autochtone, Blackfoot et Métis, venait d'acquérir une renommée internationale en tant qu'architecte avec la construction du Musée canadien des civilisations.

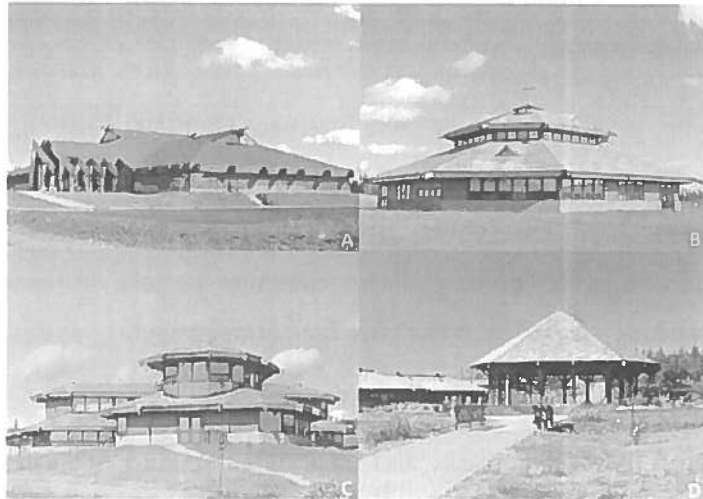
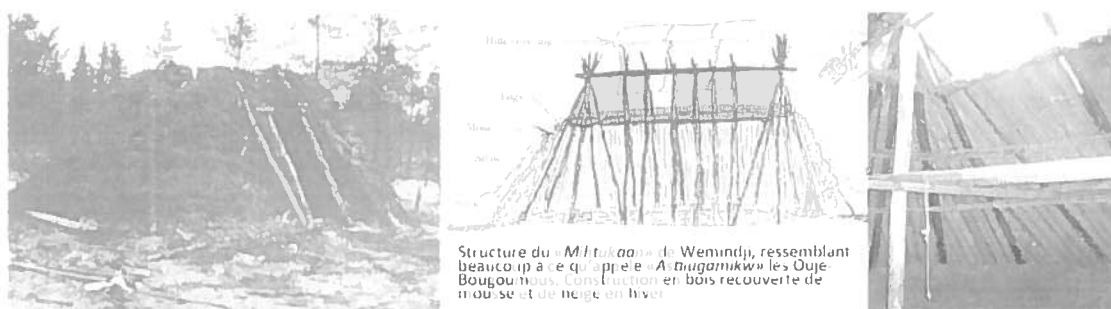


Figure 46 : Bâtiments publics  
A. Complexe sportif B. Église  
C. Centre administratif D. Shaptuan  
Source : Caroline Morneau

Deux principes ont guidé la conception. Premièrement, il s'agit d'un village de toits et non de murs. Les édifices ont au plus trois étages et les toitures doivent être reliées à la terre avec les traditionnelles pointes aux extrémités (Stevens 2001, 74). Cette prémisse est reliée aux formes de l'habitat traditionnel, principalement de l'*Astiiugamikw*, l'abri de mousse (Figure 26), mais aussi des autres constructions cries qui ne possèdent généralement pas de murs verticaux. Il s'agit plutôt d'une construction déposée sur une dépression creusée dans le sol où la structure protectrice est à la fois toiture et murs. Cette configuration permet, entre autres, un sentiment de confort, de protection et d'enveloppement, contrairement aux murs qui peuvent être perçus comme des barrières. Le deuxième principe propose l'utilisation de matériaux naturels de construction, notamment le bois, pour aller rechercher un état d'harmonie avec la nature.

Douglas Cardinal s'est donc inspiré des formes de l'*Astiiugamikw* pour créer les espaces intérieurs des édifices collectifs (Goddard 1994, 40; Stevens et Acland 1999, 133; [www.ouje.ca](http://www.ouje.ca)). L'*Astiiugamikw* est construit en creusant une cavité plus ou moins profonde dans le sol, atteignant parfois plusieurs dizaines de centimètres. La terre ainsi enlevée sert à faire un contour plus haut, appelé le bourrelet (Laliberté 1982, 43). Le bourrelet permet à la fois de niveler le sol, d'empêcher l'infiltration d'eau et d'isoler la base du vent. La profondeur variable est attribuable

à la réutilisation, au nettoyage et au nivelage saisonnier ou annuel du sol. Des poteaux de bois sont ensuite érigés pour former la structure. Les pièces de bois constituant la structure principale sont jointes entre elles par emboîtement ou par des racines laissant deux sections pointant le ciel. Les pièces de bois demeurent apparentes à l'intérieur tandis que dehors, on couvre premièrement la structure d'écorce ou de toile, et ensuite de mousse humide. Ce sont les femmes qui vont chercher la mousse et la transportent jusqu'à l'abri, un travail difficile à cause de l'eau contenue dans celle-ci. On retrouve une ouverture centrale vers le ciel permettant à la fumée du foyer de s'échapper en plus de fournir une source de lumière naturelle. En hiver, on recouvre généralement cette partie par des peaux de caribous pour conserver la chaleur. La direction de l'entrée est un facteur très important puisque les habitations ne comptent qu'une seule porte et selon les auteurs (Tanner; Laliberté; Georgekish; Berkes, Bearskin et al.), celle-ci est toujours orientée sud-est. L'entrée est à la fois identifiée à la valeur idéologique du soleil levant, mais aussi à une protection des intempéries provenant généralement du nord-ouest (Laliberté 1982, 49 ; Tanner 1979, 83). À l'intérieur, le sol est recouvert de branches de sapin, qui forment un matelas confortable.



**Figure 47 : Abri traditionnel cri**

Sources : A. Vue extérieure (Laliberté 1982, 53), B. Croquis structure (Georgekish 1996), C. Vue intérieure dans le village culturel d'Oujé-Bougoumou (Caroline Morneau, juin 2009)

Un langage architectural commun fut choisi pour l'ensemble des bâtiments du cœur communautaire, pour créer un sentiment de cohésion qui exprime positivement un renvoie à l'édification traditionnelle, mais également pour répondre à des préoccupations esthétiques qui charment les visiteurs (Stevens 2001, 76). Architecturalement, les constructions se traduisent par de grandes toitures et des éléments de structures de bois qui se prolongent leur donnant un cachet particulier, mais surtout moderne. Les références visuelles aux formes historiques ont été adaptées aux besoins de la vie du 20<sup>e</sup> siècle. La communauté ne voulait pas d'une caricature pittoresque au dépend de la praticité (Stevens 2001, 77). La couleur brune rappelant la terre, l'abondance de fenêtres et les éléments de bois apparents qui transpercent le toit sont d'autres

caractéristiques qui ont été discutées avec Cardinal au cours de multiples sessions (Goddard 1994, 40).



Figure 48 : Plan agrandi du centre, Oujé-Bougoumou  
Source : Infographie à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada.

### Le centre administratif

Le centre administratif, vu des airs (Figure 48), a la forme de l'« oiseau-tonnerre », une créature légendaire de croyance amérindienne. La forme d'un aigle en vol semble plus représentative pour les Cris de la Baie-James que l'« oiseau-tonnerre » comme tel. D'ailleurs, plus d'un bâtiment possèdent cette forme mais dans différentes orientations : on compte également le centre d'affaires, l'école et le centre de guérison. Comme l'ensemble des bâtiments publics, la base est faite de pierres et la portion supérieure de bois, afin de conserver une relation harmonieuse avec la nature. De plus, le bois est peint de couleur brune, également pour rappeler la terre (mousse) utilisée sur l'*Astiiugamikw*.

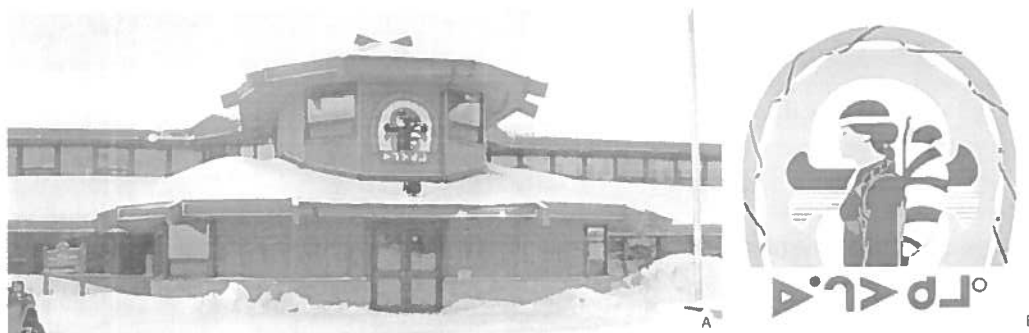
Le centre administratif, où est localisé le conseil de bande, est toutefois celui ayant le plus d'envergure, avec ses deux niveaux séparés par un large bandeau vitré faisant pénétrer la lumière du jour à l'intérieur (Figure 49).



**Figure 49 : Centre administratif Oujé-Bougoumou et salle du conseil de bande**

A Vue à partir de l'église ; B. Salle du conseil

Source : Caroline Morneau, juin 2009



**Figure 50 : Entrée du centre administratif et emblème d'Oujé-Bougoumou**

A. Vue de l'entrée ; B. Emblème de la communauté d'Oujé-Bougoumou

Sources : A. Caroline Morneau janvier 2009; B. Oujé-Bougoumou Tourism, 2004

L'entrée de ce bâtiment se fait à l'est, du côté du soleil levant, comme les abris traditionnels. Au-dessus de l'entrée est affiché l'emblème de la communauté (Figure 50). Le centre administratif est un pôle névralgique pour celle-ci, beaucoup de personnes s'y rendent chaque jour.

*« This is where all the action takes place, it's pretty well established. »* Billy Capissit, juin 2009

Situé dans la partie est du centre communautaire, la valeur lui étant attribuée selon la *Medecine Wheel* est la vision; cette philosophie convient bien à ce lieu de prise de décision.

#### **Emblème d'Oujé-Bougoumou**

La forme ovale représente une peau de castor, elle symbolise la principale source de revenu et de nourriture de la communauté autrefois. Il y a le soleil, un canot ainsi que leur réflexion en deuxième plan. Ce sont là trois éléments importants, le canot étant un moyen de transport, les rivières servant de routes et le soleil, de guide. Dans la réflexion, 8 ondulations sont dessinées pour former le canot : elles représentent les 8 communautés crie avant l'arrivée d'Oujé-Bougoumou comme neuvième. Finalement, au centre, il y a une femme portant un enfant. La femme est très respectée dans la communauté, elle travaille beaucoup pour l'homme, la communauté et les enfants.

(Traduction libre, entrevue juin 2009)

## Le centre d'affaires

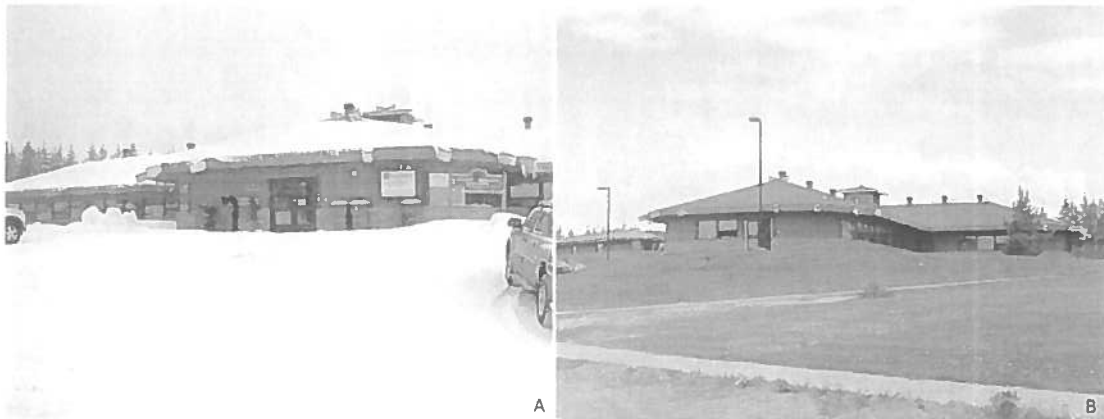


Figure 51 : Centre d'affaires, Oujé-Bougoumou

A. Vue de l'entrée , B. Vue à partir de l'école

Source : Caroline Morneau, janvier et juin 2009

Face au centre administratif se trouve le centre d'affaires. Son empreinte au sol correspond à la réflexion de celle du centre administratif (Figure 48), sauf qu'il ne possède qu'un seul niveau. Ce bâtiment accueille plusieurs entreprises, le bureau de poste, un guichet automatique et sert aussi de point de service pour les touristes. Il est situé dans la partie ouest du cercle, représentant le monde adulte, de la raison et de l'intuition.

### L'église *Jishemundo Mijwap*

L'église est une variante conique de l'abri traditionnel (Figure 52). La nef, située au centre, est illuminée par la lumière naturelle provenant du deuxième niveau. L'église sert, comme les autres édifices publics, d'espace de rassemblement, en plus de lieu de célébration religieuse hebdomadaire ou pour des occasions spéciales comme les mariages, baptêmes et funérailles. Des locaux y sont aménagés au pourtour, servant aux aînés et aux jeunes. L'entrée de ce lieu symbolique conserve la caractéristique traditionnelle d'une entrée vers le sud-est, même si celle-ci n'est pas face à la rue mais parallèle à celle-ci (Figure 48). Un bémol : la croissance rapide de la communauté fait en sorte que celle-ci ne soit plus assez grande (entretiens 2009; Stevens 2001, 79). La forme conique limite les possibilités d'extension, réduisant le nombre d'activités de rassemblement possibles dans ce lieu symbolique.

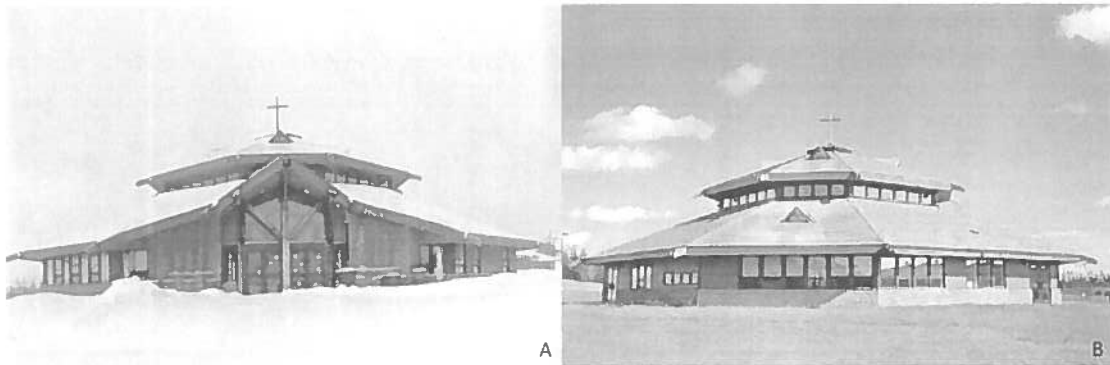


Figure 52 : Église *Jishemundo Mijwap*, Ujé-Bougoumou  
A. Vue de l'entrée face à l'est ; B. Vue de l'arrière  
Source : Caroline Morneau, janvier et juin 2009

### **L'Institut culturel cri, *Aanishaaukamikw***

Le quartier au nord de l'espace central est actuellement occupé par de la végétation (Figure 48). Prévus en 2009, la construction de l'Institut culturel cri, *Aanishaaukamikw*, conçu lui aussi par Douglas Cardinal, commencera prochainement afin de compléter l'ensemble du cœur villageois. Le site d'Ujé-Bougoumou fut choisi parmi les 9 communautés cries pour accueillir le projet. L'Institut sera un outil prioritaire à la préservation de la culture cri, affectée par les nombreux changements subis depuis plus de 30 ans. La racine *Aanishaa* signifie « faire le lien, joindre », selon l'idée de continuité — du passé, au présent et vers le futur — de la culture, des traditions, des valeurs au cours des générations, en plus du lien entre les 9 communautés (Denton 2001, 31).



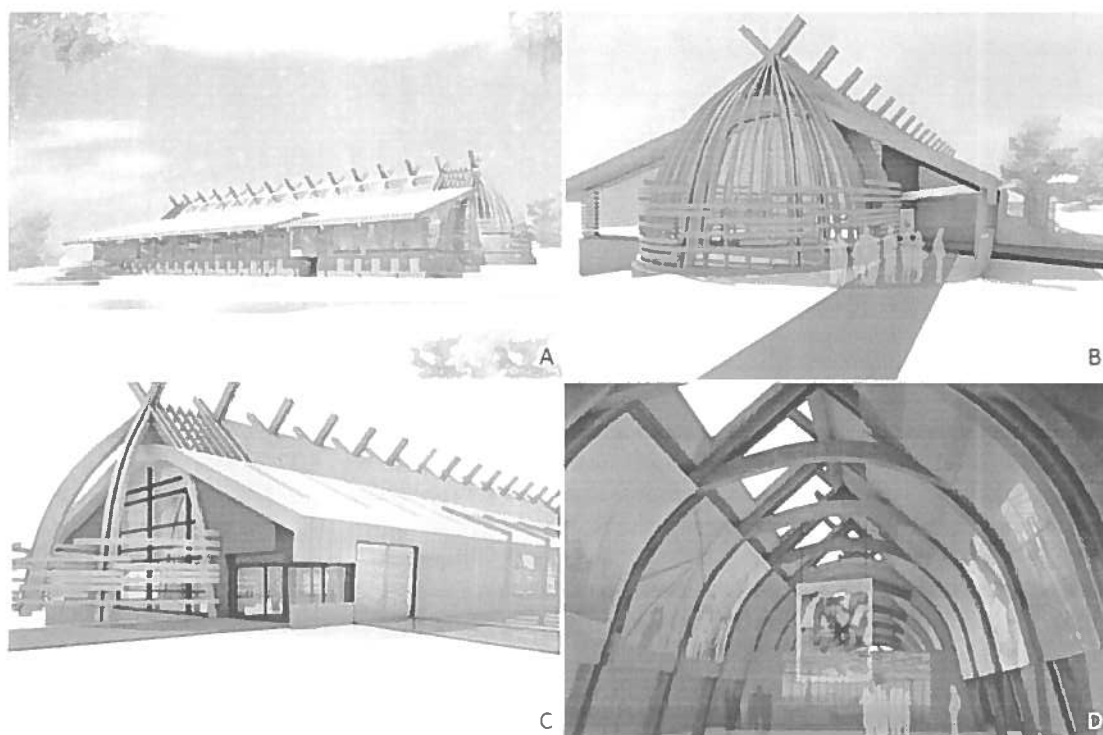


Figure 53 : Projet de l'Institut culturel cri, Aanischaaukamikw

A . Vue à partir du centre administratif ; B. Vue de l'entrée ; C. Vue à partir de la rue Opémiska ; D. Vue intérieur

Source : Douglas Cardinal Architects

L'*Aanischaaukamikw* sera situé dans le quartier nord du symbole de la *Medecine Wheel*, représentant la sagesse et le savoir, sur le site initialement prévu; les fonctions envisagées à l'intérieur du bâtiment apparaissent en accord avec ces valeurs. Des documents sur l'histoire, la langue et la culture crie sous forme d'exposition; des archives de toutes sortes (photographies, enregistrements, vidéos); des objets artisanaux particuliers; des programmes de recherche sur la toponymie, l'archéologie et la linguistique; un espace de présentation pour les arts de la scène; un studio de radio et/ou de télévision; des salles de rassemblements pour des conférences, symposiums, débats et séances d'information sont les fonctions projetées à l'intérieur du bâtiment (Denton 2001, 31). Le concept architectural s'inspire une fois de plus de l'habitation traditionnelle du Sabtuan (Douglas Cardinal Architects 2009)(Figure 53). Il semble que l'aspect contemporain du modèle présenté soit encore une tentative de faire le pont entre la tradition et la modernité, en conservant des rapports particuliers avec l'abri traditionnel, comme les matériaux, la forme et lumière naturelle, et le fusionnant avec des références allochtones comme par exemple la toiture à deux versants.

### L'école *Waapihtiwewan*

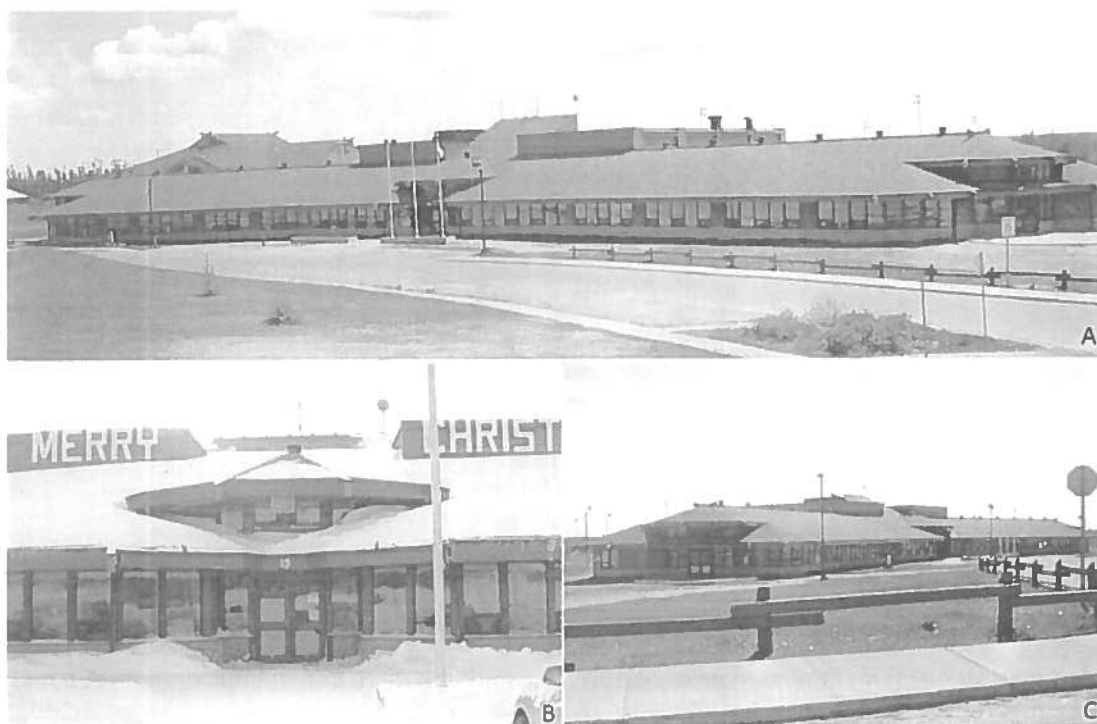


Figure 54 : École *Waapihtiwewan*, Ujé-Bougoumou  
A. Vue à partir du centre d'affaires ; B. Entrée ; C. Vue de la rue Ujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, janvier et juin 2009

L'école *Waapihtiwewan* est l'élément le plus important occupant le second cercle d'édifices (Figure 48). Elle accueille environ 200 élèves qui apprennent le cri, et ensuite l'anglais ou le français. Néanmoins, elle n'est pas réservée qu'au personnel et aux enfants qui la fréquentent, elle est ouverte à l'ensemble des résidents. Ce lieu prépare les jeunes pour l'avenir par un environnement reflétant les valeurs, buts et aspirations d'Oujé-Bougoumou. D'ailleurs, *Waapihtiwewan* signifie « vision » (Stevens 2001, 74). La position au sud représente le monde de l'enfance et de l'adolescence, la transition de l'enfant vers l'adulte. Situé entre le secteur résidentiel et le lac, le site convient à ce lieu de transition entre la maison et le monde, lieu d'apprentissage, d'expérience et de connaissance pour les jeunes. Le bâtiment est construit à l'échelle résidentielle comme une maison d'apprentissage et non comme une institution aliénante (Stevens 2001, 80). Les jeunes représentent beaucoup d'espoir pour la communauté : ils préparent le futur. Ils sont la première génération à vivre dans un milieu stable et imprégné des valeurs de la communauté, et qu'ils devront conserver pour les partager à leur tour.

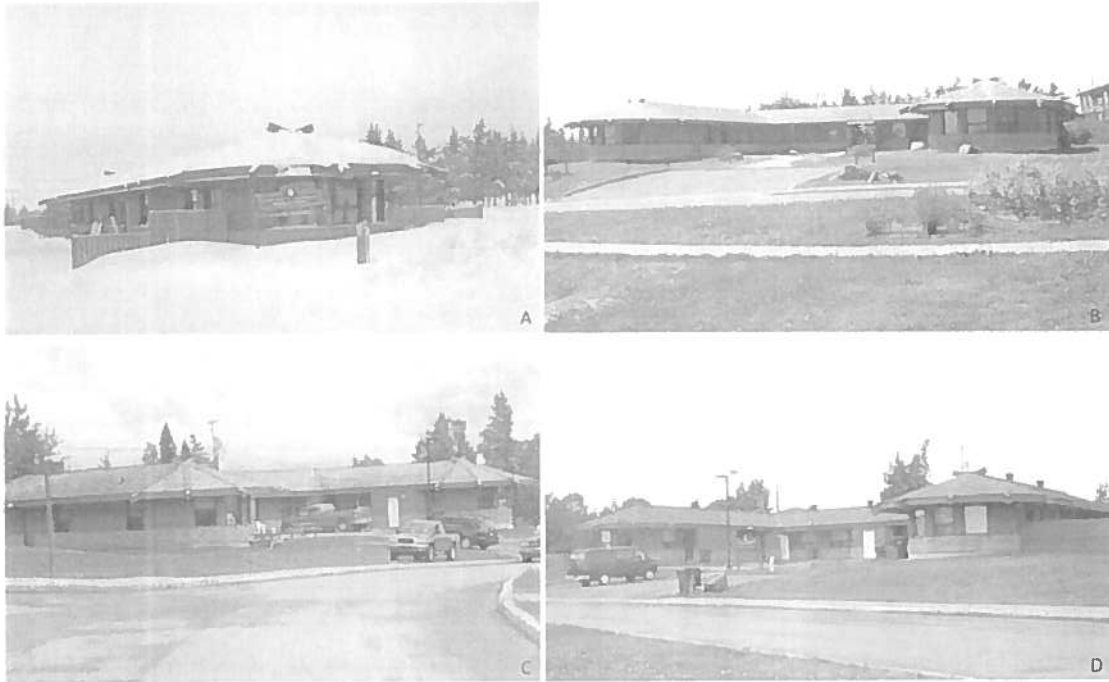
### Le centre pour jeunes *Petaapin*



Figure 55 : Centre pour jeunes *Petaapin*, Oujé-bougoumou  
Source : Caroline morneau, juillet 2009

Les jeunes occupent une place importante de la communauté tant par leur nombre que par leur responsabilités. Situé à l'est de l'école, le centre pour jeunes *Petaapin* (Figure 55) permet à ceux-ci de s'investir pleinement au sein de la vie sociale, communautaire et politique. Comme son nom l'indique, il représente le début d'un nouveau jour (Stevens 2001, 80). Le bâtiment a été conçu et construit en bonne partie par les jeunes et d'autres membres de la communauté. Le conseil de la jeunesse s'occupe de son administration. Il est formé de jeunes ayant entre 12 et 30 ans qui s'affairent également à organiser des activités. On y retrouve une radio, une salle polyvalente, des ateliers, des ordinateurs et les bureaux du conseil de la jeunesse. L'endroit fournit un lieu de rassemblement sain aux jeunes pour se rencontrer en dehors de l'école et de la résidence familiale. Selon Panagiotaraku (2002, 92) les jeunes femmes croient que le manque de stimulation intellectuelle et physique entraîne les jeunes vers l'alcool, mais depuis l'extension des heures d'ouverture du Centre de jeunesse, le vandalisme a diminué.

## Les résidences (aînés, infirmières et professeurs)



**Figure 56 : Résidences, Ujé-Bougoumou**

A. Résidences des infirmières ; B. Résidences des aînés ; C. Appartement pour aînés ; D. Résidences des professeurs  
Source : Caroline Morneau, janvier, juin et juillet 2009.

Outre l'école et le centre pour jeunes, les édifices formant le deuxième cercle concentrique de bâti sont des résidences. Bien qu'elles accueillent une clientèle différente – infirmières, aînés et professeurs – elles possèdent une facture architecturale semblable entre elles et par rapport aux bâtiments publics et résidentiels de l'ensemble du village (Figure 56).

## Le centre de guérison



Figure 57 : Centre de guérison, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, juin 2009

Le centre de guérison (Figure 57), tel qu'il est appelé par la communauté, se rapproche de l'idée allochtone d'une clinique médicale. Il se situe un peu à l'extérieur du cœur communautaire, sur le haut de la colline, profitant d'une vue sur le village et le lac Opémisca. La position de l'établissement et sa forme semblent refléter une vision particulière. Comme il en a été mentionné, la vue à vol d'oiseau du centre de guérison dévoile la forme d'un aigle (Figure 48). La position sur le point le plus haut du village et le symbole du messenger que représente l'aigle proposent un lien particulier entre les hommes et le Grand Esprit (ou le monde spirituel). L'orientation nord-ouest par rapport au centre dévoile également une transition entre le monde de la raison vers celui de la sagesse (*Medicine Wheel*).

## Autres bâtiments publics



**Figure 58 : Autres bâtiments publics, Oujé-Bougoumou**

A. Auberge Capissit ; B. Centre multifonctions ; C. Centre de la petite enfance *Whapshooyan* ; D. Nu Stan nan Arts and Crafts ; E. Dépanneur et poste d'essence Casey's ; F. Centrale thermique ; G. Bureau des travaux publics ; H. Caserne de pompiers ; I. Poste de police

Source : Caroline Morneau, janvier, juin et juillet 2009.

Les autres bâtiments publics longent la Oujé-Bougoumou et Wastawshkootaw Meskino. Comme l'ensemble des édifices communautaires, ils possèdent les mêmes caractéristiques typologiques – bâtiment peu élevé, prédominance de la toiture, extrémités de la toiture arrondies, présence de pointes sur le toit, matériaux et couleur. Les garages privés et communautaires possèdent une structure et une apparence beaucoup plus simples, possiblement dues à leur fonction.

## Le complexe sportif



Figure 59 : Albert Mianscum Memorial Sport Complex, Oujé-Bougoumou

A. Entrée ; B. Vue d'ensemble

Source: Caroline Morneau

Finalement, entre le plan d'eau et le centre jeunesse, un complexe sportif érigé en l'honneur d'Albert Mianscum se dessine dans le paysage depuis 2002 (Figure 59). Le grand hall donne accès à une patinoire, à une piscine intérieure de dimension semi-olympique ainsi qu'à une salle d'entraînement à l'étage. Cet équipement permet d'accueillir plusieurs activités, dont les tournois de hockey qui sont assez populaires. Le centre sportif se différencie des autres bâtiments, par une structure expressive et des matériaux contemporains, mais respecte les principes formels et esthétiques.

Les principaux projets prévus pour la communauté en termes de bâtiments communs sont la construction d'une nouvelle caserne de pompier (Figure 45), celle en place ne respectant plus la réglementation du Code national du bâtiment. Étant donné l'accroissement de la population, le centre de guérison nécessitera sous peu des travaux d'agrandissement, qui ont été considérés dans le plan proposé par Plania en 2009. L'espace libre sur le site actuel permettra de conserver la position stratégique de ce lieu.



Figure 60 : Projet d'agrandissement Capissit Lodge, Oujé-Bougoumou

A. Vue en plan; B. Vue à vol d'oiseau ; C. Maquette

Source : Julia Bourke Architecture inc., [www.juliabourke.com](http://www.juliabourke.com)

L'auberge Capissisit, qui constitue le bâtiment le plus à l'ouest, permet d'accueillir des visiteurs dans la communauté et sert aussi de restaurant pour le village. Un projet d'agrandissement est prévu pour 2009 afin d'augmenter le nombre de chambres, probablement en prévision d'un plus grand achalandage avec la construction de l'Institut culturel cri, *Aanischaaukamikw*. Bien qu'il ne soit pas encore réalisé, le projet apparaît sur le site internet de Julia Bourke Architecture Inc. L'agrandissement arbore de grandes toitures et une couleur s'agençant avec le bâtiment existant, mais les détails de pointes sur la toiture, caractéristique chère à la communauté, particulièrement aux aînés, ne semblent pas faire partie du concept pour l'instant.

Le dernier projet d'envergure prévu est la construction d'une salle communautaire; selon les entrevues (2009), l'ensemble des communautés cries seront dotées de tels centres. Son emplacement est déjà prévu, à côté du centre sportif. Toutefois, aucun projet ne semble sur la table pour le moment.

#### BÂTIMENTS PUBLICS ET CULTURE

Il semble que les bâtiments les plus représentatifs conservent l'orientation traditionnelle pour l'entrée – face à l'est/sud-est – tels que le centre administratif, l'église, le centre de guérison et la garderie. La modification de l'entrée apparaît attribuable à une nouvelle logique, celle du système viaire. La présence de rues et de trottoirs intègre au paysage une sorte de limite, franchissable certes, mais ce nouvel élément introduit une exigence quant à l'orientation qui n'existait pas auparavant. Il s'agit ici d'une adaptation culturelle des Cris : les constructions modernes, contrairement au *miichiwaahp*, peuvent faire abstraction des conditions climatiques tout en conservant le confort à l'intérieur, étant donné les adaptations technologiques. Il aurait également été possible d'organiser autrement les bâtiments et d'avoir des édifices mono-orientés, seulement d'autres contraintes comme le coût des infrastructures et du déneigement seraient probablement supérieures pour que chaque bâtiment ait adresse sur rue, dans ce cas.

Selon Panagiotaraku (2002, 60), l'ensemble des bâtiments publics intègrent des symboles autochtones à travers leur structure et architecture, contrairement à la communauté crie d'Eastmain, où seulement quelques-uns des bâtiments affichent des décorations rappelant la culture. Une des principales contraintes de l'inadéquation entre culture et architecture est le financement dans les milieux de vie autochtones. D'ailleurs, le design des édifices



communautaires fut affecté par le budget, nécessitant des modifications substantielles par une simplification des éléments architecturaux. Toutefois, les lignes directrices établies entre les concepteurs, principalement Douglas Cardinal et son équipe mais aussi d'autres architectes au cours des dernières années, ainsi que la population, se retrouvent dans l'environnement bâti, contribuant à l'intégration et au renouvellement des pratiques constructives crie mais également à la fierté de la communauté.

## L'ESPACE PUBLIC

Les espaces communs, dans la majorité des cas, sont des lieux du quotidien où la population locale peut échanger, socialiser et se divertir. Parfois, ces espaces partagés peuvent devenir des lieux exceptionnels, selon le degré d'investissement social, culturel ou économique qu'ils acquièrent. Les qualités d'appropriation des espaces communs s'affirment tantôt par la présence et la fréquentation des résidants, tantôt par les traces laissées par leur passage. Chez les Cris, il semble que les espaces communs soient reliés fortement au concept de rassemblement (entrevue 2009).

Les Cris possèdent de fortes traditions et certaines sont encore bien présentes. Celles-ci s'organisent sous forme de rassemblements et étaient traditionnellement effectués sur des sites culturels. Également appelés paysages culturels, ces lieux symboliques sont utilisés comme un système de mémorisation permettant de préserver les récits oraux dans lesquels sont encodés les savoirs, l'histoire, l'identité et la subsistance des peuples autochtones (Andrew 2004, 301). Ces lieux sont difficilement comparables avec ceux de la société occidentale étant donné la distinction de la relation avec la nature et la conception de la propriété des Autochtones.

Des traditions encore vivantes sur des sites culturels, la chasse à l'oie est pratiquée par plusieurs. Au printemps et à l'automne, les villages se vident littéralement pour le *Goose break*<sup>19</sup>. Les familles se rendent dans le bois, parfois en groupes importants, parfois par petits groupes, et forment un campement. Les familles se visitent mutuellement et suite à la chasse, tout le monde s'active à des tâches particulières afin de préparer un grand festin.

---

<sup>19</sup> À chaque année, les bernaches du Canada migrent vers le nord au printemps. Les communautés crie disposent d'un congé férié pour aller à la chasse, les dates peuvent varier selon les villages puisque les oies n'arrivent pas en même temps dans tous les territoires de chasse. « [...] tout le monde ou presque se rend dans le bois! À l'automne, lorsque les oies migrent vers le sud, il n'y a pas de congé collectif. » Provost, M. (1998), p.26



**Figure 61 : Goose break**  
 A. Chasseurs ; B. Préparation du repas ; C. Anniversaires  
 Source : Lillian Moses dans Provost 1998 A. 26, B et C, 28

Durant cette période de réjouissance, il est commun d’assister à la cérémonie des Premiers pas, cérémonie apparaissant comme le principal rituel des Cris. Elle est habituellement célébrée lorsqu’il n’y a plus de neige, mais il arrive parfois qu’elle soit pratiquée en hiver; elle se fait alors en raquettes (Provost 1998, 27). Il s’agit de la première sortie extérieure de l’enfant par ses propres moyens, généralement vers l’âge d’un an (entretiens 2009). Dans un *miichiwaahp*, des aînés sont assis en cercle avec l’enfant. Ce dernier sort pour la première fois et se dirige vers un arbre décoré de rubans et en fait le tour dans le sens des aiguilles d’une montre; si c’est une fille, elle doit couper une branche avec une hache et si c’est un garçon, il tire son premier coup de fusil. Ensuite, l’enfant retourne dans le campement, fait le tour des gens, toujours dans le sens des aiguilles d’une montre, et donne son butin à ses grands-parents du même sexe.



**Figure 62 : Cérémonie des premiers pas**  
 A. *Miichiwaahp* érigé pour la cérémonie des Premiers pas par le Centre Indien Cri à Chibougamau ; B. et C. Célébration des Premiers pas

Sources : A. Caroline Morneau, juin 2009 ; B. Cree outfitting and tourism association, [www.creetourism.ca](http://www.creetourism.ca) ;  
 C. Claudette Fontaine dans Provost, M. 1998, 27

Tanner explique la relation qu’entretiennent les Cris avec l’environnement à partir de cette cérémonie (1979, 90). Il semble que dans leur conception de l’espace, les Cris perçoivent une

distinction entre l'espace domestique, l'intérieur du camp et l'extérieur, le bois ou la forêt. Il semble qu'il n'y ait pas d'espace de transition, c'est la chasse qui permet d'unir avec succès ces deux univers.

Lors de rassemblements, un grand *miichiwaahp* est érigé et les plats cuisinés par tous et chacun y sont déposés au centre (Provost 1998, 28). Les invités et aînés ont le privilège de s'asseoir en premier, les autres iront à l'extérieur s'il venait à manquer de place. En plus des festins, des concours d'habileté sont organisés et les anniversaires sont soulignés lors de ses rencontres. Lorsque la fête est terminée, chacun rentre à son camp.

Les sites culturels sont des lieux symboliques qui sont souvent reliés à la rencontre et au partage et peuvent être d'importance différente (familial, communautaire, national). À Oujé-Bougoumou, il existe plusieurs lieux servant aux rassemblements, autant pour les fêtes que pour des événements importants comme des réunions communautaires, religieuses, sportives et politiques.

### **Le Sabtuan**

La première structure permanente construite sur le site, outre certains bâtiments du village culturel, fut le *Sabtuan*<sup>20</sup>, comme mentionné plus tôt. Il est situé au cœur du village et ouvert sur l'ensemble de ses faces puisqu'il agit comme lieu de rassemblement. Il reprend plusieurs caractéristiques du modèle traditionnel que l'on peut observer dans le village culturel. La structure de bois, l'ouverture zénithale et la forme générale rectangulaire arrondie aux extrémités forment les particularités physiques semblables. De plus, ce monument occupe une position cruciale au niveau social, reprenant la fonction de lieu de rencontre. Il est aligné selon les points cardinaux et ouvert sur toutes les faces rappelant la signification du terme *Sabtuan* pour les Cris : « lieu que l'on peut traverser » (entretiens 2009).

---

<sup>20</sup> Il existe plusieurs orthographes pour le terme *Sabtuan* (*Shaapuhtuwaan*, *Shaptuuan*, etc.), il semble que la prononciation soit plus importante que la manière de l'écrire (entretiens 2009). L'orthographe utilisée dans le texte provient de la carte publiée par l'office touristique, Ouje-Bougoumou Business Listings, PDF disponible : <http://www.ouje.ca/downloads/ouje-map-business-directory.pdf>



**Figure 63 : Sabtuans**

A. Sabtuan traditionnel dans le village culturel, Oujé-Bougoumou ; B. Réinterprétation moderne par Douglas Cardinal Architects dans le cœur du village d'Oujé-Bougoumou

Source : Caroline Morneau, juin 2009



**Figure 64 : Toitures Sabtuans**

A. Sabtuan traditionnel dans le village culturel, Oujé-Bougoumou ; B. Réinterprétation moderne par Douglas Cardinal Architects dans le cœur du village d'Oujé-Bougoumou

Source : Caroline Morneau, juin 2009

Des activités tenues au *Sabtuan*, Desmeules (2004, 38) en énumère plusieurs dont des réunions politiques et communautaires, des mariages, des cérémonies religieuses, des soupers, des élections, des ventes de garage et des levées de fond. Lors de la construction du village, une grande fête était tenue pour chaque nouveau bâtiment communautaire à cet endroit. Il semble qu'une patinoire prenait place sous la structure l'hiver, mais depuis la construction du complexe

sportif, cette pratique est moins fréquente. En plus d'être accessible en tout temps, le *Sabtuan* demeure un endroit de passage et de rencontre avec une forte connotation symbolique pour la population.

### Le village culturel

Le village culturel est situé complètement à l'ouest. Cet espace, ayant la forme d'une raquette à vol d'oiseau, est entouré d'une clôture en bois. Cet endroit regroupe plusieurs types d'abris utilisés traditionnellement par les Cris et d'autres plus récents, en passant par les différentes formes hybrides de tentes, de constructions de bois, de toile et de plastique. On y retrouve d'ailleurs l'*Astiugamikw*, l'abri de mousse dans lequel Cardinal et les aînés se sont regroupés pour élaborer les bâtiments publics.

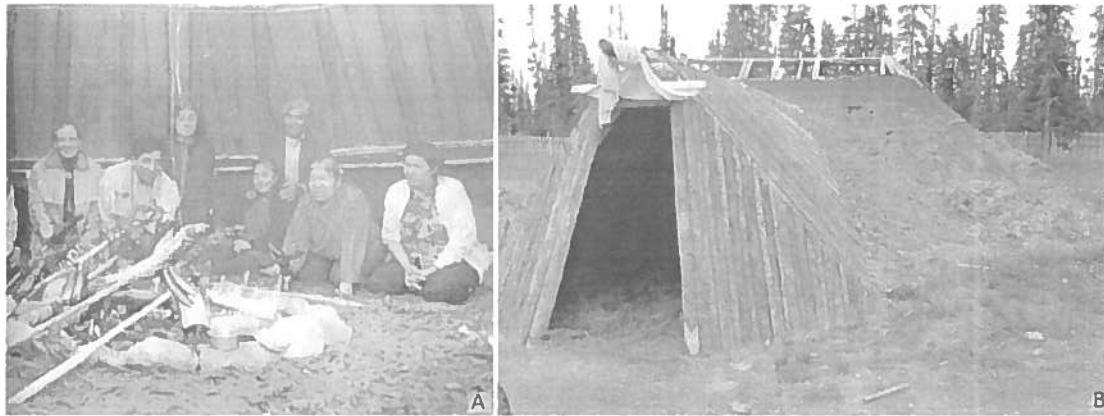


Figure 65 : Astiugamikw, village culturel, Oujé-Bougoumou  
A. Rassemblement à l'intérieur ; B. Vue extérieure  
Sources : A. Goddard 1995, 47; B. Caroline Morneau, juin 2009

Les activités pratiquées par la population à l'intérieur du site du village culturel sont principalement des rassemblements et la cuisine traditionnelle. En termes de festivités, les Cris y célèbrent le *Goose Festival*, la cérémonie des Premiers pas, des fêtes reliées aux saisons, les fêtes familiales et des anniversaires.

Quelques bâtiments où l'on retrouve des bancs et des fours permettent la cuisson du gibier de manière traditionnelle. Les habitants d'Oujé-Bougoumou, contrairement à d'autres communautés, ne peuvent pas ériger des constructions traditionnelles dans leur cour arrière, compte tenu du risque élevé d'incendie selon les assureurs (Desmeules 2004, 39). Le village culturel permet alors aux jeunes et moins jeunes de se réunir et d'apprendre les traditions crient des aînés tout en se régaland.



**Figure 66 : Cuisine traditionnelle, village culturel, Oujé-Bougoumou**

A. Vue extérieure ; B. Vue intérieure

Source : Caroline Morneau, juin 2009



**Figure 67 : Village culturel, Oujé-Bougoumou**

A et B. Abris permettant les rassemblements et la cuisine traditionnelle

Source : Caroline Morneau, juin 2009

La seconde utilisation du village culturel est d'ordre touristique, créant en quelque sorte un musée plein air. L'endroit sert à la fois de lieu d'interprétation pour les visiteurs mais aussi d'expérience pour les plus aventureux qui choisiront de passer quelques nuits à l'intérieur des constructions de leur choix. Les visiteurs souvent déçus de ne pas se retrouver au cœur d'un village d'Amérindiens vivant dans des tipis sont légèrement consolés à la vue du village culturel (entretiens 2009). Lors de ses entretiens, Desmeules (2004, 40) a reçu comme commentaire que l'endroit pourrait offrir encore plus aux touristes, par exemple des démonstrations d'art culinaire et la confection de canots.

Le village culturel sert à la fois de lieu de rassemblement et de transmission de la culture pour les gens de la communauté mais aussi pour les visiteurs. Sa création reflète toutefois une transition dans le mode de vie et dans la façon de concevoir le monde des Cris. Selon Denton (2002, 29),

« L'idée de préserver les constructions, par exemple, eut [sic] été insensée dans la culture traditionnelle crie. » Le cycle de vie saisonnier des Cris ne leur permettait pas de transporter les abris, c'est à travers le savoir des aînés que les générations successives apprenaient l'art de construire et d'orienter les habitations. Le phénomène de transition auquel est confronté la communauté d'Oujé-Bougoumou, les Cris et les autres nations autochtones, place l'ensemble des savoirs autochtones traditionnellement transmis oralement ou dans la manière de faire dans une situation précaire. La culture matérielle devient une manière de perpétuer l'*Iyiyuu Ihtuun* que Denton (2002, 29) traduit par « la façon de faire les choses », « la manière de penser » ou « les traditions crie ».

### Le belvédère et les sentiers récréatifs

Plusieurs types d'utilisateurs semblent emprunter les différentes pistes et sentiers situés près de la berge du lac Opémisca, dont des piétons, cyclistes et véhicules motorisés. L'endroit est légèrement retiré et il y règne une ambiance très calme et en harmonie avec la nature. Fait entièrement en bois, le belvédère est en très bon état. Dans les matériaux et la structure de l'abri, des caractéristiques relatives aux constructions traditionnelles sont perceptibles. Seuls quelques graffitis sur la table témoignent de la présence de jeunes cherchant un coin calme à l'abri des regards, fait confirmé par les entretiens de Desmeules (2004, 42). Le belvédère est utilisé comme aire de détente, de pique-nique et de point de départ pour la piste de motoneige qui traverse le lac en direction de Chapais en hiver. Il mène aussi à la plage, un endroit de prédilection lors des quelques journées de chaleur qui surviennent en été. La vue sur le lac est aussi un facteur très apprécié.



Figure 68 : Belvédère et aire de pique-nique, Oujé-Bougoumou  
A. Belvédère vu des terrains de sport ; B. Vue près du lac Opémiska  
Source : Caroline Morneau, juin 2009

### Les terrains de sports

Les terrains de sports comprennent un terrain de baseball, un terrain multisports entouré par une piste de course, un terrain de tennis, un terrain de basketball et une patinoire extérieure (Figure 69). Ils sont situés entre l'école et le lac, au sud du village. Selon Desmeules (2004, 42), peu des infrastructures de sports extérieurs sont utilisées fréquemment, exceptés le terrain de baseball et celui de basketball. La piste de course et le terrain multisports sont particulièrement utilisés par les professeurs pour les cours d'éducation physique. Le terrain fait aussi l'objet d'un camp religieux à chaque année, un grand chapiteau est érigé et des rassemblements y sont tenus particulièrement le soir. L'hiver, il est traversé par les motoneiges pour se rendre sur le lac Opémisca et vers Chapais.



Figure 69 : Terrains de sports, Oujé-Bougoumou

A. Vue du centre d'affaires ; B. Chapiteau pour célébration religieuse ; C. Terrains derrière l'école

Source : Caroline Morneau, juin et juillet 2009

### Les terrains de jeux pour enfants

Les terrains de jeux sont surtout utilisés par les jeunes enfants. Les équipements étaient a priori construits en bois. Certains parcs possédaient des modules représentant des animaux communs pour les Cris comme l'ours, le castor, l'orignal et l'oiseau (Cormier 1995, 19; entretiens 2009). Ceux-ci ont été rénovés et les nouveaux équipements arborent des formes plus exotiques comme le crocodile, et des matériaux différents, habituellement du plastique. Situés en bordure de rue, certains sont clôturés pour une meilleure sécurité par rapport aux voitures. La population étant relativement jeune, les parcs apparaissent importants pour la communauté. Cependant, il semble que la demande d'un parc pour 50 unités d'habitation ne soit pas tout à fait respectée. De plus, les plans d'agrandissement du village ne proposent pas de nouveaux terrains de jeux.





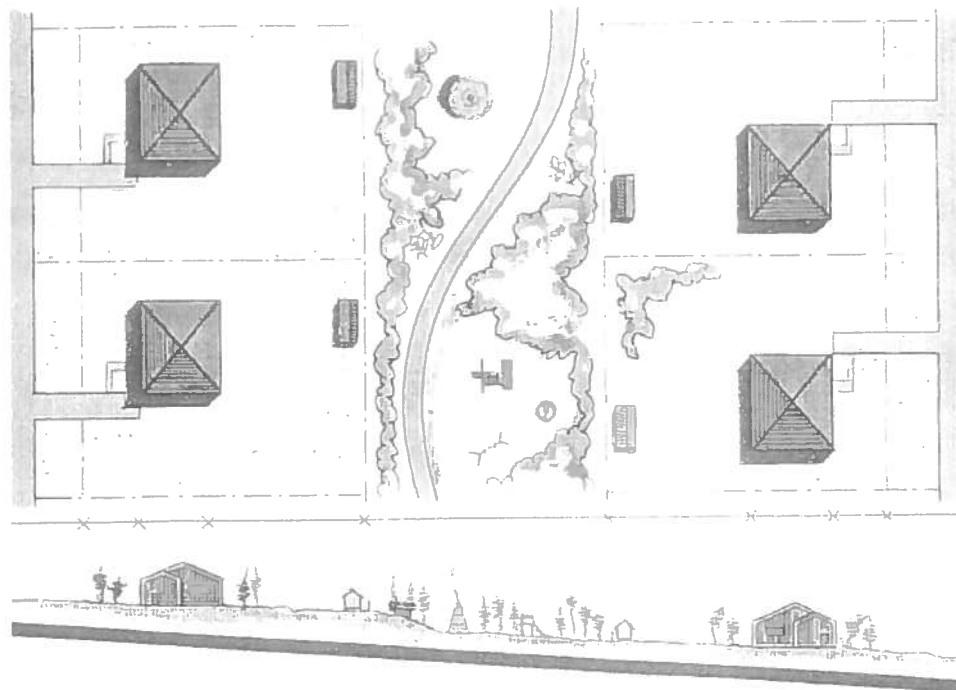
Figure 70 : Terrains de jeux, Ujé-Bougoumou

A. Parc au coin des rues Waposite et Opataca; B. Parc de la rue Natstagnou; C. Parc au coin des rue Oshedtawk et Opataca

Source : Caroline Morneau, janvier et juillet 2009

### Rues et ruelles

L'espace « ruelle » (Desmeules 2004, 43) ou bande verte (Chicoine 1990, 111) en cœur d'îlot ne semble pas avoir respecté les principes élaborés par Surba Conseil en 1989, lors de la phase de construction, du moins pas dans l'ensemble du village. Comme il y a très peu de distinction entre l'espace privé et l'espace collectif chez les Cris comparativement à cette conception dans la société canadienne, il est difficile de saisir l'investigation des terrains en cœur d'îlot. L'activité principale, tel que vu précédemment (Figure 37), est celle de passage, que l'endroit soit boisé ou non. Bien que cette fonction était prévue (Figure 71), elle n'a pas pris ou conservé la forme déterminée par les professionnels de l'aménagement. Les propos de Desmeules à ce sujet montrent que la fonction de ruelle ou d'espace commun partagé reste ambiguë auprès de la population puisque les entretiens n'arrivaient pas à un consensus. Toutefois, la glissade semble être une activité hivernale propice dans ces lieux, mais s'avère parfois dangereuse puisque difficilement compatible avec les motoneiges qui empruntent les sentiers informels.



**Figure 71 : Proposition de bandes vertes en coeur d'îlot**  
 Source : Chicoine 1990, figure 21

Bien que la présence de jeunes enfants jouant à l'extérieur fût peu remarquée<sup>21</sup>, ceux aperçus semblaient préférer la rue et la devanture gazonnée des maisons à l'espace en cœur d'îlot. Les rues sont investies par les jeunes pour des activités comme la bicyclette, la planche à roulette et bien d'autres. L'inclinaison, due à la pente, réduit cependant la possibilité de certaines activités nécessitant préférentiellement une surface plane.



**Figure 72 : La rue comme espace public, Waposite Meskino, Oujé-Bougoumou**  
 Source : Caroline Morneau, juillet 2009

<sup>21</sup> Bien qu'il y ait eu plusieurs visites sur le site, certaines furent de courte durée et coïncident avec d'autres activités telles que l'école en janvier et en juin, ainsi qu'à la présence annuelle de la fête foraine (Beauce Carnaval) à Chibougamou en juin que beaucoup de jeunes familles de la communauté et aussi de Mistissini ont fréquentée.

### La piste de véhicules tout-terrain (VTT)

La piste de tout-terrains est située près de l'entrée du village, au sud du chemin entre la route 113 et Oujé-Bougoumou. La piste propose un parcours ponctué d'obstacles pour le plaisir des amateurs de sensations fortes. Elle permet aux jeunes de pratiquer les sports motorisés comme le quatre-roues, le motocross et la motoneige. Plusieurs compétitions sont tenues sur le parcours qui a déjà accueilli Blair Morgan<sup>22</sup> et où s'exerce le champion de snocross<sup>23</sup> Katejun Coonishish, natif d'Oujé-Bougoumou. Il faut croire que la piste est utilisée toute l'année, même lors de grandes chaleurs, par les adeptes de VTT qui profitent des marécages des alentours.

Bien qu'ils soient initialement et principalement utilisés pour se déplacer dans le bois et pour la chasse encore aujourd'hui, les VTT font partie de la transition à la vie moderne des Cris. Les sports motorisés sont pratiqués surtout par les adolescents et les jeunes adultes. Ils proposent un nouvel usage aux équipements qui servent seulement quelques fois dans l'année dans le monde sédentaire des Oujé-Bougoumou. Selon l'étude de Desmeules (2004, 37), les adolescents étaient peu satisfaits des infrastructures, outre la piste de VTT et le terrain de basketball, mises à leur disposition malgré le nombre d'équipements ciblant particulièrement cette tranche d'âge.

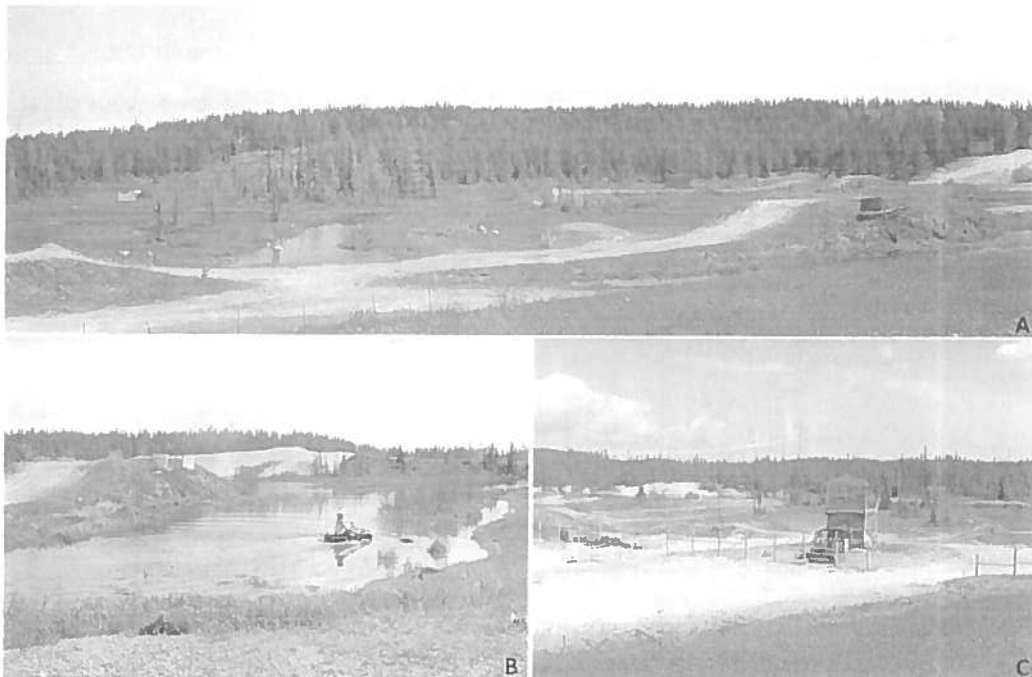


Figure 73 : Piste de véhicules tout-terrain, Oujé-Bougoumou  
A. Piste de course ; B. Zone marécageuse ; C. Tour d'observation  
Source : Caroline Morneau, juin 2009

<sup>22</sup> Un des plus prolifiques et influents coureurs de l'histoire de snocross au niveau mondial.

<sup>23</sup> Course de motoneige, pendant hivernal des courses de motocross.

### Les espaces boisés

La nature et la végétation semblent avoir une grande importance pour la communauté. Même si le site était déboisé lors de la construction, celui-ci a fait l'objet de plantation sur les terrains encore non aménagés, comme le futur site de l'Institut culturel cri et les espaces pour de futures résidences pour aînés. Les nombreux sentiers présents dans les boisés dévoilent que les Cris apprécient le contact avec la nature que ceux-ci leur permettent d'entretenir et la rapidité de ces liens entre les différents lieux.

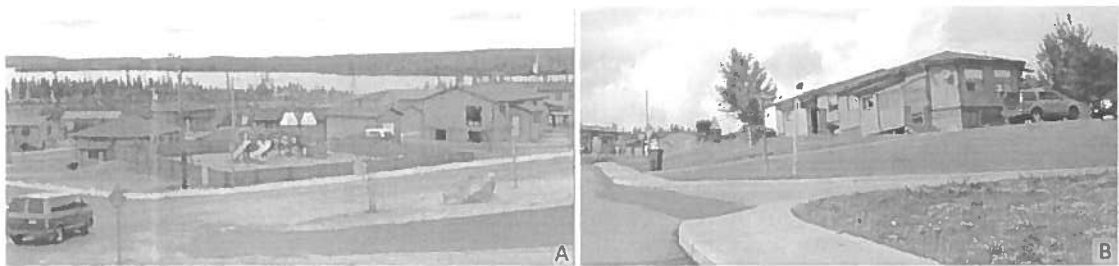


**Figure 74 : Espaces boisés au cœur du village, Ujé-Bougoumou**

A. Espace entre les résidences pour infirmières et les aînés ; B. Secteur nord du cœur communautaire.

Source : Caroline Morneau, janvier et juin 2009

La pelouse, pour sa part, n'est pas un élément habituellement retrouvé chez les communautés criées. Généralement, elles vivent plutôt sur un sol sablonneux. Selon Stevens et Acland (1999, 137) et les observations sur le site, la combinaison de la dénivellation du site et du sable accélère l'érosion du sol, ce qui est dangereux pour la stabilité des constructions. La solution la plus efficace était donc de semer du gazon (Figure 75) afin de retenir le sable en place, en particulier lorsqu'il pleut. D'ailleurs, les bandes vertes proposées par Surba Conseil en 1989, en plus d'offrir un espace commun, veillaient à retenir le sol avec la végétation (Chicoine 1990, 111).



**Figure 75 : Couvert de sol, Ujé-Bougoumou**

A. Vue du village avant l'ensemencement du gazon ; B. Vue du couvert de sol actuel après la pousse du gazon

Sources : Photos de Claudette Fontaine dans Provost 1998, 4 et de Caroline Morneau, juillet 2009

## ESPACES PUBLICS ET CULTURE

Comme mentionné plus tôt, la conception de l'espace public telle que comprise par les allochtones n'existe pas traditionnellement chez les Cris. Il s'avère quelque peu difficile de saisir comment ceux-ci respectent les valeurs crie. D'ailleurs, les lieux qui semblent le plus représenter les places de rassemblement possèdent des éléments construits qui peuvent faire référence à l'espace intérieur.

Bien qu'ils ne consistent pas en des sites culturels ancestraux, le *Sabtuan* et le village culturel ont pour fonction la rencontre, le partage et la transmission de savoirs locaux à l'intérieur du village. Servant à plusieurs festivités locales, elles perpétuent certaines coutumes et valeurs entre les générations.

Les autres équipements publics dont il a été question semblent appartenir davantage à la société occidentale. La transition des activités de subsistance vers de nouvelles tâches reliées à la fonction publique joue un rôle à la fois dans la séparation des activités par rapport aux tranches d'âge mais également dans la multiplication des activités de loisirs. Autrefois, l'ensemble des activités étaient basées sur la survie – principalement, se loger et se nourrir – et l'ensemble des tâches favorisaient un équilibre de vie individuel et communautaire. Les changements dus à la rencontre entre les Autochtones et les Blancs, ainsi que l'intégration au marché de l'emploi et à l'éducation selon les critères des voisins du sud, ont amenés les Autochtones à introduire différents lieux pour des occupations variées à leur milieu de vie. Toutefois, comme pour les bâtiments publics, les espaces extérieurs destinés à l'ensemble de la communauté intègrent à différentes échelles des symboles liés à la culture.

## ESPACE RÉSIDENTIEL

Le *miichiwaahp* et parfois le « *teepee* » sont des termes employés pour désigner l'habitation traditionnelle crie en général. L'unité sociale de base chez les Cris apparaît comme le groupe de chasse. Composé de quelques familles apparentées ou amies, celles-ci sont réparties dans des habitations individuelles ou communes. Peu importe le type d'abris utilisés (camps d'été, d'hiver, de longue durée ou temporaire, unifamilial ou multifamilial, en bois, en neige, etc.), la configuration intérieure demeure fondamentalement la même, chaque chose et chaque résidant occupe le même endroit. Cette pratique proviendrait de la légende de *Pukat Skwes*; depuis, les

Cris de Mistassini s'installèrent de manière identique partout, donnant une impression de toujours demeurer au même endroit (Tanner 1979, 73). L'hiver, il semble que les familles vivaient dans des tentes séparées, et plus souvent à l'automne, dans des campements communs. Toutefois, l'organisation interne correspondait toujours à un aménagement standard adapté à la cohabitation. (Tanner 1979, 76).

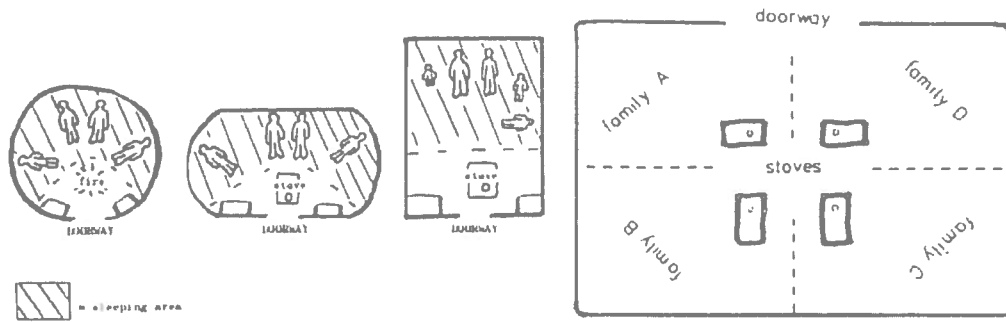


Figure 76 : Aménagement intérieur des habitations criées unifamiliales et multifamiliales  
Source : Tanner 1979, p. 76-77

Le passage vers l'abri unifamilial constitue une simple transformation topologique de l'habitation commune, comme le démontre le schéma de Tanner (1979, 83).

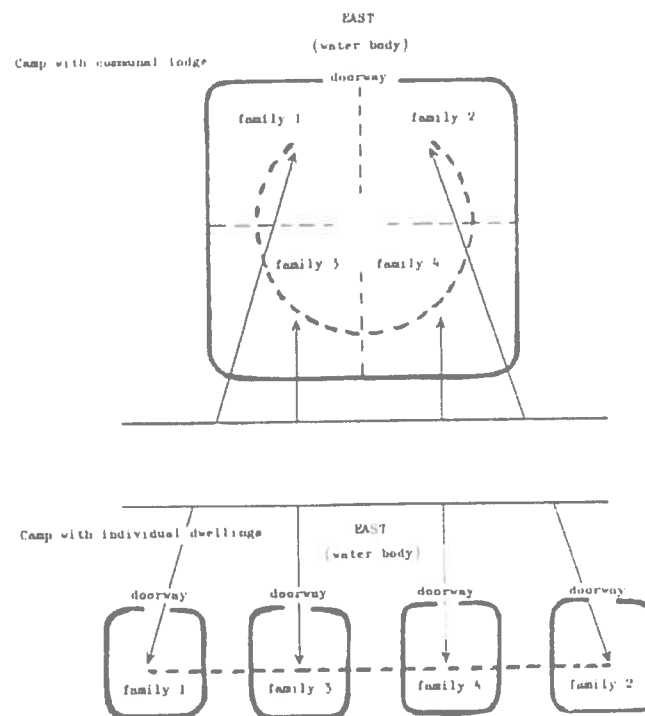


Figure 77 : Aménagement des camps selon les types unifamilial et multifamilial  
Source : Tanner 1979, p.83

Au fil des contacts avec les Blancs, les campements des Oujé-Bougoumous ont subi des transformations progressives. Sur les photos prises à la pointe Campbell (Figure 6) au début des années 1950, lorsqu'une partie de la bande fréquentait l'endroit, on aperçoit des constructions plus traditionnelles côtoyant des abris rectangulaires avec des murs, une toiture et des matériaux manufacturés associés à la culture canadienne. La photo de la pointe marécageuse (Figure 7) qui fut habitée quelques années plus tard montre un abri qui possède, formellement, plus de caractéristiques d'une habitation canadienne que de celle des Cris. Il est cependant difficile d'évaluer la correspondance au plan fonctionnel et des relations spatiales puisque que l'on possède peu de détails sur ces abris qui ont été entièrement détruits.

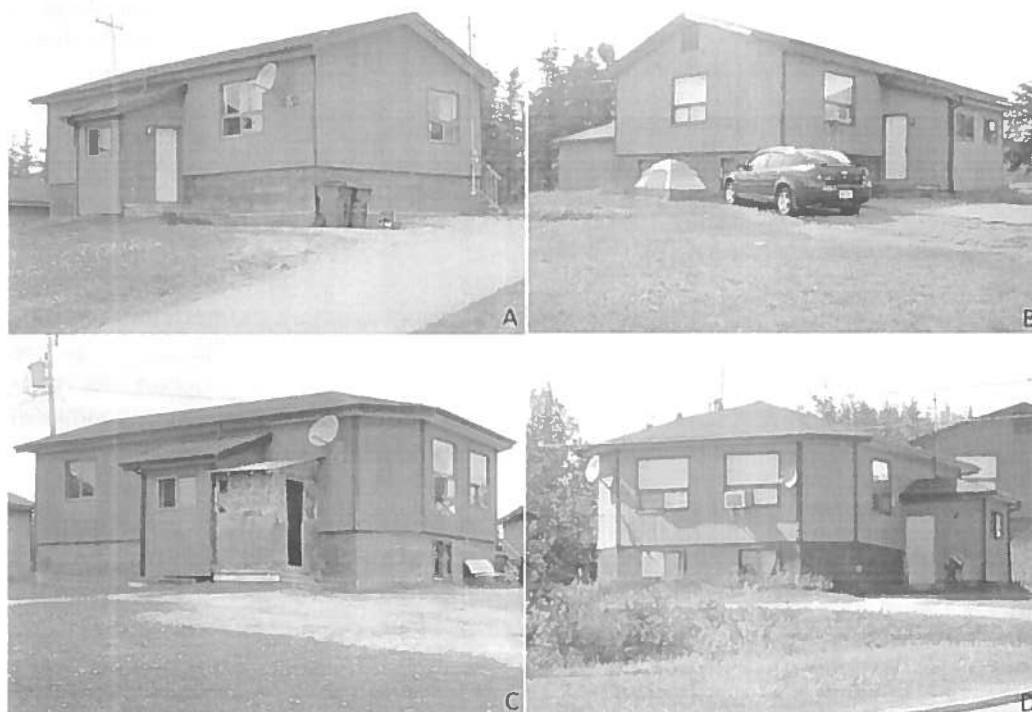
La description du campement du lac Doré par Richardson (1991, 50-54) dévoile une population dévastée en transition entre deux modes de vie : traditionnel nomade et sédentarité imposée. Le campement du lac Doré dans les années 60-70 était composé de plusieurs tentes en mauvais état et de quinze maisons, « si l'on peut appeler cela des maisons » (Richardson 1991, 50), logeant chacune une dizaine de personnes malgré une superficie réduite. Lorsque le camp du lac Doré fut détruit, les Cris se dispersèrent sur leur territoire par petit groupes et essayèrent, malgré les interventions des Allochtones, de poursuivre leurs activités traditionnelles de subsistance en se logeant dans des « cabanes » (Figure 7). Ces constructions rudimentaires étaient toutefois une source de problèmes de santé, principalement les moisissures, puisqu'elles étaient peu adaptées au climat et aux mœurs des habitants. Les camps de chasse plus éloignés de la route et à l'intérieur du territoire, quant à eux, conservaient en bonne partie les caractéristiques des habitations cries traditionnelles faites de bois, de toile, de mousse et parfois de neige et dont le plancher était recouvert de branches d'épinettes, du moins jusqu'aux années 90 (Richardson 1991, 340).

L'évolution des types d'habitation a fait en sorte qu'elles ressemblent de plus en plus aux modèles canadiens. Toutefois, une transformation dans la manière de se loger ne signifie pas pour autant l'assimilation ou la déculturation des Cris d'Oujé-Bougoumou. La détermination à demeurer sur un territoire traditionnel démontre la volonté de la population de conserver une relation avec l'endroit, un lien culturel étroit avec la nature qui lui a permis de survivre depuis plusieurs siècles.

Le plan d'origine fait par Cardinal, proposant des grappes d'habitations basées sur la structure traditionnelle, fut rejeté (Stevens 2001, 82). Un tel agencement des habitations avait été testé

par la communauté crie de Chisasibi (Figure 21) et le chef en avait évoqué les désavantages, comme la difficulté de circulation, de déneigement et d'expansion lors de l'activité *Rise up and build*. De plus, il ne permettait pas de respecter le budget (Panagiotaraku 2002, 62). La portion résidentielle a donc été principalement élaborée avec l'architecte Jeremy Jenkins et construite par Jeremy Jenkins Shelter Limited avec le désir de respecter le budget octroyé.

Dans le village d'Oujé-Bougoumou, les résidences sont principalement de type unifamilial isolé. Contrairement à la situation qui prédomine sur les réserves autochtones, les Oujé-Bougoumous peuvent devenir propriétaire de leur maison (encadré Programme d'habitation) toutefois, comme il a été expliqué plus tôt, le fond de terrain appartient à la communauté. La majorité des habitations furent construites au début des années 1990, selon un modèle standard basé sur le bungalow à un étage avec sous-sol. Les demeures sont faites en bois et peintes selon les couleurs de la terre : brun foncé, brun pâle ou gris. Au début, il y avait 5 types d'organisation intérieure avec une enveloppe extérieure similaire (Stevens et Acland 1999, 136). La forme rectangulaire (Figure 78 A et B), aux coins coupés à l'occasion (Figure 78 C et D), avec un volume extrudé à l'avant formant l'entrée protégée, constitue l'habitation.



**Figure 78 : Résidences standards construites au début des années 1990, Oujé-Bougoumou**  
A et B. Maisons standards à forme rectangulaire ; C et D. Maisons standards avec coins coupés

Source : Caroline Morneau, juin et juillet 2009



Selon les entretiens (2009), les maisons dont les coins ont été supprimés ne possèdent pas de rangement intégré (par exemple des garde-robes) et l'espace intérieur est plus petit. La forme hexagonale se rapproche alors plus des habitations traditionnelles, surtout par la toiture, mais offre moins de commodité. L'entrée est légèrement surélevée par rapport au sol et se fait de manière latérale au petit volume central et en aucun cas sur la façade principale. Dans certains cas, cet aménagement permet d'orienter la porte dans la direction sud-est comme dans les abris traditionnels. Les fondations, pour leur part, sont étonnamment faites aussi en bois, ce qui et causent certains problèmes en raison de l'instabilité du sol sablonneux (entretiens 2009).

Plus d'une centaine de maisons de ce type furent construites en trois ans. La simplicité du modèle choisi tient à la volonté de développer socialement et économiquement la communauté. La forme rectangulaire et spécialement l'utilisation du bois comme matériau a permis à certains résidants de participer à la construction des résidences. Ceux-ci ont été formés en charpenterie, menuiserie, plomberie,

### Programme d'habitation

En vertu des différentes ententes gouvernementales, la communauté d'Oujé-Bougoumou a eu le privilège d'élaborer et de financer son propre programme de logement. Le projet se divise en deux volets, soit le Programme d'accession à la propriété et le Programme de logements locatifs.

L'accès à la propriété vise notamment :

- À donner la formation aux membres afin de développer les aptitudes nécessaires pour construire leurs propres maisons.
- À développer des modèles respectant la culture crie.
- À développer des habitations faciles d'entretien et efficaces énergiquement (présentement les habitations atteignent pratiquement la norme R-3000)
- À construire des maisons de qualité à prix abordable.

L'accès à la propriété est un fait rare chez les Autochtones, il augmente la fierté et l'avoie individuel en plus de contribuer au fond de construction pour de nouveaux logements dans la communauté. Les maisons construites par la bande et les membres de la communauté sont vendues aux familles à prix réduit. Les paiements de l'hypothèque sont déterminés en fonction du revenu et n'excèdent pas 25% du revenu familial.

Le programme de logement locatif permet aux familles qui ne peuvent se permettre l'accès à la propriété de se loger convenablement selon trois taux de location établis en fonction du revenu familial. Elles ont aussi la capacité d'accumuler des fonds pour un futur accès à la propriété.

Le programme d'accès à la propriété semble très apprécié puisqu'environ 75% des résidants sont actuellement propriétaires de leur maison, dont 36 ayant terminé leurs paiements.

Sources : Site internet de la communauté : [www.oujé.ca](http://www.oujé.ca); Entretiens 2009; Développement des ressources humaines Canada 1999, 13; Desmeules 2004, 35)

etc., contribuant à la fois à la création d'emplois et aux savoirs locaux (Goddard 1994, 40). Malgré les consultations communautaires, de tous les bâtiments, les habitations sont les plus critiquées (Stevens 2001, 82; entrevues 2009). La construction de plusieurs maisons en même temps dans les premières années a limité les choix, surtout pour les grandes familles. De plus, afin de conserver un caractère homogène, les rénovations et agrandissements doivent être approuvées par le programme d'habitation de la communauté. Même si celui-ci a été créé et est géré par la collectivité, le programme perpétue un modèle préconisé par l'État où l'occupant dispose de peu de pouvoirs (Stevens 2001, 82).

Il semble qu'au cours des dernières années, le programme d'accès au logement ait tenté de résoudre ce problème, puisque qu'il est possible d'observer de nouveaux modèles d'habitations dans la partie plus récente du village au nord-est. Toutefois, ceux-ci ne respectent pas les principes du design original, au déplaisir des aînés (Desmeules 2004, 36). Dans ce secteur, il y a des bungalows dont la forme et les matériaux diffèrent du modèle standard tout en se rapprochant de ceux rencontrés dans la majorité des villes et banlieues québécoises.



Figure 79 : Bungalows situés dans le secteur est du village, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, juillet 2009

D'autres résidences ont aussi été construites afin de répondre aux goûts particuliers des propriétaires<sup>24</sup> (Figure 79). Selon Freddy Bosum, directeur des projets et des travaux publics, (entrevues 2009), les coûts supplémentaires engendrés par une construction qui ne correspond pas au modèle déterminé par le programme d'habitation doivent être supportés par le propriétaire, lui laissant ainsi plus de choix.

<sup>24</sup> Voir encadré Programme d'habitation



**Figure 80 : Habitations unifamiliales situées dans le secteur est du village, Ujé-Bougoumou**

Source : Caroline Morneau, juillet 2009

Le secteur est apparaît beaucoup plus varié en termes de types d'habitations, il comprend également un nouveau standard développé récemment pour répondre davantage aux besoins des familles de la communauté. La superficie apparaît plus grande que le modèle construit il y a une quinzaine d'années. Peu nombreux pour le moment, la construction de ces nouveaux modèles conçus par Villeneuve Hale architectes dans l'agrandissement va bon train et semble s'effectuer en série. Plus spacieux et au caractère plus contemporain, le modèle récent conserve également des caractéristiques comme les matériaux de revêtement de bois. Afin de ne pas reproduire les mêmes déficiences que le prototype initial, les fondations ont été construites en béton. De plus, une partie de la couleur du revêtement est naturelle et l'autre est au choix du propriétaire.



**Figure 81 : Nouveau modèle standard, Ujé-Bougoumou**

A. Nouveau modèle standard ; B. fondations des habitations du nouveau développement janvier 2009 ; C. Avancement des travaux du nouveau développement en juin 2009

Source : Caroline Morneau, janvier et juillet 2009

Outre les résidences unifamiliales, on retrouve un autre type d'habitation : les unités de logement semi-détachées. Il semble que le modèle existait dans les premières années de construction puisque la forme et les matériaux sont semblables aux standards des années 1990. Comme pour les maisons unifamiliales, une certaine diversité des modèles témoigne des transformations vécues par la communauté à travers le milieu bâti.



Figure 82 : Habitations unifamiliales semi-détachées, Oujé-Bougoumou

A. Modèle initial ; B. Nouveau standard ; C et D. Modèles en transition

Source : Caroline Morneau, juillet 2009

À l'exception des résidences réservées particulièrement aux aînés et aux professionnels de l'extérieur, il n'existe apparemment pas d'autres types de logements que la maison unifamiliale isolée ou semi-détachée. Le rapport de GBB (2005, 12) suggère une diversification des logements qui semble, à première vue, essentiellement basée sur la capacité des logements. Selon le rapport, si le secteur résidentiel proposé comportait 70% de maisons unifamiliales isolées, 15% de duplex et 15% de quadruplex, le nombre de logements disponibles passerait de 241 à 360 (GBB 2005, 10). Bien que la communauté soit consciente des avantages de la densité d'habitation pour sa population en croissance, sa volonté d'intégration pour de nouveaux types de logement provient également du fait que des unités plus variées conviendraient mieux aux différents ménages engendrés par des changements dans la structure familiale. Par exemple, les personnes seules ou les aînés accompagnaient traditionnellement une famille et logeaient dans le même campement. Dans le village, ces personnes ont de la difficulté à trouver un logement répondant à leurs besoins, mais aussi correspondant à un niveau de responsabilité et un budget convenable pour leur situation. C'est pourquoi la communauté tient des séances de consultation et prévoit

intégrer de nouvelles typologies d'habitation par exemple des immeubles à logements ou résidences pour personnes seules, comme elle l'a fait d'ailleurs avec les résidences et appartements pour aînés.

### Parcelle

Étonnamment pour un peuple habitué à partager l'espace extérieur, c'est à l'unanimité qu'ils ont choisi le terrain privé et même clôturé lors de l'activité *Rise up and Build* (Chicoine 1990, 103) mais dans les faits, la clôture demeure peu fréquente. L'ensemble des lots du village appartient à la communauté, ce qui signifie que les terrains où sont implantées les maisons n'appartiennent pas aux propriétaires de celles-ci, au même titre que dans les réserves autochtones ailleurs au Canada. Dans plusieurs cas, aucune démarcation entre les lots n'est visible. Toutefois, comme il a été mentionné plus tôt, quelques lots sont clôturés, mettant en évidence les limites du parcellaire. Cette pratique d'occupation d'un territoire commun peut être perçue de deux manières. Dans un premier temps, il est possible de croire qu'il s'agit d'un modèle perpétué selon la logique gouvernementale de la Loi sur les Indiens, où les Autochtones ne possèdent rien mais bénéficie des terres de la Couronne. Néanmoins, considérant le concept de propriété chez les Cris, apparaît une deuxième perception possible, soit que la terre n'appartient à personne mais se doit d'être utilisée à bon escient pour répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté de manière égale.

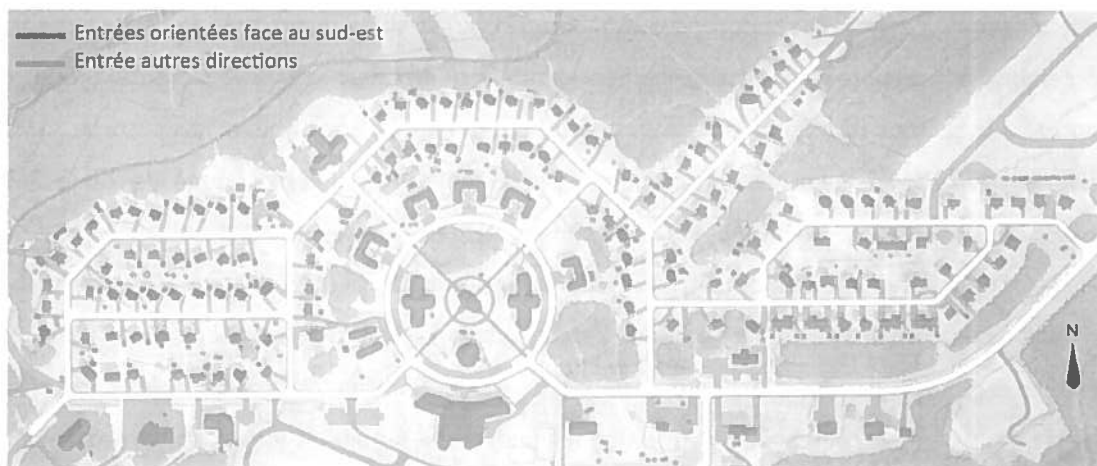


Figure 83 : Orientation habitation, Oujé-Bougoumou

Source : Infographie à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada

D'ordre général, les Oujé-Bougoumou n'ont pas manifesté de préférence lors de la planification quant aux critères d'implantation des maisons, outre le fait qu'ils ne désiraient pas de maisons isolées de celles des voisins et que ceux-ci soient des membres de la famille (Chicoine 1990, 77). Pourtant, contrairement au modèle standard de banlieue canadienne où les maisons sont typiquement parallèles à la rue, la majorité des résidences d'Oujé-Bougoumou ont une position à angle avec celle-ci. Dans 50 cas sur 146, l'angle de l'implantation de la maison permet d'orienter la porte dans la direction sud-est, orientation traditionnelle de la porte sur les *miichiwaahp*, fait confirmé par les entretiens (2009). Toutes les habitations possédant cette caractéristique, sauf 4 dans le secteur plus à l'est, ont été construites dans les premières années selon le modèle initial. Néanmoins, il demeure difficile d'expliquer pourquoi les autres habitations ne sont pas alignées parallèlement avec la rue lorsqu'elles ne respectent pas cette règle. Dans son rapport, Chicoine (1990, 112) mentionne que l'orientation des maisons doit permettre de maximiser les vues sur le lac. Cependant, les habitations étant construites dans un terrain en pente ne nécessitent pas un angle d'inclinaison particulier par rapport à la rue pour disposer d'un panorama vers le lac, surtout que dans certains cas, l'angle choisi dirige le regard dans une direction opposée.



Figure 84 : Alignement des maisons avec entrée au sud-est, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, juillet 2009

Sur les lots, on retrouve également une remise et un stationnement. La plupart des membres de la communauté possèdent des équipements qu'ils préfèrent entreposer chez eux, comme des VTT, des canots, des bicyclettes et d'autres accessoires liés à la vie en forêt, la chasse et la pêche, qu'il serait dangereux de ranger à l'intérieur de la maison. Plusieurs tentes en toile situées en cour avant ou latérale ont été observées lors de la visite en juillet. Cela laisse croire que l'espace avant de l'habitation est relativement plus occupé par les Cris que chez les banlieusards canadiens, en d'autres mots, il ne s'agit pas simplement d'un espace esthétique, du paraître.

Finalement, bien que l'espace entourant la maison soit gazonné pour les raisons énoncées plus tôt, peu de parterres semblent faire l'objet d'aménagement paysager comme tel. Il existe quelques exceptions qui résistent probablement aux lois de la nature dû au climat particulier du Nord.

## BÂTI VS CULTURE

Les résidences sont probablement parmi les éléments qui traduisent le moins la culture crie, pour plusieurs raisons. Bien sûr, l'aspect compact et léger du *miichiwaahp* est difficilement reproductible en une construction permanente et une reproduction mimétique aurait mené à une mise en scène banalisante, ce que les Oujé-Bougoumou désiraient éviter. De plus, la faible superficie des habitats d'origine crie est difficilement compatible avec les équipements modernes souhaités par la population, comme les appareils électriques et d'approvisionnement en eau.

Les photos prises sur les camps avant l'implantation dans le village (Figures 6 et 7) montrent les types d'abris utilisés à cette époque. Bien qu'elles soient peu nombreuses, déjà, ces constructions portent les traces d'un changement par rapport à l'abri traditionnel cri. La forme et les matériaux utilisés suggèrent un changement dans la manière de construire, certainement dû à la présence des Blancs sur le territoire. Le processus de transformation dans la pratique d'habitation s'amorçait, du moins dans la manière de construire. Bien que la chasse soit une activité pratiquée par une bonne partie de la population, de nos jours, peu d'entre eux s'y consacrent l'année durant. La diversification des activités « professionnelles » entraîne des changements dans l'utilisation de l'espace domestique (Gentelet et al. 2007, 36).

Lors de la construction du village, sans négliger le secteur résidentiel, il semble que l'emphase fut portée sur l'aspect fonctionnel dans le domaine de l'habitation pour des raisons financières, tandis qu'une architecture plus expressive fut réservée aux bâtiments publics. Malgré cela, les besoins exprimés par la population en matière d'habitation et de propriété foncière reflètent la culture euro-canadienne, probablement à cause du manque d'exemples concrets pour contrebalancer le stéréotype du bungalow américain. Lors de l'activité *Rise Up and Build*, le chef de Nemaska a soulevé les problèmes vécus par sa communauté en matière d'habitation (Chicoine 1990, 72). Il témoigne de l'euphorie qui régnait dans la bande et qui mena les gens à choisir trop

rapidement les maisons. À ce moment, plusieurs avaient des difficultés à vivre, modifier et entretenir les maisons.

*« Prior to construction, models of houses were shown to the Nemaska people who were so overwhelmed at the thought of actually getting a house that they did not give much thought to its contents. For them, anything was better than living in a tent. »* (Chef Wapachee de Nemaska dans Chicoine 1990, 72)

Malgré les avertissements, il semble que le processus se soit passé trop rapidement aussi chez les Oujé-Bougoumous et que la population soit plus ou moins satisfaite des maisons (entretiens 2009; Stevens et Acland 1999, 136). Des défaillances dans le choix et la construction des fondations, en raison du type de sol, semblent être un des principaux points menant à l'insatisfaction des résidants (Panagiotaraku 2002, 95). Bien que l'espace intérieur ne soit pas analysé dans le présent essai, selon d'autres études en milieux autochtones, la configuration des espaces domestiques correspond souvent au mécontentement des résidants (Bhatt et Chagny 2002; Dawson 2008). D'ailleurs, d'autres modèles ont été intégrés et le modèle de base repensé. Les efforts dans la matérialité et l'aspect symbolique ne semblent pas avoir eu les effets escomptés. Puisque l'habitation est l'endroit où les gens consacrent la majeure partie de leur temps, il apparaît normal que celle-ci soit empreinte de la culture locale. La question du choix révèle aussi une grande importance. Les personnes qui désirent une maison qui n'est pas conçue selon le prototype doivent eux-mêmes assumer les frais liés aux matériaux et à la main d'œuvre nécessaires pour les variations. Sont-ils plus satisfaits de leur milieu de vie? La réponse n'est pas simple, pour des raisons économiques, techniques, administratives, etc., il existe peu de modèles d'habitation culturellement adaptée aux autochtones qui commencent à peine à se sédentariser. Les images reçues par les nombreux moyens de communications du 21<sup>e</sup> siècle (télévision, internet, jeux vidéo), affectent certainement la perception de concevoir l'environnement bâti dans lequel les Autochtones se projettent comme en témoigne le dessin d'un enfant cri (Figure 85). Toutefois, ces mêmes moyens de diffusions pourront un jour faire la promotion de type bâti en adéquation avec la culture crie.



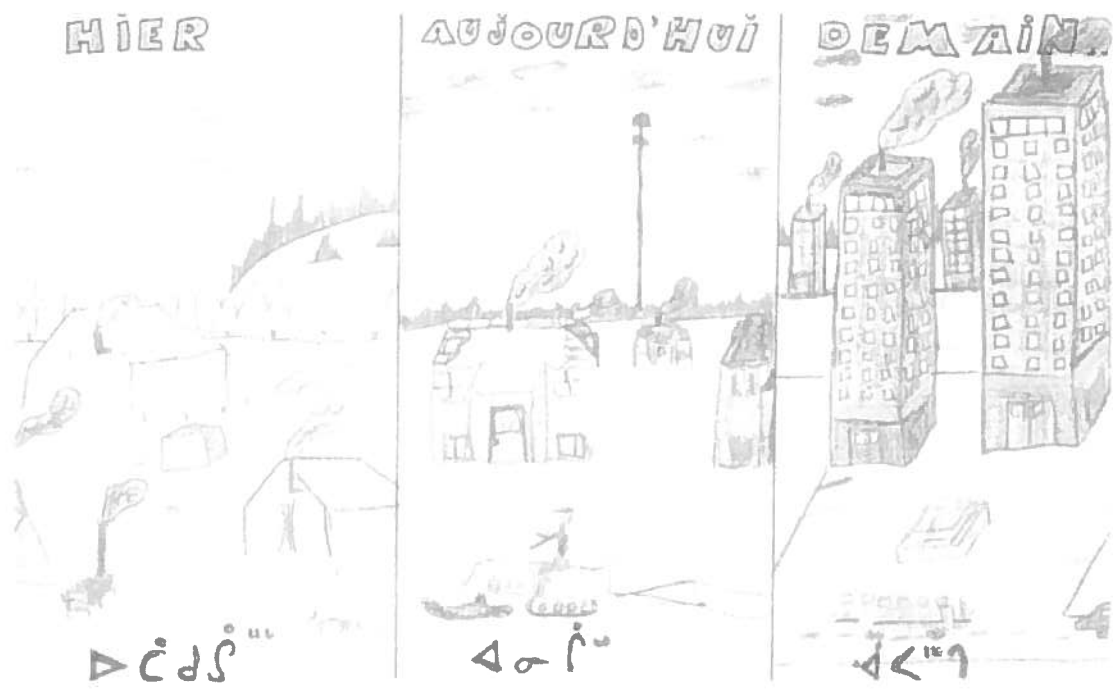


Figure 85 : Regard sur le passé, le présent et l'avenir d'un enfant cri  
Source : Edna Blueboy, Gnarowski 2002, p.140

## 7. CONCLUSION

---

L'analyse morphologique du village cri d'Oujé-Bougoumou a permis un regard sur la forme urbaine par une lecture de sa récente réalisation, mais aussi à travers l'histoire d'une communauté au passé millénaire. Interprétée à l'aide de relevés photographiques, de cartes anciennes et récentes, de récits historiques, d'entretiens avec des membres de la communauté et d'autres sources et outils méthodologiques, la lecture du milieu bâti s'est avérée très enrichissante sur le plan de la connaissance de cet exemple de village autochtone aménagé via des stratégies communautaires au Québec. Il a été possible d'identifier certains caractères culturels qui ont subsisté à travers la transition relativement rapide d'un mode de vie nomade vers la sédentarité des Cris d'Oujé-Bougoumou, en plus des transformations qui se poursuivent encore aujourd'hui. Également, l'analyse a permis de saisir la résistance d'un peuple face au modèle de planification importé avec lequel les Autochtones du Canada doivent se conformer.

Le village d'Oujé-Bougoumou exprime certainement une vision du monde particulière à la communauté. La culture cri et les valeurs des membres sont intégrés dans le paysage et la forme bâtie, ainsi que dans les pratiques d'habiter. Bien que chacun de ces éléments ne possède pas le même niveau d'affirmation, l'appartenance culturelle des Oujé-Bougoumous est perceptible à travers l'architecture et l'organisation spatiale, à partir de symboles, de philosophies, de représentations et de la relation avec le territoire.

À première vue, Oujé-Bougoumou ne ressemble en rien à l'image pittoresque que peut représenter un campement traditionnel amérindien. Même s'il se distingue de la banlieue générique américaine comparativement aux autres villages autochtones, il représente un changement considérable dans la manière de vivre sur le territoire selon le mode de vie traditionnel des Cris. Cela ne signifie pas pour autant l'assimilation ou la déculturation. L'identité culturelle est un concept qui évolue, se transforme. Elle existe au-delà du lieu, du temps, de l'histoire et de la culture et appartient autant au futur et au présent qu'au passé (Hall cité par Stevens 2001, 71). Le cheminement à travers lequel un peuple est confronté et les positions qu'il prendra par rapport à celui-ci en direction de l'avenir sont autant de références à son identité. Oujé-Bougoumou représente certainement un site culturel; bien qu'il soit récent, sa construction évoque assurément des souvenirs à la fois douloureux et réjouissants. Il rappelle la fin d'une

longue période d'oppression et de lutte pour la reconnaissance de son peuple en même temps qu'il projette la communauté vers l'avenir.

Ainsi, Oujé-Bougoumou est le résultat de plus de 20 ans de lutte politique et d'engagement communautaire. Le contexte particulier de la planification et de la construction du village a permis à la communauté de se distinguer à plusieurs niveaux. Le projet montre qu'avec les moyens nécessaires – financement, participation communautaire, autogestion, autodétermination, autonomie, etc. – les communautés autochtones du Canada peuvent réaliser de grandes choses, comme le mentionne Abel Bosum :

*« We want to build a community that emphasizes a local vision, a community that can serve as a model for other Aboriginal groups, and a community that can show the government that, when resources are given to Aboriginal peoples, they can be creative, they can do things to make their community succeed. »* (Bosum 2001, 288)

Les communautés peuvent ainsi s'afficher en tant que sociétés contemporaines à l'intérieur de leur propre culture.

La réussite du projet de village pour les Cris d'Oujé-Bougoumou tient beaucoup de l'engagement communautaire par lequel tous ceux qui désiraient s'exprimer semblent en avoir eu la chance. Après la construction de la majeure partie du village, entre 1996 et 2008, il semble que la population ait quelque peu délaissé son intérêt pour la planification. Ceci est probablement dû aux contextes politique et économique, ainsi qu'au manque d'envergure des projets, principalement de la construction résidentielle, soit approximativement 5 unités de logement annuellement. Depuis 2008, une nouvelle vague d'engagement semble s'établir avec la tenue d'ateliers de travail et la planification d'un plan quinquennal. Il semble prématuré de commenter ces nouveaux efforts puisque la documentation est demeurée inaccessible à ce jour. Toutefois, la question semble très intéressante, plus particulièrement à cause de la participation probable d'une nouvelle génération qui aura vécu depuis l'enfance à Oujé-Bougoumou, sans subir les relocalisations.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le paysage urbain apparaît comme une préoccupation de premier ordre pour les aménagistes et les dirigeants politiques de nos jours (Allain 2004, 6). L'étude morphologique devient alors un outil préparatoire indispensable avant toute intervention ou projet d'aménagement. L'observation des milieux bâtis est un savoir objectif qui permet de justifier des choix et décisions pour l'élaboration de projets dans un lieu et contexte donnés. D'ailleurs, Caniggia et Maffei posent comme postulat qu'il y a un lien direct entre l'analyse d'un milieu bâti et le projet d'architecture, dans une logique de continuité entre le savoir et le faire.

Le présent essai en design urbain, tel que mentionné dans les objectifs, vise à contribuer à la connaissance des milieux de vie autochtones du Québec aménagés via des stratégies communautaires, mais se veut aussi un tremplin vers le projet de design. La présente analyse du cadre bâti, des usages et des modes d'occupation pourra susciter des réflexions pour des interventions futures, projets d'architecture et de design urbain, pour la communauté d'Oujé-Bougoumou, d'autant plus que les projets d'interventions conçus selon cette approche pluridisciplinaire qu'est l'étude morphologique manifestent généralement une attitude plus responsable au plan social et culturel.

Indépendamment, l'étude vise une meilleure connaissance de l'environnement bâti et des espaces communs des milieux de vie autochtones, surtout les cas qui peuvent servir de référence en matière d'adéquation culturelle avec le cadre bâti, au Québec et au Canada. Dans cet ordre d'idées, l'analyse est porteuse en vue du projet de fin d'études en design urbain. Bien sûr, ici le projet sera développé dans un cadre différent, l'étude sera plutôt un soutien, une analyse de précédents pertinents en vue du projet. Ce dernier portera sur l'agrandissement de la réserve d'Uashat mak Mali-Utenam. Comme chaque communauté et chaque processus de planification en mode participatif se distinguent, il va de soi que certains aspects ou principes d'aménagements devront être requalifiés et réadaptés au contexte culturel innu pour soutenir le projet.

## ÉTUDES FUTURES

Le présent essai s'est concentré sur une analyse formelle du village d'Oujé-Bougoumou et à la correspondance entre des formes bâties et la culture crie. Au terme de cette recherche, de nombreux points restent à préciser et de nouvelles pistes à explorer.

Le travail effectué sur la communauté d'Oujé-Bougoumou concerne un cas particulier d'établissement autochtone qui semble unique étant donné le contexte général des Autochtones au Canada. Des études comparatives sur d'autres communautés, qu'elles soient d'origine crie ou autres, permettraient de saisir comment les pratiques d'habiter et la forme urbaine de ces collectivités transposent la culture locale ou comment d'autres collectivités tentent de résister aux standards de conception euro-canadiens et américains à travers l'architecture et la forme urbaine. Ce type de recherche favoriserait entre autres la diffusion de renseignements pouvant soutenir de futurs projets d'aménagement dans les communautés.

Des questions subsistent également face au processus de planification de l'agrandissement prévu prochainement qui, faute de temps, n'a pu prendre place à l'intérieur de l'essai. Relativement aux ateliers réalisés en 2008, comment se sont déroulés les ateliers communautaires? Quels sont les principaux points abordés? Qu'est-ce qui en est ressorti? Comment cette activité s'inscrit-elle dans la poursuite du processus de planification du village d'Oujé-Bougoumou? Comment les résultats de cette activité influencent-ils les décisions en matière de planification urbaine aujourd'hui? Entre-temps, le nouveau directeur de projets et des travaux publics d'Oujé-Bougoumou travaille à rassembler les différents acteurs concernés par différents thèmes comme le logement, l'économie, les infrastructures, l'urbanisme, etc. afin d'établir un plan quinquennal reflétant la vision de la communauté. Comment les membres de la communauté peuvent-ils participer à ces réflexions? Quelle est la volonté du conseil de bande et de l'administration à intégrer les résidents du village aux discussions?

Ces questions demeurent au niveau du processus de planification; toutefois la relation entre la culture et les développements à venir subsistent. Considérant que les aînés et les jeunes ont vécu des parcours très différents en terme d'historique résidentiel, il sera encore plus intéressant d'évaluer l'impact de ce cheminement sur la vision du village actuel et celle envisagée pour l'avenir par rapport aux désirs des jeunes générations et celles à venir. Comme dans l'ensemble des sociétés contemporaines, l'impact des nouvelles technologies d'information et de communication accélèrera probablement les effets de transition que vivent actuellement les Autochtones.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Affaires indiennes et du Nord Canada (2002) *Gestion efficace des travaux publics dans les collectivités des Premières Nations; Anecdotes de réussite, Expérience de six collectivités des Premières Nations*. Ottawa : Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Allain, R. (2004) *Morphologie urbaine: géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin/SEJER, 254 pp.

Andrews, T. D. (2004). « The Land is Like a Book: Cultural Landscapes Management in the Northwest Territories, Canada ». *Northern Ethnographic Landscapes: Perspectives for Circumpolar Nations*. Washington, D.C.: N.M.O.N.H. Arctic Studies Center, Smithsonian Institution, 301-322

Beaulieu, J. (1998) *Localisation des Nations autochtones du Québec : historique foncier*. Québec : Gouvernement du Québec, 168 pp.

Berkes, F. , Bearskin, J. et al. (1989) *Cree Trappers Speak*. Ottawa: T&H Printers, 95 pp.

Bhatt, V. C. et M. Chagny (2001), *L'habitat autochtone et le genre : une approche sensible de la population crie de Chisasibi : rapport final de recherche*. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement: xv, 124 pp.

Bonnely, C. (2003) *La toponymie des Cris*. Québec : Commission de toponymie du Québec, 262 pp.

Bosum, A. (2001). « Community Dispersal and Organization: The Case of Oujé-Bougoumou ». IN *Aboriginal autonomy and development in Northern Quebec and Labrador*, (ed.) C. Scott, 277-288. Vancouver, UBC Press.

Bürklin, T. et M. Peterek (2008) *Morphologie urbaine*. Berlin : Birkhäuser Verlag AG, 72 pp.

Caniggia, G. et G. L. Maffei (2000) *Composition architectural et typologie du bâti: 1. Lecture du bâti de base*, Traduit par P. Larochelle. Québec : Université Laval.

Chicoine, L. (1990) *Le village Oujé-Bougoumou : une expérience de planification partagée en milieu autochtone*. McGill University: School of Urban Planning. Supervised research project, 129 pp.

Commission de toponymie du Québec (2008) *Statut juridiques des municipalités du Québec* Internet. Disponible : [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/atouts/ecrire\\_nom\\_municipalite\\_3.html](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/atouts/ecrire_nom_municipalite_3.html) ; page consultée le 24 mars 2009

Coon-Come, M. (2004) « Survival in the Context of Mega-Resource Development: Experiences of the James Bay Crees and the First Nations of Canada » IN *In the Way of Development : Indigenous Peoples, Life Projects and Globalization*, (Eds) Blaser, M., H.A. Feit et G. Mcrae, 153-166. London: Zed Books.

Denton, D. (2001) *A Visit in Time : Ancient Places, Archeology and Stories from the Elders of Wemindji*. Nemaska: Cree Regional Authority, 58 pp.

Desmeules, S. (2004) *Oujé-Bougoumou : spatialité d'une communauté contemporaine crie*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société, rapport de stage, 62 pp.

Développement des ressources humaines Canada (1999) *Bâtir des collectivités : pratiques efficaces dans les collectivités autochtones : étude bilan, rapport final*. Document PDF disponible : [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications\\_ressources/evaluation/index.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/index.shtml) ; consulté le 18 mai 2009.

Dewailly, E. (2005) *Exposition aux résidus miniers et évaluation préliminaire de l'état de santé de la population Crie d'Oujé-Bougoumou, rapport d'enquête*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

Dickason, O.P. (1996) *Les Premières nations du Canada – Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Québec : Septentrion, 511 pp.

Faries, E.J. et S. Pashagumskum (2002) *Une histoire du Québec et du Canada*. Chisasibi, Québec : Commission scolaire Crie.

Frenette, J. (1985) *L'histoire des cris de Chibougamou; une bande amérindienne révèle son identité*. Chibougamou : Centre indien cri de Chibougamou.

Gélinas, C. (2007). *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral 1867-1960*. Québec: Septentrion, 259 pp.

Gentelet K., A. Bissonnette et G. Rocher (2007) « Sphères de socialisation et processus de sédentarisation ». IN *La sédentarisation : Effets et suites chez les Innus et les Atikamekw* (33-43). Montréal : Éditions Thémis.

Georgekish, F. (1996) *Iiyiyuu Miichiwaahp-h : Traditional Architecture of the Wemindji Cree*. Shawville: Cree Nation of Wemindji and Cree Regional Authority, 114 pp.

GGB Town Planners (2005) *Updating the Community Master Plan: Final Report*. Document PDF interne destiné à la communauté. Oujé-Bougoumou, 18pp.

Gnarowski, M. (2002) *I Dream of Yesterday and Tomorrow: a Celebration of the James Bay Cree*. Kemptville, Golden Dog Press, 164 pp.

Gullison, L. (2004). « Planification communautaire globale : expérience vécues dans des collectivités autochtones. » *Le point en recherche: SCHL*, 8 pp.

Jackson, J.B. (1994) *A sense of place, a sense of time*. New Haven: Yale University Press.

Jacobs, S. (2001) «Building a Community in the Town of Chisasibi», *Aboriginal autonomy and development in Northern Quebec and Labrador*. Vancouver : UBC Press, 304-315

Laliberté, M., J. Chism et D. Denton (1982) *Les schèmes d'établissement cris de la Baie James (contribution à l'étude des sites historiques et préhistoriques)*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.

Lévesque, C. (2003) « La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. » In *Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain* (Eds.) Newhouse et E. Peters, 25-37. Ottawa : Programme de Recherche sur les politiques.

McDowell, K. (1989) «Housing and culture for Natives Groups in Canada». IN *Housing Culture and Design: A Comparative perspective* (Eds.), E. Chambres & M. S. Low, (3), 43-55. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

Niezen, R. (2009) *Defending the Land : Sovereignty and Forest Life in James Bay Cree Society*. 2d Ed. Upper Saddle River, New Jersey: Pearson Education inc., 122 pp.

Noppen, L. (1995) *Architecture, forme urbaine et identité collective*. Sillery : Éditions du Septentrion, 267 pp.

Panacho, J. et J. Rabbitt Ozores (1983) *Images des Cris de la Baie James*. Chisasibi :James Bay Cree, 60pp.

Panagiotaraku, E. (2002) *Native Women, the Built Environment and Community Well-Being: Comparative Study of Two James Bay Cree Communities*. Concordia University: Dept. of Geography. Theses (M.A.), 121 pp.

Polermo, F. (2002) *Case Studies: First Nations Community Planning Project*. Halifax: Cities and Environment Unit, Dalhousie University, 58pp.

Provost, M. (1998) *Eeyou Astchee, les Cris du Québec*. Québec : Musée de la civilisation et ministère de l'éducation du Québec, Les publications Graphicor (1989) inc., 40 pp.

Richardson, B. (1991) *Strangers Devour the Land*. White River Johnson : Chelsea Green Publishing Company, 376 pp.

Salisbury, R.F. (1986) *A homeland for the Cree, regional development in James Bay 1971-1981*. Kingston: McGill-Queen's University Press, 172 pp.

Stevens, C. A. (2001) *Making art matter: narrating the collaborative creative process*. Montréal : Concordia University. Theses (Ph.D.), 326 pp.

Tanner, A. (1979) *Bringing Home Animals: Religious Ideology and Mode of Production of the Mistassini Cree Hunters*. London: Memorial University of Newfoundland, p.73-107

Vakil, A. (1983) *Planning in a cross-cultural context: the case of native peoples in Canada*. Urban planning Department. Montréal : McGill University. Master: 149 pp.

Vizenor, G. (1999), *Manifest Manners: Narratives on Postindian Survivance*. University of Nebraska Press

Wilson, L. (1956) *L'appel de Chibougamau*. Montréal : s.n. 184 pp.



### Publications gouvernementales:

Affaires indiennes et du Nord Canada (2008) *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris d'Eeyou Istchee*. Internet. Disponible: <http://www.ainc-inac.gc.ca/al/ldc/ccl/agr/croei/agrn-fra.asp>; page consultée le 24 mars 2009.

Gouvernement du Québec (2005) « Décret 661-2005, 29 juin 2005 », *Gazette officielle du Québec*. 137<sup>e</sup> année, 29, 3737

Gouvernement du Québec (2006a) « Décret 1301-2005, 21 décembre 2005 », *Gazette officielle du Québec*. 138<sup>e</sup> année, 3, 403

Gouvernement du Québec (2006b) « Décret 598-2006, 28 juin 2006 », *Gazette officielle du Québec*. 138<sup>e</sup> année, 29, 3175

Gouvernement du Québec (2002) *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Québec.

Hurley, M.C. (2009) *Projet de loi C-28 : Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*. Ottawa : bibliothèque du parlement. Document PDF disponible : [http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills\\_ls.asp?lang=F&ls=c28&source=library\\_prb&Parl=40&Ses=2](http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills_ls.asp?lang=F&ls=c28&source=library_prb&Parl=40&Ses=2)

Québec (1989) *Convention de Oujé-Bougoumou : Oujé-Bougoumou Agreement*. Québec. 17 pp.

### Articles :

Chapman, I., D. McCaskill et D. Newhouse (1991) « Management in Contemporary Aboriginal Organizations », *The Canadian Journal of Native Studies*, 11 (2), 333-349

Compte, H. L. (1995) « Oujé-Bougoumou un village modèle ». *Le Devoir*, 22 août, p. A7

Copet, W. (1992) « An Approach to Community Planning in Aboriginal Settlements », *The Canadian Journal of Native Studies*, 12 (1), 37-50

Coppin, R. (2007) « Cardinal Rules », *News reporter*, 7 mai. Internet. Disponible : <http://www.yukon-news.com/news/07may2007> ; page consultée le 12 mai 2009

Cormier, A. (1995) Oujé-Bougoumou, un rêve à partager. *Rencontre*. Été-automne, 17-21

Dawson, P. C. (2008) « Unfriendly Architecture: Using Observations of Inuit Spatial Behavior to Design Culturally Sustaining Houses in Arctic Canada. » *Housing Studies*, 23 (1), 111-128

Dawson, P. C. (1995). « "Unsympathetic Users": An Ethnoarchaeological Examination of Inuit Responses to the Changing Nature on the Built Environment » *Arctic*, 48(1): 71-80

Denton, D. (2002) « Savoirs du Nord » *Continuité*, 92, 29-31

Désiront, A. (2001). «Oujé-Bougoumou, entre modernité et "pause original"». *La Presse* (Cahier Vacances Voyages), 8 septembre. p.H12

Fortin, A., C. Després et G. Vachon (2005) « Design urbain en collaboration. Bilan et enjeux », *Géocarrefour*, 80 (2), 145-154

Gardon, A. (1998) «Wachiya! Le village de l'espoir». *L'Actualité*, 1 août , 4-11

Goddard, J. (1994) « In from the cold. The Ouje-Bougoumou Crees build a model community after 60 years of mistreatment and dislocation », *Canadian Geographic*, juillet/août, 38-47

Hyatt, S. (1989) « Community and Culture: The James Bay Cree in Canada. » *Habitat INTL*, 13(2), 33-40

Martin, T. et Casault, A. (2005) «Thinking the Other : toward cultural diversity in architecture». *Journal of architecture education*. 59 (1), 3-16

Poirier, S. (2000) « Contemporanéités autochtones, territoire et (post)colonialisme ». *Anthropologie et Société*. Québec , 24 (1), 137-153

Peters, J. (2003) « Aboriginal Perspectives on Planning in Canada - Decolonizing the Process: A Discussion with Four Aboriginal Practitioners » *Plan Canada*, 43 (2), 39-41

Porter I. (2008) « "Projet de société" algonquin : Les Algonquins de Kitcisakik attendent le feu vert du fédéral pour lancer leur ambitieux projet de village», *Le Devoir*, 22 mars. Internet. Disponible : [www.ledevoir.com/2008/03/22/181786.html](http://www.ledevoir.com/2008/03/22/181786.html) ; consulté le 19 septembre 2008

Stevens, C. et J. R. Acland (1999) « Building Sovereignty : The Architectural Sources of Oujé-Bougoumou.» IN *Futures and identities : Aboriginal peoples in Canada* (Ed.) Michael Bechiels. Montréal : Association d'études canadiennes, 124-142

Wolfe, J. (1989) Approaches to planning in Native Canadian Communities: A review and commentary on settlement problems and the effectiveness of planning practice. *Plan Canada*, 29(2), 63-79

#### Sites internet :

Aanischaukamikw or Cree Cultural Institute (non date) Internet. Disponible: <http://www.creeculture.ca/e/index.html> ; Page consultée le 10 juin 2009

Barrette-Chapais Ltée. (2006) Historique. Internet. Disponible : <http://www.barrette-chapais.qc.ca/historique.htm>; Page consultée le 28 juin 2009

Canadian Aboriginal AIDS network (2006) Internet. Disponible: [http://www.caan.ca/youth/html/culture\\_index\\_e.html](http://www.caan.ca/youth/html/culture_index_e.html); page consultée le 28 juin 2009

Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (non daté) *La symbolique des animaux* Internet. Disponible : <http://www.caavd-vdnfc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=2190> ; page consultée le 17 juin 2009

Commission Crie-Naskapie (2009) Internet. Disponible :

Rapport 1998 : <http://www.creenaskapicommission.net/1998fr/rep98f.htm#chap8>

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2002 : <http://www.creenaskapicommission.net/2002fr/rep2002f.htm>

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2004 : [http://www.creenaskapicommission.net/2004/eng/2004\\_report.htm](http://www.creenaskapicommission.net/2004/eng/2004_report.htm)

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2006 : [http://www.creenaskapicommission.net/2006/fre/2006\\_report.html](http://www.creenaskapicommission.net/2006/fre/2006_report.html)

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2008 : [http://www.creenaskapicommission.net/2008/fre/2008\\_report.html](http://www.creenaskapicommission.net/2008/fre/2008_report.html)

Consulté le 20 mars 2009

Communauté d'Oujé-Bougoumou (non daté) Internet. Disponible : <http://www.ouje.ca> ; page consultée entre le 20 octobre 2008 et le 14 août 2009

Cree Outfitting and Tourism Association (non date) Internet. Disponible :

<http://www.creetourism.ca/> ; Page consultée le 20 juin 2009

Douglas Cardinal Architects Inc. (2008) *Portfolio, Current Project, Cree Cultural Institute*.

Internet. Disponible : <http://www.djcarchitect.com/company/team/douglasbiography.html> ;

page consultée le 17 juin 2009

Grand Council of the Crees (non daté) Internet. Disponible : <http://www.gcc.ca/> ; Page

consultée le 17 juin 2009

JBA (2008) *Extension de l'hôtel Capissisit*. Internet. Disponible : <http://www.juliabourke.com/p-h-capissisit%20FR.htm> ; Page consultée le 17 juin 2009

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2005) *Évaluation environnementale des projets en milieu nordique*. Internet. Disponible : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm> ; page consultée le 30 mai 2009

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005) *Définition et droits miniers*. Internet Disponible : [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/recherche/definitiondroits\\_definition.asp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/recherche/definitiondroits_definition.asp) ; page consultée le 26 novembre 2009.

Plania (non daté) Internet. Disponible : <http://www.plania.com/> ; Page consultée le 28 juillet 2009

Ressources naturelles du Canada (2008) « Données cadastrales numériques des terres du Canada », *Système d'arpentage des terres du Canada*. Internet. Disponible : [ftp://wroc.nrcan.gc.ca/cccm\\_datasets/qc](ftp://wroc.nrcan.gc.ca/cccm_datasets/qc) ; page consultée le 17 avril 2009

Secrétariat aux affaires autochtones Québec (2008) *Statistiques des populations autochtones du Québec 2007*. Internet. Disponible : <http://www.saa.gouv.qc.ca/nations/population.htm> ; page consultée le 24 mars 2009

Statistique Canada (2009) *Profil des communautés de 2006*. Internet. Disponible : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2499818&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Ouje-Bougoumou&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=2499818> ; page consultés le 20 mai 2009

Ville de Chibougamau (non daté) *La découverte d'une région minière*. Internet. Disponible : <http://ville.chibougamau.qc.ca/fr/site.asp?page=element&nIDElement=866>; page consultée le 8 juillet 2009



**ANNEXES**

---



## ANNEXE A

### Division des terres selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois

(Chapitre 5 de la CBJNQ)

La CBJNQ a instauré un nouveau régime foncier sur le territoire du Nord du Québec, lors de sa ratification. Elle divise ainsi les terres selon trois catégories :

**Catégorie I (Cris de la Baie James) :** « *Les terres de la catégorie I étant des étendues de terres ayant une superficie de deux mille cent cinquante-huit milles carrés (2 158 mi<sup>2</sup>) environ comprenant les terres des catégories IA et IB et les terres spéciales de la catégorie IB, telles que définies ci-après, sont mises de côté pour les Cris de la Baie James aux termes de la Convention et pour les Inuit de Fort George. »*

*« Les terres de la catégorie IA désignent des terres mises de côté à l'usage et aux bénéfices exclusifs des bandes cries respectives de la Baie James, y compris la bande Great Whale River, relevant de l'administration, de la régie et du contrôle du Canada, sous réserve des conditions de la Convention. »*

*« Les terres de la catégorie IB ayant une superficie d'approximativement huit cent quatre-vingt-quatre milles carrés (884 mi<sup>2</sup>) pour les Cris de la Baie James, [...],lesquelles sont exclues de la Municipalité de la Baie James, seront accordées en vertu des dispositions de la loi spéciale à des corporations provinciales composées uniquement de Cris de la Baie James [...]La propriété de ces terres, relevant de la compétence provinciale, sera inconditionnellement dévolue à ces corporations cries pour autant que les terres ne puissent être vendues ou cédées qu'au Québec, et cette obligation constitue une prohibition de vendre ou de céder à d'autres qu'au Québec. »*

Aujourd'hui, les terres de catégorie I représentent 1,3 % du territoire conventionné soit 14 348 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Elles sont à l'usage exclusif des Cris, des Inuits ou des Naskapis et situées à proximité des villages autochtones.

**Catégorie II :** « *Les terres de la catégorie II ont une superficie de vingt-cinq mille cent trente milles carrés (25 130 mi<sup>2</sup>) au sud du 55e parallèle de latitude où les Cris de la Baie James ont le droit exclusif de chasser, de pêcher et de trapper et possèdent également les droits créés par le chapitre 24 de la Convention. [...]L'utilisation des terres de la catégorie II à des fins autres que la chasse, la pêche et le trappage est soumise aux dispositions ci-dessous. Les terres de la catégorie II demeurent de compétence provinciale. »*

Les terres de catégorie II représentent maintenant 14,8 % du territoire conventionné donc 159 880 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Il s'agit de terres provinciales publiques où les autochtones ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et piégeage.

**Catégorie III :** « *L'accès général aux terres de la catégorie III sera conforme aux lois et règlements du Québec relatifs aux terres publiques. »*

La majorité du territoire conventionné (83,9%) représente les terres de catégorie III soit 907 772 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Ce sont des terres provinciales publiques sur lesquelles les autochtones ont le droit exclusif d'exploiter certaines espèces aquatiques et certains animaux à fourrure et de participer à l'administration et à la mise en valeur du territoire.



## ANNEXE B

### Statut légal de la communauté d'Oujé-Bougoumou

La question du statut du village d'Oujé-Bougoumou demeure complexe. Bien que des ententes aient été signées le 6 septembre 1989 avec le gouvernement provincial et le 22 mai 1992 avec celui du fédéral, la communauté ne fait pas partie intégrante de la CBJNQ encore aujourd'hui. En 2005, la Revue Eeyou Eenou publiait un article sur le sujet en disant :

*« En 1989, la Nation crie d'Oujé-Bougoumou signait une entente avec le Québec portant sur la construction d'un nouveau village. En 1992, Oujé-Bougoumou signait une autre entente avec le Canada au sujet de la construction d'un nouveau village. Le nouveau village a été construit, a fait l'objet de reconnaissance et a reçu un grand nombre de prix nationaux et internationaux. Et pourtant, Oujé-Bougoumou ne fait toujours pas partie de la Convention de la baie James et du Nord québécois, et se trouve toujours devant un vide juridique. »* (Grand Conseil des Cris, 2005, p.42)

Le village étant situé sur des terres qui n'ont pas encore été désignées comme faisant partie de la Catégorie IA, les Oujé-Bougoumou sont aux prises avec des difficultés sur le plan de la gestion d'un gouvernement local, de l'exécution de programmes et des prestations de services. Les négociations portant sur l'intégration d'Oujé-Bougoumou à la CBJNQ se poursuivent depuis 1992 avec le gouvernement canadien. Une partie des délais seraient attribuables à la division des terres de catégorie IA appartenant à la bande de Mistissini, à laquelle les Oujé-Bougoumou avaient été associés lors de la signature de la CBJNQ. Cela explique l'évolution lente du dossier avant l'entente de la nouvelle relation avec le Québec, « Paix des Braves » en 2002, qui dans l'annexe G prévoit les modalités du partage des terres IA par le gouvernement. L'article de *Eeyou Eenou* mentionne que le Québec assurait la protection des terres « réservées » pour Oujé-Bougoumou jusqu'au 31 mars 2005, date où une entente entre Mistissini, Oujé-Bougoumou, Québec et le Canada pour une convention complémentaire devait être ratifiée. Cette échéance a été reportée plusieurs fois par décret (Gouvernement du Québec, 2005; 2006a; 2006b) mais il semble que les négociations soient toujours en cours pour régler le dossier. Depuis, le Canada a lui aussi conclu une entente de nouvelle relation avec les Cris en février 2008. Dans cette entente, on retrouve à l'article 5.6 (AINC, 2008) les intentions du gouvernement, tel que:

*« Contemporaneously, or as soon as possible following the coming into force of this Agreement, the Parties to this Agreement will sign a Complementary Agreement regarding the establishment of the Oujé-Bougoumou Band and its Category 1A land through amendments to the JBNQA. The Parties agree that Quebec is a necessary party to the Complementary Agreement. Canada commits to recommend to Parliament amendments to the CNQA regarding the establishment of the Oujé-Bougoumou Band. »*

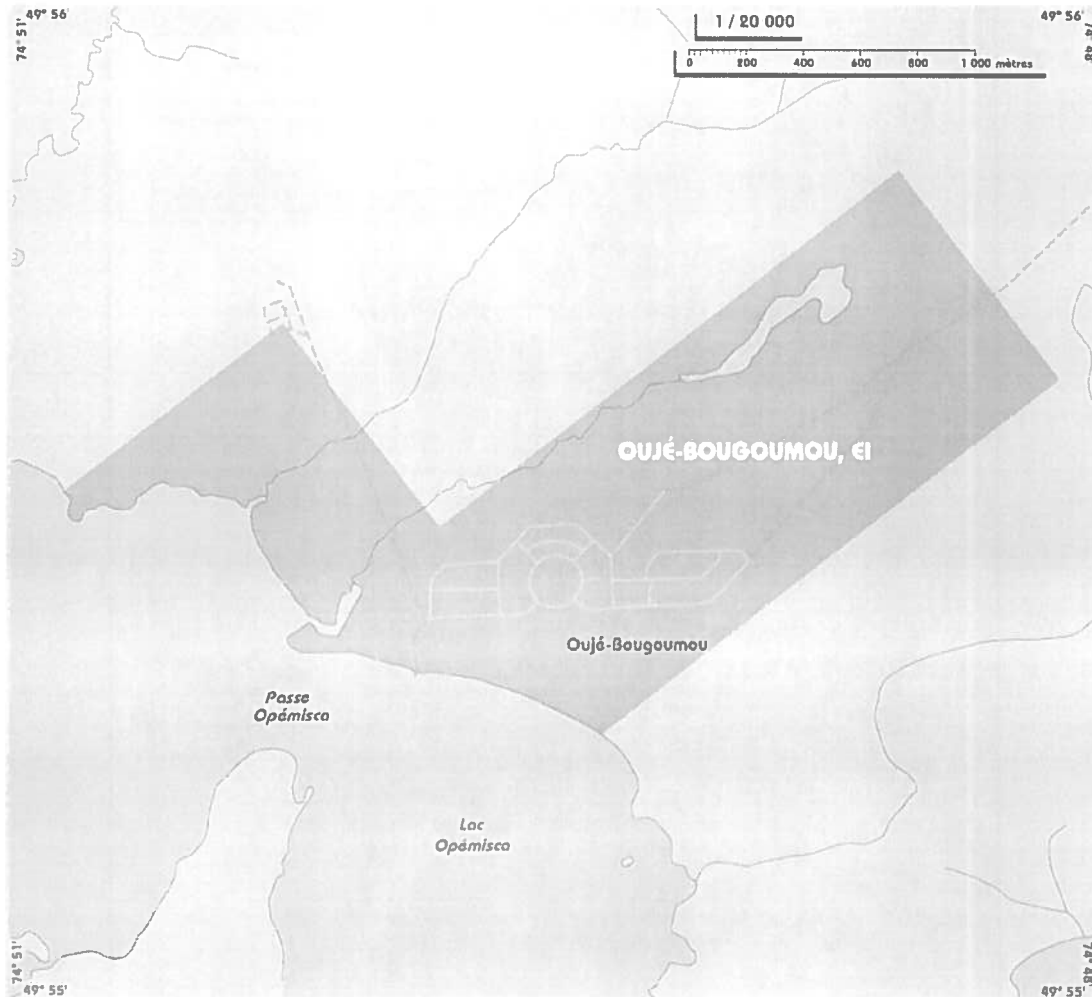
Le gouvernement canadien par l'adoption du projet de Loi C-28 le 15 juin 2009 semble tenir à ses engagements en modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Il apparaît probable que lorsque les négociations pour le transfert territorial Oujé-Bougoumou/Mistissini seront terminées au niveau provincial, celles au niveau fédéral pourront reprendre afin d'intégrer Oujé-Bougoumou dans la CBJNQ par une convention complémentaire tel que spécifié en 1992 et réitéré en 2008. Difficile d'en savoir davantage puisque le degré d'avancement des négociations est tenu confidentiel.



## ANNEXE C

Carte des terres réservées à la communauté d'Oujé-Bougoumou par le gouvernement du Québec en attente d'un règlement de transfert territorial, tiré de *Localisation des nations autochtones au Québec : historique foncier* de Jacqueline Beaulieu, 1998, p.57



© Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, 1998

## ANNEXE D

Carte des bassins hydrographiques du Québec, tiré de l'Atlas l'Actuel de Picard (1994)

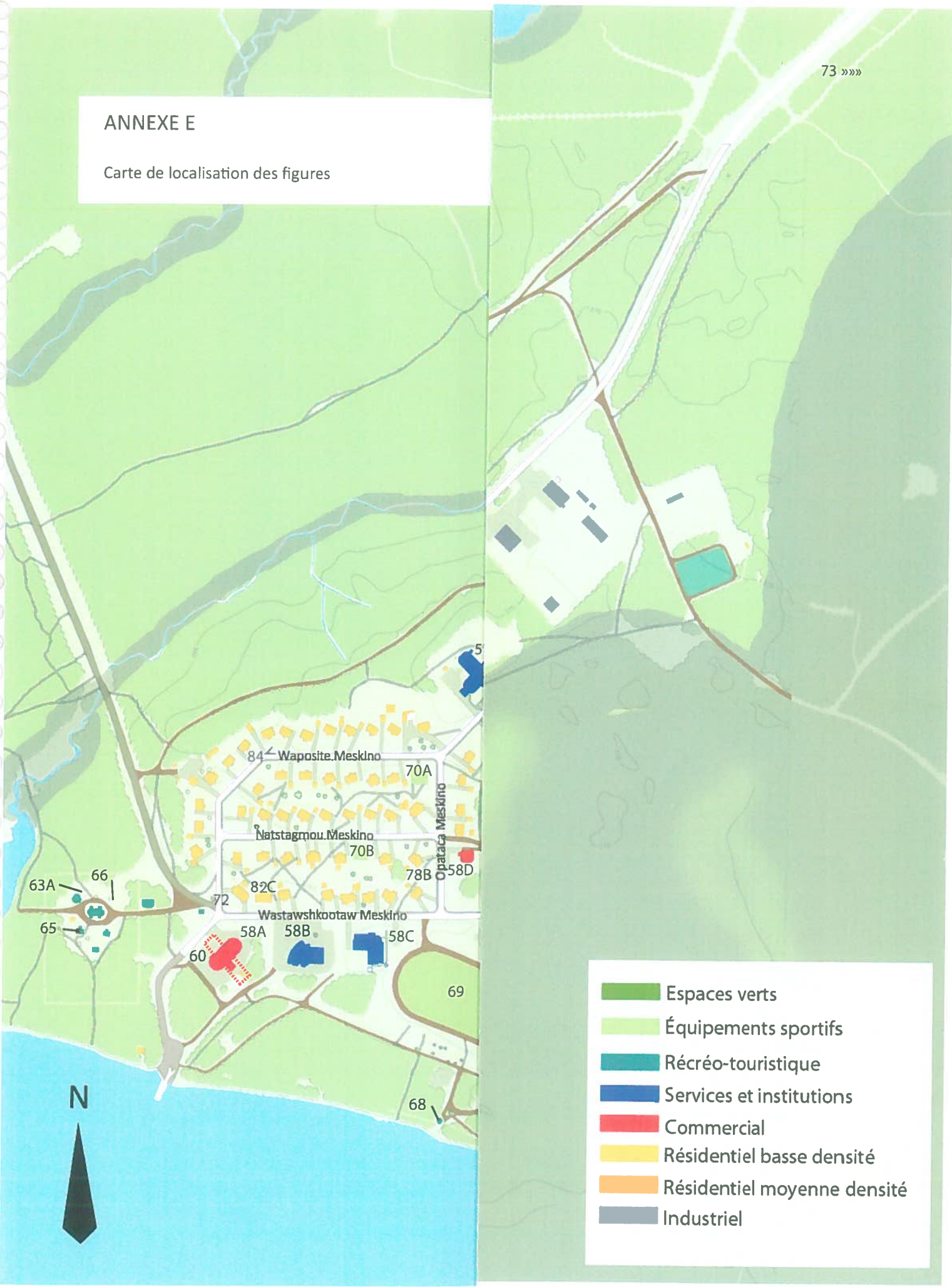
Disponible : <http://www.jardinslemieux.com/geoquefr.htm>





# ANNEXE E

Carte de localisation des figures



- Espaces verts
- Équipements sportifs
- Récro-touristique
- Services et institutions
- Commercial
- Résidentiel basse densité
- Résidentiel moyenne densité
- Industriel



etc., contribuant à la fois à la création d'emplois et aux savoirs locaux (Goddard 1994, 40). Malgré les consultations communautaires, de tous les bâtiments, les habitations sont les plus critiquées (Stevens 2001, 82; entrevues 2009). La construction de plusieurs maisons en même temps dans les premières années a limité les choix, surtout pour les grandes familles. De plus, afin de conserver un caractère homogène, les rénovations et agrandissements doivent être approuvées par le programme d'habitation de la communauté. Même si celui-ci a été créé et est géré par la collectivité, le programme perpétue un modèle préconisé par l'État où l'occupant dispose de peu de pouvoirs (Stevens 2001, 82).

Il semble qu'au cours des dernières années, le programme d'accès au logement ait tenté de résoudre ce problème, puisque qu'il est possible d'observer de nouveaux modèles d'habitations dans la partie plus récente du village au nord-est. Toutefois, ceux-ci ne respectent pas les principes du design original, au déplaisir des aînés (Desmeules 2004, 36). Dans ce secteur, il y a des bungalows dont la forme et les matériaux diffèrent du modèle standard tout en se rapprochant de ceux rencontrés dans la majorité des villes et banlieues québécoises.



Figure 79 : Bungalows situés dans le secteur est du village, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, juillet 2009

D'autres résidences ont aussi été construites afin de répondre aux goûts particuliers des propriétaires<sup>24</sup> (Figure 79). Selon Freddy Bosum, directeur des projets et des travaux publics, (entrevues 2009), les coûts supplémentaires engendrés par une construction qui ne correspond pas au modèle déterminé par le programme d'habitation doivent être supportés par le propriétaire, lui laissant ainsi plus de choix.

<sup>24</sup> Voir encadré Programme d'habitation





**Figure 80 :** Habitations unifamiliales situées dans le secteur est du village, Ujé-Bougoumou  
 Source : Caroline Morneau, juillet 2009

Le secteur apparaît beaucoup plus varié en termes de types d'habitations, il comprend également un nouveau standard développé récemment pour répondre davantage aux besoins des familles de la communauté. La superficie apparaît plus grande que le modèle construit il y a une quinzaine d'années. Peu nombreux pour le moment, la construction de ces nouveaux modèles conçus par Villeneuve Hale architectes dans l'agrandissement va bon train et semble s'effectuer en série. Plus spacieux et au caractère plus contemporain, le modèle récent conserve également des caractéristiques comme les matériaux de revêtement de bois. Afin de ne pas reproduire les mêmes déficiences que le prototype initial, les fondations ont été construites en béton. De plus, une partie de la couleur du revêtement est naturelle et l'autre est au choix du propriétaire.



**Figure 81 : Nouveau modèle standard, Ujé-Bougoumou**  
 A. Nouveau modèle standard ; B. fondations des habitations du nouveau développement janvier 2009 ; C. Avancement des travaux du nouveau développement en juin 2009  
 Source : Caroline Morneau, janvier et juillet 2009

Outre les résidences unifamiliales, on retrouve un autre type d'habitation : les unités de logement semi-détachées. Il semble que le modèle existait dans les premières années de construction puisque la forme et les matériaux sont semblables aux standards des années 1990. Comme pour les maisons unifamiliales, une certaine diversité des modèles témoigne des transformations vécues par la communauté à travers le milieu bâti.



Figure 82 : Habitations unifamiliales semi-détachées, Oujé-Bougoumou

A. Modèle initial ; B. Nouveau standard ; C et D. Modèles en transition

Source : Caroline Morneau, juillet 2009

À l'exception des résidences réservées particulièrement aux aînés et aux professionnels de l'extérieur, il n'existe apparemment pas d'autres types de logements que la maison unifamiliale isolée ou semi-détachée. Le rapport de GBB (2005, 12) suggère une diversification des logements qui semble, à première vue, essentiellement basée sur la capacité des logements. Selon le rapport, si le secteur résidentiel proposé comportait 70% de maisons unifamiliales isolées, 15% de duplex et 15% de quadruplex, le nombre de logements disponibles passerait de 241 à 360 (GBB 2005, 10). Bien que la communauté soit consciente des avantages de la densité d'habitation pour sa population en croissance, sa volonté d'intégration pour de nouveaux types de logement provient également du fait que des unités plus variées conviendraient mieux aux différents ménages engendrés par des changements dans la structure familiale. Par exemple, les personnes seules ou les aînés accompagnaient traditionnellement une famille et logeaient dans le même campement. Dans le village, ces personnes ont de la difficulté à trouver un logement répondant à leurs besoins, mais aussi correspondant à un niveau de responsabilité et un budget convenable pour leur situation. C'est pourquoi la communauté tient des séances de consultation et prévoit

intégrer de nouvelles typologies d'habitation par exemple des immeubles à logements ou résidences pour personnes seules, comme elle l'a fait d'ailleurs avec les résidences et appartements pour aînés.

### Parcelle

Étonnamment pour un peuple habitué à partager l'espace extérieur, c'est à l'unanimité qu'ils ont choisi le terrain privé et même clôturé lors de l'activité *Rise up and Build* (Chicoine 1990, 103) mais dans les faits, la clôture demeure peu fréquente. L'ensemble des lots du village appartient à la communauté, ce qui signifie que les terrains où sont implantées les maisons n'appartiennent pas aux propriétaires de celles-ci, au même titre que dans les réserves autochtones ailleurs au Canada. Dans plusieurs cas, aucune démarcation entre les lots n'est visible. Toutefois, comme il a été mentionné plus tôt, quelques lots sont clôturés, mettant en évidence les limites du parcellaire. Cette pratique d'occupation d'un territoire commun peut être perçue de deux manières. Dans un premier temps, il est possible de croire qu'il s'agit d'un modèle perpétué selon la logique gouvernementale de la Loi sur les Indiens, où les Autochtones ne possèdent rien mais bénéficie des terres de la Couronne. Néanmoins, considérant le concept de propriété chez les Cris, apparaît une deuxième perception possible, soit que la terre n'appartient à personne mais se doit d'être utilisée à bon escient pour répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté de manière égale.

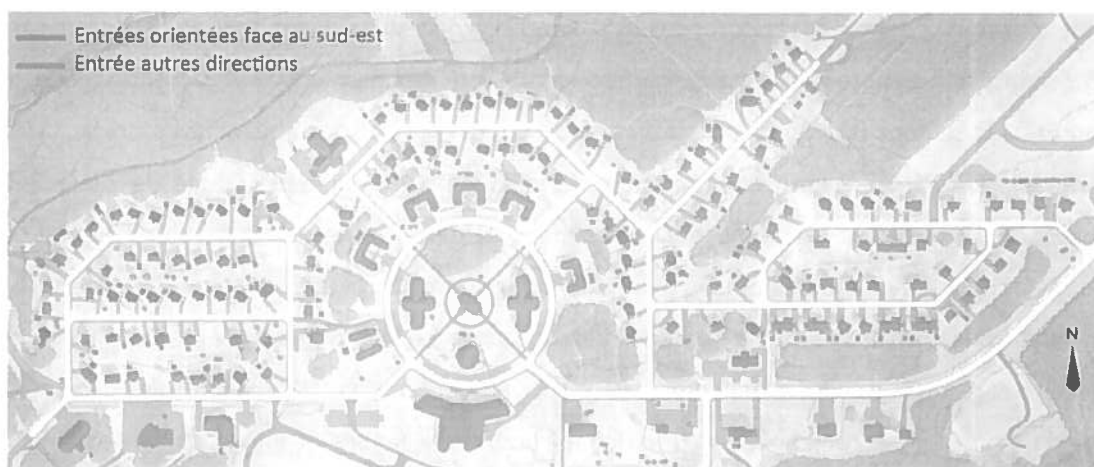


Figure 83 : Orientation habitation, Oujé-Bougoumou

Source : Infographie à partir de Orthophoto 2008, Ministère des Ressources Naturelles, Canada

D'ordre général, les Oujé-Bougoumou n'ont pas manifesté de préférence lors de la planification quant aux critères d'implantation des maisons, outre le fait qu'ils ne désiraient pas de maisons isolées de celles des voisins et que ceux-ci soient des membres de la famille (Chicoine 1990, 77). Pourtant, contrairement au modèle standard de banlieue canadienne où les maisons sont typiquement parallèles à la rue, la majorité des résidences d'Oujé-Bougoumou ont une position à angle avec celle-ci. Dans 50 cas sur 146, l'angle de l'implantation de la maison permet d'orienter la porte dans la direction sud-est, orientation traditionnelle de la porte sur les *miichiwaahp*, fait confirmé par les entretiens (2009). Toutes les habitations possédant cette caractéristique, sauf 4 dans le secteur plus à l'est, ont été construites dans les premières années selon le modèle initial. Néanmoins, il demeure difficile d'expliquer pourquoi les autres habitations ne sont pas alignées parallèlement avec la rue lorsqu'elles ne respectent pas cette règle. Dans son rapport, Chicoine (1990, 112) mentionne que l'orientation des maisons doit permettre de maximiser les vues sur le lac. Cependant, les habitations étant construites dans un terrain en pente ne nécessitent pas un angle d'inclinaison particulier par rapport à la rue pour disposer d'un panorama vers le lac, surtout que dans certains cas, l'angle choisi dirige le regard dans une direction opposée.



Figure 84 : Alignement des maisons avec entrée au sud-est, Oujé-Bougoumou  
Source : Caroline Morneau, juillet 2009

Sur les lots, on retrouve également une remise et un stationnement. La plupart des membres de la communauté possèdent des équipements qu'ils préfèrent entreposer chez eux, comme des VTT, des canots, des bicyclettes et d'autres accessoires reliés à la vie en forêt, la chasse et la pêche, qu'il serait dangereux de ranger à l'intérieur de la maison. Plusieurs tentes en toile situées en cour avant ou latérale ont été observées lors de la visite en juillet. Cela laisse croire que l'espace avant de l'habitation est relativement plus occupé par les Cris que chez les banlieusards canadiens, en d'autres mots, il ne s'agit pas simplement d'un espace esthétique, du paraître.

Finalement, bien que l'espace entourant la maison soit gazonné pour les raisons énoncées plus tôt, peu de parterres semblent faire l'objet d'aménagement paysager comme tel. Il existe quelques exceptions qui résistent probablement aux lois de la nature dû au climat particulier du Nord.

## BÂTI VS CULTURE

Les résidences sont probablement parmi les éléments qui traduisent le moins la culture crie, pour plusieurs raisons. Bien sûr, l'aspect compact et léger du *miichiwaahp* est difficilement reproductible en une construction permanente et une reproduction mimétique aurait mené à une mise en scène banalisante, ce que les Oujé-Bougoumou désiraient éviter. De plus, la faible superficie des habitats d'origine crie est difficilement compatible avec les équipements modernes souhaités par la population, comme les appareils électriques et d'approvisionnement en eau.

Les photos prises sur les camps avant l'implantation dans le village (Figures 6 et 7) montrent les types d'abris utilisés à cette époque. Bien qu'elles soient peu nombreuses, déjà, ces constructions portent les traces d'un changement par rapport à l'abri traditionnel crie. La forme et les matériaux utilisés suggèrent un changement dans la manière de construire, certainement dû à la présence des Blancs sur le territoire. Le processus de transformation dans la pratique d'habitation s'amorçait, du moins dans la manière de construire. Bien que la chasse soit une activité pratiquée par une bonne partie de la population, de nos jours, peu d'entre eux s'y consacrent l'année durant. La diversification des activités « professionnelles » entraîne des changements dans l'utilisation de l'espace domestique (Gentelet et al. 2007, 36).

Lors de la construction du village, sans négliger le secteur résidentiel, il semble que l'emphase fut portée sur l'aspect fonctionnel dans le domaine de l'habitation pour des raisons financières, tandis qu'une architecture plus expressive fut réservée aux bâtiments publics. Malgré cela, les besoins exprimés par la population en matière d'habitation et de propriété foncière reflètent la culture euro-canadienne, probablement à cause du manque d'exemples concrets pour contrebalancer le stéréotype du bungalow américain. Lors de l'activité *Rise Up and Build*, le chef de Nemaska a soulevé les problèmes vécus par sa communauté en matière d'habitation (Chicoine 1990, 72). Il témoigne de l'euphorie qui régnait dans la bande et qui mena les gens à choisir trop

rapidement les maisons. À ce moment, plusieurs avaient des difficultés à vivre, modifier et entretenir les maisons.

*« Prior to construction, models of houses were shown to the Nemaska people who were so overwhelmed at the thought of actually getting a house that they did not give much thought to its contents. For them, anything was better than living in a tent. »* (Chef Wapachee de Nemaska dans Chicoine 1990, 72)

Malgré les avertissements, il semble que le processus se soit passé trop rapidement aussi chez les Oujé-Bougoumous et que la population soit plus ou moins satisfaite des maisons (entretiens 2009; Stevens et Acland 1999, 136). Des défaillances dans le choix et la construction des fondations, en raison du type de sol, semblent être un des principaux points menant à l'insatisfaction des résidants (Panagiotaraku 2002, 95). Bien que l'espace intérieur ne soit pas analysé dans le présent essai, selon d'autres études en milieux autochtones, la configuration des espaces domestiques correspond souvent au mécontentement des résidants (Bhatt et Chagny 2002; Dawson 2008). D'ailleurs, d'autres modèles ont été intégrés et le modèle de base repensé. Les efforts dans la matérialité et l'aspect symbolique ne semblent pas avoir eu les effets escomptés. Puisque l'habitation est l'endroit où les gens consacrent la majeure partie de leur temps, il apparaît normal que celle-ci soit empreinte de la culture locale. La question du choix révèle aussi une grande importance. Les personnes qui désirent une maison qui n'est pas conçue selon le prototype doivent eux-mêmes assumer les frais liés aux matériaux et à la main d'œuvre nécessaires pour les variations. Sont-ils plus satisfaits de leur milieu de vie? La réponse n'est pas simple, pour des raisons économiques, techniques, administratives, etc., il existe peu de modèles d'habitation culturellement adaptée aux autochtones qui commencent à peine à se sédentariser. Les images reçues par les nombreux moyens de communications du 21<sup>e</sup> siècle (télévision, internet, jeux vidéos), affectent certainement la perception de concevoir l'environnement bâti dans lequel les Autochtones se projettent comme en témoigne le dessin d'un enfant cri (Figure 85). Toutefois, ces mêmes moyens de diffusions pourront un jour faire la promotion de type bâti en adéquation avec la culture crie.

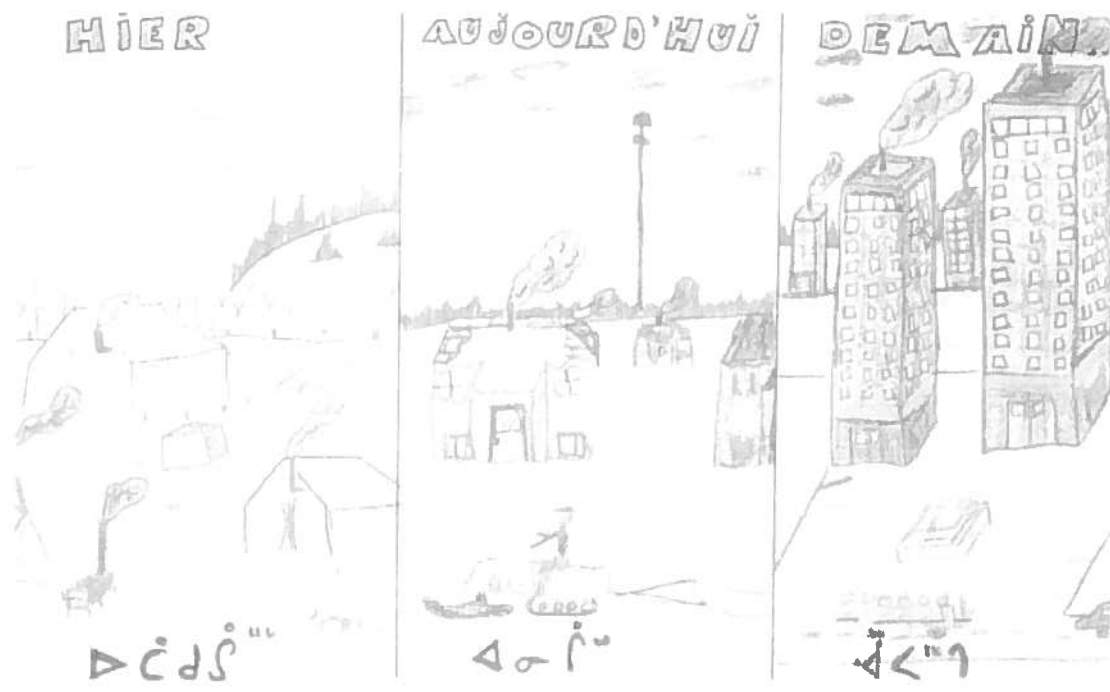


Figure 85 : Regard sur le passé, le présent et l'avenir d'un enfant cri  
Source : Edna Blueboy, Gnarowski 2002, p.140

## 7. CONCLUSION

---

L'analyse morphologique du village cri d'Oujé-Bougoumou a permis un regard sur la forme urbaine par une lecture de sa récente réalisation, mais aussi à travers l'histoire d'une communauté au passé millénaire. Interprétée à l'aide de relevés photographiques, de cartes anciennes et récentes, de récits historiques, d'entretiens avec des membres de la communauté et d'autres sources et outils méthodologiques, la lecture du milieu bâti s'est avérée très enrichissante sur le plan de la connaissance de cet exemple de village autochtone aménagé via des stratégies communautaires au Québec. Il a été possible d'identifier certains caractères culturels qui ont subsisté à travers la transition relativement rapide d'un mode de vie nomade vers la sédentarité des Cris d'Oujé-Bougoumou, en plus des transformations qui se poursuivent encore aujourd'hui. Également, l'analyse a permis de saisir la résistance d'un peuple face au modèle de planification importé avec lequel les Autochtones du Canada doivent se conformer.

Le village d'Oujé-Bougoumou exprime certainement une vision du monde particulière à la communauté. La culture crie et les valeurs des membres sont intégrés dans le paysage et la forme bâtie, ainsi que dans les pratiques d'habiter. Bien que chacun de ces éléments ne possède pas le même niveau d'affirmation, l'appartenance culturelle des Oujé-Bougoumous est perceptible à travers l'architecture et l'organisation spatiale, à partir de symboles, de philosophies, de représentations et de la relation avec le territoire.

À première vue, Oujé-Bougoumou ne ressemble en rien à l'image pittoresque que peut représenter un campement traditionnel amérindien. Même s'il se distingue de la banlieue générique américaine comparativement aux autres villages autochtones, il représente un changement considérable dans la manière de vivre sur le territoire selon le mode de vie traditionnel des Cris. Cela ne signifie pas pour autant l'assimilation ou la déculturation. L'identité culturelle est un concept qui évolue, se transforme. Elle existe au-delà du lieu, du temps, de l'histoire et de la culture et appartient autant au futur et au présent qu'au passé (Hall cité par Stevens 2001, 71). Le cheminement à travers lequel un peuple est confronté et les positions qu'il prendra par rapport à celui-ci en direction de l'avenir sont autant de références à son identité. Oujé-Bougoumou représente certainement un site culturel; bien qu'il soit récent, sa construction évoque assurément des souvenirs à la fois douloureux et réjouissants. Il rappelle la fin d'une



longue période d'oppression et de lutte pour la reconnaissance de son peuple en même temps qu'il projette la communauté vers l'avenir.

Ainsi, Oujé-Bougoumou est le résultat de plus de 20 ans de lutte politique et d'engagement communautaire. Le contexte particulier de la planification et de la construction du village a permis à la communauté de se distinguer à plusieurs niveaux. Le projet montre qu'avec les moyens nécessaires – financement, participation communautaire, autogestion, autodétermination, autonomie, etc. – les communautés autochtones du Canada peuvent réaliser de grandes choses, comme le mentionne Abel Bosum :

*« We want to build a community that emphasizes a local vision, a community that can serve as a model for other Aboriginal groups, and a community that can show the government that, when resources are given to Aboriginal peoples, they can be creative, they can do things to make their community succeed. » (Bosum 2001, 288)*

Les communautés peuvent ainsi s'afficher en tant que sociétés contemporaines à l'intérieur de leur propre culture.

La réussite du projet de village pour les Cris d'Oujé-Bougoumou tient beaucoup de l'engagement communautaire par lequel tous ceux qui désiraient s'exprimer semblent en avoir eu la chance. Après la construction de la majeure partie du village, entre 1996 et 2008, il semble que la population ait quelque peu délaissé son intérêt pour la planification. Ceci est probablement dû aux contextes politique et économique, ainsi qu'au manque d'envergure des projets, principalement de la construction résidentielle, soit approximativement 5 unités de logement annuellement. Depuis 2008, une nouvelle vague d'engagement semble s'établir avec la tenue d'ateliers de travail et la planification d'un plan quinquennal. Il semble prématuré de commenter ces nouveaux efforts puisque la documentation est demeurée inaccessible à ce jour. Toutefois, la question semble très intéressante, plus particulièrement à cause de la participation probable d'une nouvelle génération qui aura vécu depuis l'enfance à Oujé-Bougoumou, sans subir les relocalisations.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le paysage urbain apparaît comme une préoccupation de premier ordre pour les aménagistes et les dirigeants politiques de nos jours (Allain 2004, 6). L'étude morphologique devient alors un outil préparatoire indispensable avant toute intervention ou projet d'aménagement. L'observation des milieux bâtis est un savoir objectif qui permet de justifier des choix et décisions pour l'élaboration de projets dans un lieu et contexte donnés. D'ailleurs, Caniggia et Maffei posent comme postulat qu'il y a un lien direct entre l'analyse d'un milieu bâti et le projet d'architecture, dans une logique de continuité entre le savoir et le faire.

Le présent essai en design urbain, tel que mentionné dans les objectifs, vise à contribuer à la connaissance des milieux de vie autochtones du Québec aménagés via des stratégies communautaires, mais se veut aussi un tremplin vers le projet de design. La présente analyse du cadre bâti, des usages et des modes d'occupation pourra susciter des réflexions pour des interventions futures, projets d'architecture et de design urbain, pour la communauté d'Oujé-Bougoumou, d'autant plus que les projets d'interventions conçus selon cette approche pluridisciplinaire qu'est l'étude morphologique manifestent généralement une attitude plus responsable au plan social et culturel.

Indépendamment, l'étude vise une meilleure connaissance de l'environnement bâti et des espaces communs des milieux de vie autochtones, surtout les cas qui peuvent servir de référence en matière d'adéquation culturelle avec le cadre bâti, au Québec et au Canada. Dans cet ordre d'idées, l'analyse est porteuse en vue du projet de fin d'études en design urbain. Bien sûr, ici le projet sera développé dans un cadre différent, l'étude sera plutôt un soutien, une analyse de précédents pertinents en vue du projet. Ce dernier portera sur l'agrandissement de la réserve d'Uashat mak Mali-Utenam. Comme chaque communauté et chaque processus de planification en mode participatif se distinguent, il va de soi que certains aspects ou principes d'aménagements devront être requalifiés et réadaptés au contexte culturel innu pour soutenir le projet.

## ÉTUDES FUTURES

Le présent essai s'est concentré sur une analyse formelle du village d'Oujé-Bougoumou et à la correspondance entre des formes bâties et la culture crie. Au terme de cette recherche, de nombreux points restent à préciser et de nouvelles pistes à explorer.

Le travail effectué sur la communauté d'Oujé-Bougoumou concerne un cas particulier d'établissement autochtone qui semble unique étant donné le contexte général des Autochtones au Canada. Des études comparatives sur d'autres communautés, qu'elles soient d'origine crie ou autres, permettraient de saisir comment les pratiques d'habiter et la forme urbaine de ces collectivités transposent la culture locale ou comment d'autres collectivités tentent de résister aux standards de conception euro-canadiens et américains à travers l'architecture et la forme urbaine. Ce type de recherche favoriserait entre autres la diffusion de renseignements pouvant soutenir de futurs projets d'aménagement dans les communautés.

Des questions subsistent également face au processus de planification de l'agrandissement prévu prochainement qui, faute de temps, n'a pu prendre place à l'intérieur de l'essai. Relativement aux ateliers réalisés en 2008, comment se sont déroulés les ateliers communautaires? Quels sont les principaux points abordés? Qu'est-ce qui en est ressorti? Comment cette activité s'inscrit-elle dans la poursuite du processus de planification du village d'Oujé-Bougoumou? Comment les résultats de cette activité influencent-ils les décisions en matière de planification urbaine aujourd'hui? Entre-temps, le nouveau directeur de projets et des travaux publics d'Oujé-Bougoumou travaille à rassembler les différents acteurs concernés par différents thèmes comme le logement, l'économie, les infrastructures, l'urbanisme, etc. afin d'établir un plan quinquennal reflétant la vision de la communauté. Comment les membres de la communauté peuvent-ils participer à ces réflexions? Quelle est la volonté du conseil de bande et de l'administration à intégrer les résidents du village aux discussions?

Ces questions demeurent au niveau du processus de planification; toutefois la relation entre la culture et les développements à venir subsistent. Considérant que les aînés et les jeunes ont vécu des parcours très différents en terme d'historique résidentiel, il sera encore plus intéressant d'évaluer l'impact de ce cheminement sur la vision du village actuel et celle envisagée pour l'avenir par rapport aux désirs des jeunes générations et celles à venir. Comme dans l'ensemble des sociétés contemporaines, l'impact des nouvelles technologies d'information et de communication accélèrera probablement les effets de transition que vivent actuellement les Autochtones.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Affaires indiennes et du Nord Canada (2002) *Gestion efficace des travaux publics dans les collectivités des Premières Nations; Anecdotes de réussite, Expérience de six collectivités des Première Nations*. Ottawa : Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Allain, R. (2004) *Morphologie urbaine: géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin/SEJER, 254 pp.

Andrews, T. D. (2004). « The Land is Like a Book: Cultural Landscapes Management in the Northwest Territories, Canada ». *Northern Ethnographic Landscapes: Perspectives for Circumpolar Nations*. Washington, D.C.: N.M.O.N.H. Arctic Studies Center, Smithsonian Institution, 301-322

Beaulieu, J. (1998) *Localisation des Nations autochtones du Québec : historique foncier*. Québec : Gouvernement du Québec, 168 pp.

Berkes, F. , Bearskin, J. et al. (1989) *Cree Trappers Speak*. Ottawa: T&H Printers, 95 pp.

Bhatt, V. C. et M. Chagny (2001), *L'habitat autochtone et le genre : une approche sensible de la population crie de Chisasibi : rapport final de recherche*. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement: xv, 124 pp.

Bonnely, C. (2003) *La toponymie des Cris*. Québec : Commission de toponymie du Québec, 262 pp.

Bosum, A. (2001). « Community Dispersal and Organization: The Case of Oujé-Bougoumou ». IN *Aboriginal autonomy and development in Northern Quebec and Labrador*, (ed.) C. Scott, 277-288. Vancouver, UBC Press.

Bürklin, T. et M. Peterek (2008) *Morphologie urbaine*. Berlin : Birkhäuser Verlag AG, 72 pp.

Caniggia, G. et G. L. Maffei (2000) *Composition architectural et typologie du bâti: 1. Lecture du bâti de base*, Traduit par P. Larochelle. Québec : Université Laval.

Chicoine, L. (1990) *Le village Oujé-Bougoumou : une expérience de planification partagée en milieu autochtone*. McGill University: School of Urban Planning. Supervised research project, 129 pp.

Commission de toponymie du Québec (2008) *Statut juridiques des municipalités du Québec* Internet. Disponible : [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/atouts/ecrire\\_nom\\_municipalite\\_3.html](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/atouts/ecrire_nom_municipalite_3.html) ; page consultée le 24 mars 2009

Coon-Come, M. (2004) « Survival in the Context of Mega-Resource Development: Experiences of the James Bay Crees and the First Nations of Canada » IN *In the Way of Development : Indigenous Peoples, Life Projects and Globalization*, (Eds) Blaser, M., H.A. Feit et G. Mcrae, 153-166. London: Zed Books.

Denton, D. (2001) *A Visit in Time : Ancient Places, Archeology and Stories from the Elders of Wemindji*. Nemaska: Cree Regional Authority, 58 pp.

Desmeules, S. (2004) *Oujé-Bougoumou : spatialité d'une communauté contemporaine crie*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société, rapport de stage, 62 pp.

Développement des ressources humaines Canada (1999) *Bâtir des collectivités : pratiques efficaces dans les collectivités autochtones : étude bilan, rapport final*. Document PDF disponible : [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications\\_ressources/evaluation/index.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/index.shtml) ; consulté le 18 mai 2009.

Dewailly, E. (2005) *Exposition aux résidus miniers et évaluation préliminaire de l'état de santé de la population Crie d'Oujé-Bougoumou, rapport d'enquête*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

Dickason, O.P. (1996) *Les Premières nations du Canada – Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Québec : Septentrion, 511 pp.

Faries, E.J. et S. Pashagumskum (2002) *Une histoire du Québec et du Canada*. Chisasibi, Québec : Commission scolaire Crie.

Frenette, J. (1985) *L'histoire des cris de Chibougamou; une bande amérindienne révèle son identité*. Chibougamou : Centre indien cri de Chibougamou.

Gélinas, C. (2007). *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral 1867-1960*. Québec: Septentrion, 259 pp.

Gentelet K., A. Bissonnette et G. Rocher (2007) « Sphères de socialisation et processus de sédentarisation ». IN *La sédentarisation : Effets et suites chez les Innus et les Atikamekw* (33-43). Montréal : Éditions Thémis.

Georgekish, F. (1996) *Iiyiyuu Miichiwaahp-h : Traditional Architecture of the Wemindji Cree*. Shawville: Cree Nation of Wemindji and Cree Regional Authority, 114 pp.

GGB Town Planners (2005) *Updating the Community Master Plan: Final Report*. Document PDF interne destiné à la communauté. Oujé-Bougoumou, 18pp.

Gnarowski, M. (2002) *I Dream of Yesterday and Tomorrow: a Celebration of the James Bay Cree*. Kemptville, Golden Dog Press, 164 pp.

Gullison, L. (2004). « Planification communautaire globale : expérience vécues dans des collectivités autochtones. » *Le point en recherche*: SCHL, 8 pp.

Jackson, J.B. (1994) *A sense of place, a sense of time*. New Haven: Yale University Press.

Jacobs, S. (2001) «Building a Community in the Town of Chisasibi», *Aboriginal autonomy and development in Northern Quebec and Labrador*. Vancouver : UBC Press, 304-315

Laliberté, M., J. Chism et D. Denton (1982) *Les schèmes d'établissement cris de la Baie James (contribution à l'étude des sites historiques et préhistoriques)*. Québec : Ministère des Affaires culturelles.

- Lévesque, C. (2003) « La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. » In *Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain* (Eds.) Newhouse et E. Peters, 25-37. Ottawa : Programme de Recherche sur les politiques.
- McDowell, K. (1989) «Housing and culture for Natives Groups in Canada». IN *Housing Culture and Design: A Comparative perspective* (Eds.), E. Chambres & M. S. Low, (3), 43-55. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Niezen, R. (2009) *Defending the Land : Sovereignty and Forest Life in James Bay Cree Society*. 2d Ed. Upper Saddle River, New Jersey: Pearson Education inc., 122 pp.
- Noppen, L. (1995) *Architecture, forme urbaine et identité collective*. Sillery : Éditions du Septentrion, 267 pp.
- Panacho, J. et J. Rabbitt Ozores (1983) *Images des Cris de la Baie James*. Chisasibi :James Bay Cree, 60pp.
- Panagiotaraku, E. (2002) *Native Women, the Built Environment and Community Well-Being: Comparative Study of Two James Bay Cree Communities*. Concordia University: Dept. of Geography. Theses (M.A.), 121 pp.
- Polermo, F. (2002) *Case Studies: First Nations Community Planning Project*. Halifax: Cities and Environment Unit, Dalhousie University, 58pp.
- Provost, M. (1998) *Eeyou Astchee, les Cris du Québec*. Québec : Musée de la civilisation et ministère de l'éducation du Québec, Les publications Graphicor (1989) inc., 40 pp.
- Richardson, B. (1991) *Strangers Devour the Land*. White River Johnson : Chelsea Green Publishing Company, 376 pp.
- Salisbury, R.F. (1986) *A homeland for the Cree, regional development in James Bay 1971-1981*. Kingston: McGill-Queen's University Press, 172 pp.
- Stevens, C. A. (2001) *Making art matter: narrating the collaborative creative process*. Montréal : Concordia University. Theses (Ph.D.), 326 pp.
- Tanner, A. (1979) *Bringing Home Animals: Religious Ideology and Mode of Production of the Mistassini Cree Hunters*. London: Memorial University of Newfoundland, p.73-107
- Vakil, A. (1983) *Planning in a cross-cultural context: the case of native peoples in Canada*. Urban planning Department. Montréal : McGill University. Master: 149 pp.
- Vizenor, G. (1999), *Manifest Manners: Narratives on Postindian Survivance*. University of Nebraska Press
- Wilson, L. (1956) *L'appel de Chibougamau*. Montréal : s.n. 184 pp.

### Publications gouvernementales:

Affaires indiennes et du Nord Canada (2008) *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris d'Eeyou Istchee*. Internet. Disponible: <http://www.ainc-inac.gc.ca/al/ldc/ccl/agr/croei/agrn-r-fra.asp>; page consultée le 24 mars 2009.

Gouvernement du Québec (2005) « Décret 661-2005, 29 juin 2005 », *Gazette officielle du Québec*. 137<sup>e</sup> année, 29, 3737

Gouvernement du Québec (2006a) « Décret 1301-2005, 21 décembre 2005 », *Gazette officielle du Québec*. 138<sup>e</sup> année, 3, 403

Gouvernement du Québec (2006b) « Décret 598-2006, 28 juin 2006 », *Gazette officielle du Québec*. 138<sup>e</sup> année, 29, 3175

Gouvernement du Québec (2002) *Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Québec.

Hurley, M.C. (2009) *Projet de loi C-28 : Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*. Ottawa : bibliothèque du parlement. Document PDF disponible : [http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills\\_ls.asp?lang=F&ls=c28&source=library\\_prb&Parl=40&Ses=2](http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills_ls.asp?lang=F&ls=c28&source=library_prb&Parl=40&Ses=2)

Québec (1989) *Convention de Oujé-Bougoumou : Oujé-Bougoumou Agreement*. Québec. 17 pp.

### Articles :

Chapman, I., D. McCaskill et D. Newhouse (1991) « Management in Contemporary Aboriginal Organizations », *The Canadian Journal of Native Studies*, 11 (2), 333-349

Compte, H. L. (1995) « Oujé-Bougoumou un village modèle ». *Le Devoir*, 22 août, p. A7

Copet, W. (1992) « An Approach to Community Planning in Aboriginal Settlements », *The Canadian Journal of Native Studies*, 12 (1), 37-50

Coppin, R. (2007) « Cardinal Rules », *News reporter*, 7 mai. Internet. Disponible : <http://www.yukon-news.com/news/07may2007> ; page consultée le 12 mai 2009

Cormier, A. (1995) Oujé-Bougoumou, un rêve à partager. *Rencontre*. Été-automne, 17-21

Dawson, P. C. (2008) « Unfriendly Architecture: Using Observations of Inuit Spatial Behavior to Design Culturally Sustaining Houses in Arctic Canada. » *Housing Studies*, 23 (1), 111-128

Dawson, P. C. (1995). « "Unsympathetic Users": An Ethnoarchaeological Examination of Inuit Responses to the Changing Nature on the Built Environment » *Artic*, 48(1): 71-80

Denton, D. (2002) « Savoirs du Nord » *Continuité*, 92, 29-31

Désiront, A. (2001). «Oujé-Bougoumou, entre modernité et "pause original"». *La Presse* (Cahier Vacances Voyages), 8 septembre. p.H12

Fortin, A., C. Després et G. Vachon (2005) « Design urbain en collaboration. Bilan et enjeux », *Géocarrefour*, 80 (2), 145-154

Gardon, A. (1998) «Wachiya! Le village de l'espoir». *L'Actualité*, 1 août, 4-11

Goddard, J. (1994) « In from the cold. The Ouje-Bougoumou Crees build a model community after 60 years of mistreatment and dislocation », *Canadian Geographic*, juillet/août, 38-47

Hyatt, S. (1989) « Community and Culture: The James Bay Cree in Canada. » *Habitat INTL*, 13(2), 33-40

Martin, T. et Casault, A. (2005) «Thinking the Other : toward cultural diversity in architecture». *Journal of architecture education*. 59 (1), 3-16

Poirier, S. (2000) « Contemporanéités autochtones, territoire et (post)colonialisme ». *Anthropologie et Société*. Québec, 24 (1), 137-153

Peters, J. (2003) « Aboriginal Perspectives on Planning in Canada - Decolonizing the Process: A Discussion with Four Aboriginal Practitioners » *Plan Canada*, 43 (2), 39-41

Porter I. (2008) « "Projet de société" algonquin : Les Algonquins de Kitcisakik attendent le feu vert du fédéral pour lancer leur ambitieux projet de village », *Le Devoir*, 22 mars. Internet. Disponible : [www.ledevoir.com/2008/03/22/181786.html](http://www.ledevoir.com/2008/03/22/181786.html) ; consulté le 19 septembre 2008

Stevens, C. et J. R. Acland (1999) « Building Sovereignty : The Architectural Sources of Oujé-Bougoumou. » IN *Futures and identities : Aboriginal peoples in Canada* (Ed.) Michael Bechiels. Montréal : Association d'études canadiennes, 124-142

Wolfe, J. (1989) Approaches to planning in Native Canadian Communities: A review and commentary on settlement problems and the effectiveness of planning practice. *Plan Canada*, 29(2), 63-79

#### Sites internet :

Aanischaukamikw or Cree Cultural Institute (non date) Internet. Disponible : <http://www.creeculture.ca/e/index.html> ; Page consultée le 10 juin 2009

Barrette-Chapais Ltée. (2006) Historique. Internet. Disponible : <http://www.barrette-chapais.qc.ca/historique.htm>; Page consultée le 28 juin 2009

Canadian Aboriginal AIDS network (2006) Internet. Disponible : [http://www.caan.ca/youth/html/culture\\_index\\_e.html](http://www.caan.ca/youth/html/culture_index_e.html); page consultée le 28 juin 2009

Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (non daté) *La symbolique des animaux* Internet. Disponible : <http://www.caavd-vdnfc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=2190> ; page consultée le 17 juin 2009



Commission Crie-Naskapie (2009) Internet. Disponible :

Rapport 1998 : <http://www.creenaskapicommission.net/1998fr/rep98f.htm#chap8>

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2002 : <http://www.creenaskapicommission.net/2002fr/rep2002f.htm>

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2004 : [http://www.creenaskapicommission.net/2004/eng/2004\\_report.htm](http://www.creenaskapicommission.net/2004/eng/2004_report.htm)

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2006 : [http://www.creenaskapicommission.net/2006/fr/2006\\_report.html](http://www.creenaskapicommission.net/2006/fr/2006_report.html)

Consulté le 16 février 2009

Rapport 2008 : [http://www.creenaskapicommission.net/2008/fr/2008\\_report.html](http://www.creenaskapicommission.net/2008/fr/2008_report.html)

Consulté le 20 mars 2009

Communauté d'Oujé-Bougoumou (non daté) Internet. Disponible : <http://www.ouje.ca> ; page consultée entre le 20 octobre 2008 et le 14 août 2009

Cree Outfitting and Tourism Association (non date) Internet. Disponible:

<http://www.creetourism.ca/> ; Page consultée le 20 juin 2009

Douglas Cardinal Architects Inc. (2008) *Portfolio, Current Project, Cree Cultural Institute*.

Internet. Disponible: <http://www.djcaarchitect.com/company/team/douglasbiography.html> ;

page consultée le 17 juin 2009

Grand Council of the Crees (non daté) Internet. Disponible: <http://www.gcc.ca/> ; Page

consultée le 17 juin 2009

JBA (2008) *Extension de l'hôtel Capissisit*. Internet. Disponible : <http://www.juliabourke.com/p-h-capissisit%20FR.htm>; Page consultée le 17 juin 2009

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2005) *Évaluation environnementale des projets en milieu nordique*. Internet. Disponible : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm> ; page consultée le 30 mai 2009

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005) *Définition et droits miniers*. Internet Disponible : [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/recherche/definitiondroits\\_definition.asp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/recherche/definitiondroits_definition.asp) ; page consultée le 26 novembre 2009.

Plania (non daté) Internet. Disponible : <http://www.plania.com/> ; Page consultée le 28 juillet 2009

Ressources naturelles du Canada (2008) « Données cadastrales numériques des terres du Canada », *Système d'arpentage des terres du Canada*. Internet. Disponible : [ftp://wroc.nrcan.gc.ca/cccm\\_datasets/qc](ftp://wroc.nrcan.gc.ca/cccm_datasets/qc) ; page consultée le 17 avril 2009

Secrétariat aux affaires autochtones Québec (2008) *Statistiques des populations autochtones du Québec 2007*. Internet. Disponible : <http://www.saa.gouv.qc.ca/nations/population.htm> ; page consultée le 24 mars 2009

Statistique Canada (2009) *Profil des communautés de 2006*. Internet. Disponible :  
<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2499818&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Ouje-Bougoumou&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=2499818> ; page consultés le 20 mai 2009

Ville de Chibougamau (non daté) *La découverte d'une région minière*. Internet. Disponible :  
<http://ville.chibougamau.qc.ca/fr/site.asp?page=element&nIDElement=866>; page consultée le 8 juillet 2009



## ANNEXES

---



## ANNEXE A

### Division des terres selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois

(Chapitre 5 de la CBJNQ)

La CBJNQ a instauré un nouveau régime foncier sur le territoire du Nord du Québec, lors de sa ratification. Elle divise ainsi les terres selon trois catégories :

**Catégorie I (Cris de la Baie James) :** « *Les terres de la catégorie I étant des étendues de terres ayant une superficie de deux mille cent cinquante-huit milles carrés (2 158 mi<sup>2</sup>) environ comprenant les terres des catégories IA et IB et les terres spéciales de la catégorie IB, telles que définies ci-après, sont mises de côté pour les Cris de la Baie James aux termes de la Convention et pour les Inuit de Fort George. »*

« *Les terres de la catégorie IA désignent des terres mises de côté à l'usage et aux bénéfices exclusifs des bandes cries respectives de la Baie James, y compris la bande Great Whale River, relevant de l'administration, de la régie et du contrôle du Canada, sous réserve des conditions de la Convention. »*

« *Les terres de la catégorie IB ayant une superficie d'approximativement huit cent quatre-vingt-quatre milles carrés (884 mi<sup>2</sup>) pour les Cris de la Baie James, [...], lesquelles sont exclues de la Municipalité de la Baie James, seront accordées en vertu des dispositions de la loi spéciale à des corporations provinciales composées uniquement de Cris de la Baie James [...] La propriété de ces terres, relevant de la compétence provinciale, sera inconditionnellement dévolue à ces corporations cries pour autant que les terres ne puissent être vendues ou cédées qu'au Québec, et cette obligation constitue une prohibition de vendre ou de céder à d'autres qu'au Québec. »*

Aujourd'hui, les terres de catégorie I représentent 1,3 % du territoire conventionné soit 14 348 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Elles sont à l'usage exclusif des Cris, des Inuits ou des Naskapis et situées à proximité des villages autochtones.

**Catégorie II :** « *Les terres de la catégorie II ont une superficie de vingt-cinq mille cent trente milles carrés (25 130 mi<sup>2</sup>) au sud du 55<sup>e</sup> parallèle de latitude où les Cris de la Baie James ont le droit exclusif de chasser, de pêcher et de trapper et possèdent également les droits créés par le chapitre 24 de la Convention. [...] L'utilisation des terres de la catégorie II à des fins autres que la chasse, la pêche et le trappage est soumise aux dispositions ci-dessous. Les terres de la catégorie II demeurent de compétence provinciale. »*

Les terres de catégorie II représentent maintenant 14,8 % du territoire conventionné donc 159 880 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Il s'agit de terres provinciales publiques où les autochtones ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et piégeage.

**Catégorie III :** « *L'accès général aux terres de la catégorie III sera conforme aux lois et règlements du Québec relatifs aux terres publiques. »*

La majorité du territoire conventionné (83,9%) représente les terres de catégorie III soit 907 772 km<sup>2</sup> (MDEP, 2005). Ce sont des terres provinciales publiques sur lesquelles les autochtones ont le droit exclusif d'exploiter certaines espèces aquatiques et certains animaux à fourrure et de participer à l'administration et à la mise en valeur du territoire.

## ANNEXE B

### Statut légal de la communauté d'Oujé-Bougoumou

La question du statut du village d'Oujé-Bougoumou demeure complexe. Bien que des ententes aient été signées le 6 septembre 1989 avec le gouvernement provincial et le 22 mai 1992 avec celui du fédéral, la communauté ne fait pas partie intégrante de la CBJNQ encore aujourd'hui. En 2005, la Revue Eeyou Eenou publiait un article sur le sujet en disant :

*« En 1989, la Nation crie d'Oujé-Bougoumou signait une entente avec le Québec portant sur la construction d'un nouveau village. En 1992, Oujé-Bougoumou signait une autre entente avec le Canada au sujet de la construction d'un nouveau village. Le nouveau village a été construit, a fait l'objet de reconnaissance et a reçu un grand nombre de prix nationaux et internationaux. Et pourtant, Oujé-Bougoumou ne fait toujours pas partie de la Convention de la baie James et du Nord québécois, et se trouve toujours devant un vide juridique. »* (Grand Conseil des Cris, 2005, p.42)

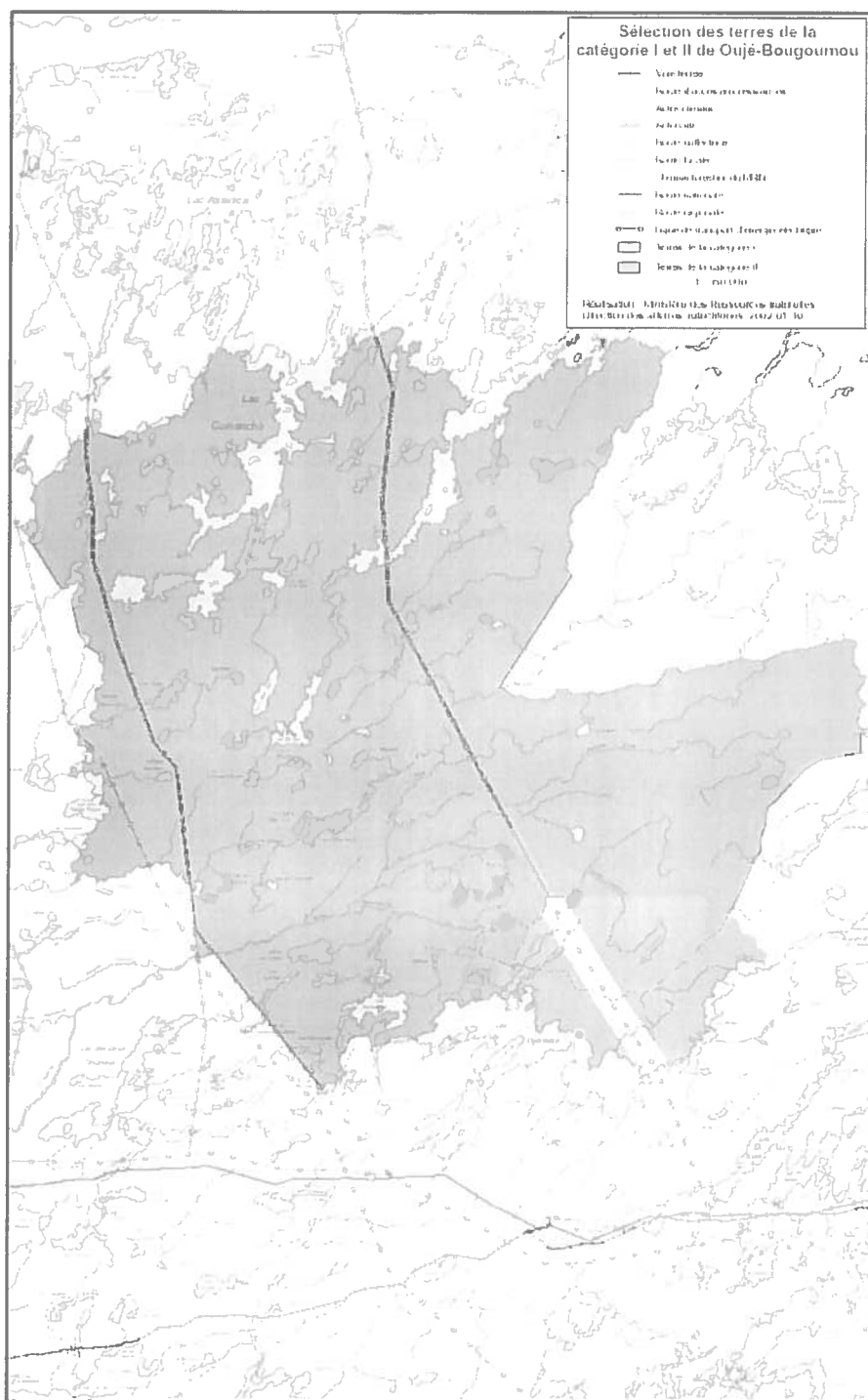
Le village étant situé sur des terres qui n'ont pas encore été désignées comme faisant partie de la Catégorie IA, les Oujé-Bougoumous sont aux prises avec des difficultés sur le plan de la gestion d'un gouvernement local, de l'exécution de programmes et des prestations de services. Les négociations portant sur l'intégration d'Oujé-Bougoumou à la CBJNQ se poursuivent depuis 1992 avec le gouvernement canadien. Une partie des délais seraient attribuables à la division des terres de catégorie IA appartenant à la bande de Mistissini, à laquelle les Oujé-Bougoumous avaient été associés lors de la signature de la CBJNQ. Cela explique l'évolution lente du dossier avant l'entente de la nouvelle relation avec le Québec, « Paix des Braves » en 2002, qui dans l'annexe G prévoit les modalités du partage des terres IA par le gouvernement. L'article de *Eeyou Eenou* mentionne que le Québec assurait la protection des terres « réservées » pour Oujé-Bougoumou jusqu'au 31 mars 2005, date où une entente entre Mistissini, Oujé-Bougoumou, Québec et le Canada pour une convention complémentaire devait être ratifiée. Cette échéance a été reportée plusieurs fois par décret (Gouvernement du Québec, 2005; 2006a; 2006b) mais il semble que les négociations soient toujours en cours pour régler le dossier. Depuis, le Canada a lui aussi conclu une entente de nouvelle relation avec les Cris en février 2008. Dans cette entente, on retrouve à l'article 5.6 (AINC, 2008) les intentions du gouvernement, tel que:

*« Contemporaneously, or as soon as possible following the coming into force of this Agreement, the Parties to this Agreement will sign a Complementary Agreement regarding the establishment of the Oujé-Bougoumou Band and its Category 1A land through amendments to the JBNQA. The Parties agree that Quebec is a necessary party to the Complementary Agreement. Canada commits to recommend to Parliament amendments to the CNQA regarding the establishment of the Oujé-Bougoumou Band. »*

Le gouvernement canadien par l'adoption du projet de Loi C-28 le 15 juin 2009 semble tenir à ses engagements en modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Il apparaît probable que lorsque les négociations pour le transfert territorial Oujé-Bougoumou/Mistissini seront terminées au niveau provincial, celles au niveau fédéral pourront reprendre afin d'intégrer Oujé-Bougoumou dans la CBJNQ par une convention complémentaire tel que spécifié en 1992 et réitéré en 2008. Difficile d'en savoir davantage puisque le degré d'avancement des négociations est tenu confidentiel.

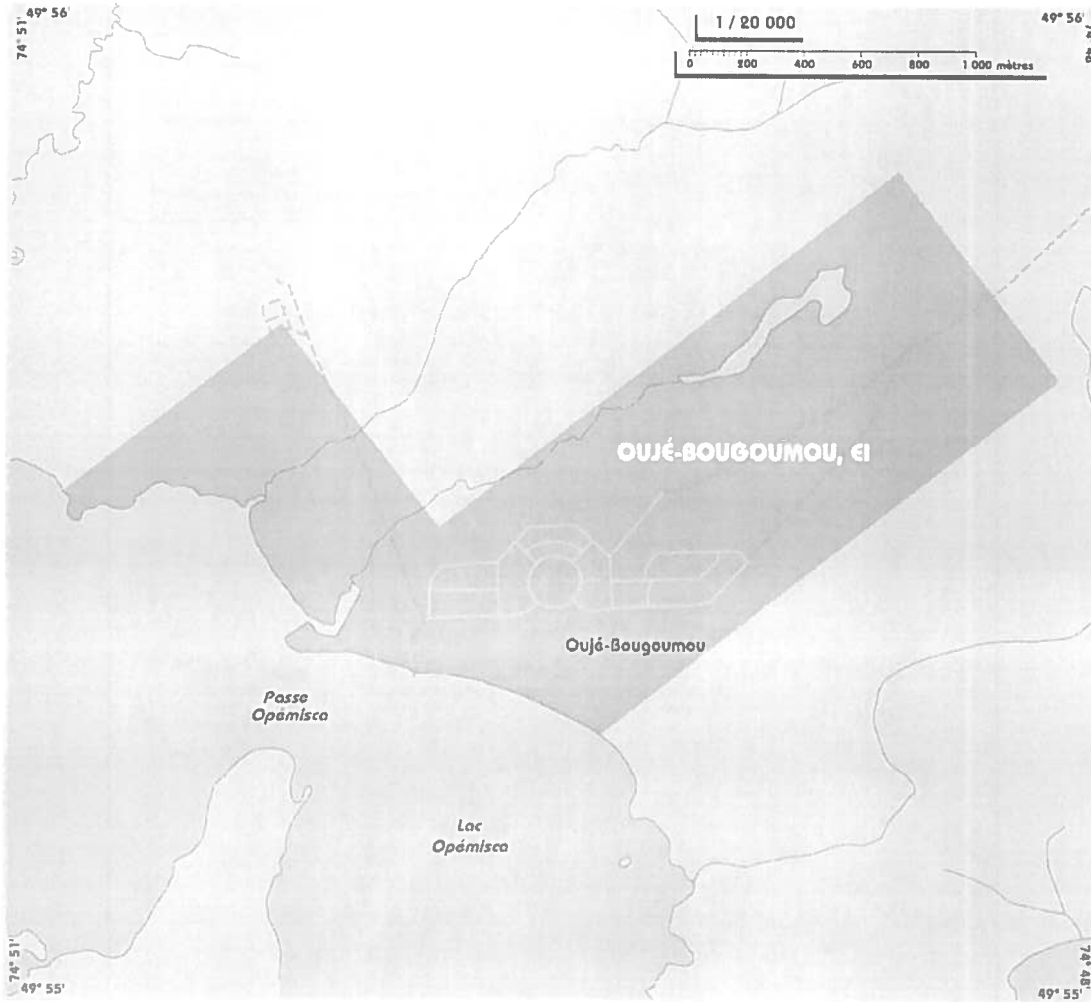
Carte des terres de catégorie I et II d'Oujé-Bougoumou, tiré de l'Annexe G de L'entente de nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, 2002.





## ANNEXE C

Carte des terres réservées à la communauté d'Oujé-Bougoumou par le gouvernement du Québec en attente d'un règlement de transfert territorial, tiré de *Localisation des nations autochtones au Québec : historique foncier* de Jacqueline Beaulieu, 1998, p.57

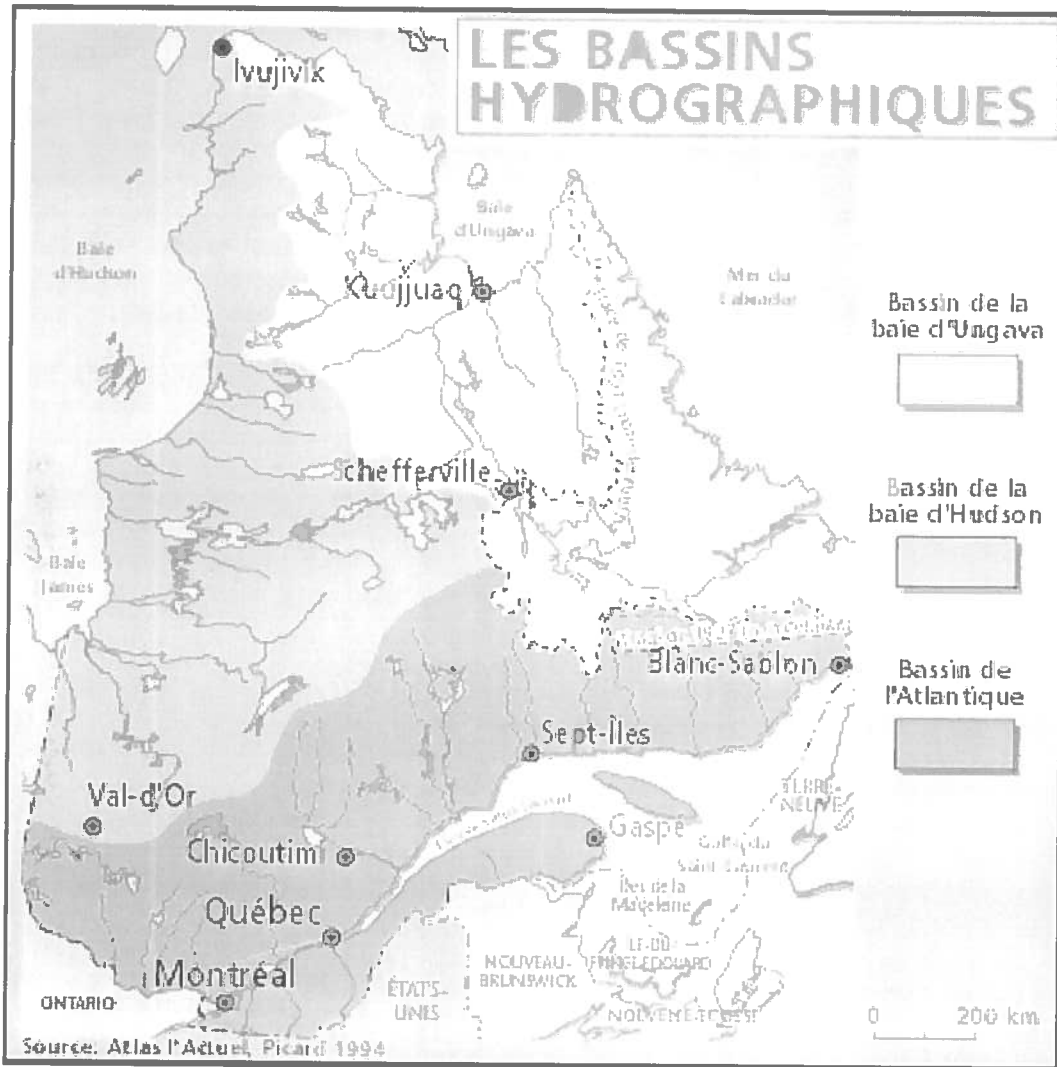


© Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, 1998

## ANNEXE D

Carte des bassins hydrographiques du Québec, tiré de l'Atlas l'Actuel de Picard (1994)

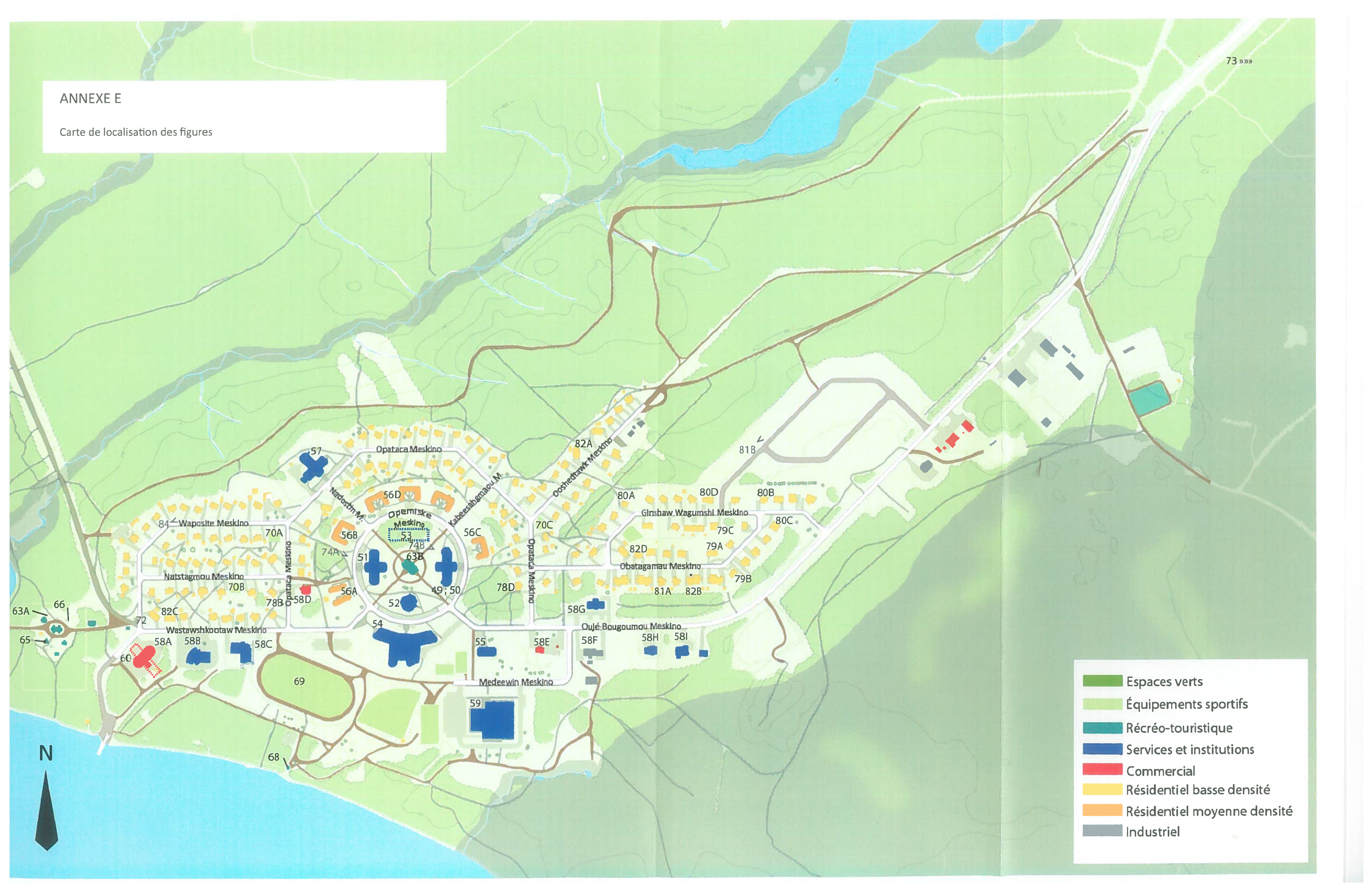
Disponible : <http://www.jardinslemieux.com/geoquefr.htm>





ANNEXE E

Carte de localisation des figures



- Espaces verts
- Équipements sportifs
- Récréo-touristique
- Services et institutions
- Commercial
- Résidentiel basse densité
- Résidentiel moyenne densité
- Industriel